

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur Et de la recherche scientifique

Université Abou Bekr Belkaid – Tlemcen

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES

ET DE GESTION

MEMOIRE DE MAGISTER

EN SCIENCES ECONOMIQUES.

OPTION : FINANCES

Thème :

**FINANCEMENT DE LA PAUVRETE
ET COOPERATION**

Présenté par : Mr SMAHI Ahmed

Sous la Direction de Monsieur : Le Professeur A. BENHABIB

Soutenu devant le Jury composé de :

Président	:	Prof. A. DERBAL.	Université d'Oran
Encadreur	:	Prof. A. BENHABIB	Université de Tlemcen
Examineur	:	Prof. A. BENDI ABDELLAH	Université de Tlemcen
Examineur	:	Prof. C. BOUNOUA	Université de Tlemcen
Examineur	:	Dr M. BENBOUZIANE	Université de Tlemcen

Année Universitaire 2003 - 2004

Dédicaces

Je dédie ce travail à tous ceux qui aiment la recherche scientifique et qui se penchent continuellement sur sa voie.

Remerciements

J'adresse mes remerciements et mon profond respect en premier lieu au **Professeur Benhabib. A**, qui m'a accompagné et soutenu sans cesse tout au long de la réalisation de ce mémoire par ses précieuses directives et l'envie pour la recherche.

Je voudrais témoigner toute ma gratitude au **Professeur Derbal. A**, d'avoir accepté de présider ce jury d'examen.

Je remercie également le **Professeur Bounoua. C**, qui m'a moralement soutenu, le **Professeur A. Bendi. Abdellah** et le **D^r Benbouziane. Med** pour l'honneur qu'ils me font de participer à cette soutenance et pour le temps sacrifié à l'évaluation de ce travail.

Que soit ici remercié tout particulièrement :

- **M^r Maâlache. A** (responsable de la post-graduation).
- **M^r Maliki. S.B** (maître assistant).
- **M^r Laouedj. Zouaoui** (maître assistant).
- **Benkrama. A** (informaticien).
- **M^r Bouzid. B** (responsable CFPA de HBH).
- **M^r Benariba. Benabdellah** (secrétaire général de commune).

Sommaire

Introduction générale	1
<u>Chapitre I</u> : Considérations générales sur le phénomène de la pauvreté	
Introduction	8
Section 1 : Le concept de pauvreté en économie de développement	8
Section 2 : Définition de la pauvreté	11
Section 3 : L'émergence des trois écoles modernes sur la définition de la pauvreté	15
Section 4 : Différents types de pauvreté	19
Section 5 : La mesure de la pauvreté	22
Section 6 : Seuils de pauvreté	29
Section 7 : Pauvreté et inégalité	34
Section 8 : Revue de littérature sur la pauvreté	38
Conclusion	52
<u>Chapitre II</u> : Revue des stratégies passées de lutte contre la pauvreté et de coopération dans les PED.	
Introduction	53
Section 1 : Evolution de la pauvreté dans le monde	55
Section 2 : La progression de la pauvreté dans de nombreux PED	58
Section 3 : La politique de la Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté.....	61
Section 4 : La stratégie de développement : Mécanisme global pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté	65
Section 5 : Niveau d'insertion des PED au sein des échanges mondiaux dans une perspective de lutte contre la pauvreté et coopération	68
Section 6 : Le fardeau de la dette et l'échec des stratégies d'ajustement structurel	72
Section 7 : Financement extérieur : La coopération et l' Impact de l'aide publique au développement sur la réduction de la pauvreté	77
Section 8 : Quelques réflexions sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté appliquées par un échantillon de pays en développement ..	82
Conclusion	96

Chapitre III : Les nouvelles stratégies internationales de financement et de coopération en vue de réduire la pauvreté

Introduction	98
Section 1 : L'initiative PPTE (highly indepted poor countries Hipc _s)	99
Section 2 : Le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)	104
Section 3 : Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : (Poverty reduction growth facility)	112
Section 4 : Financement du développement durable dans un cadre de partenariat international	116
Section 5 : La bonne gouvernance	122
Section 6 : La coopération internationale et nationale au service de la lutte contre la pauvreté	127
Conclusion	147

Chapitre IV : Perspectives de la coopération internationale et nationale face au phénomène de la pauvreté en Algérie

Introduction	148
Section 1 : Aperçu général sur l'économie algérienne et principaux indicateurs macro-économiques	149
Section 2 : Caractéristique de la pauvreté en Algérie : Un phénomène lié aux milieux ruraux	157
Section 3 : Evolution du volet social en Algérie et politiques publiques de lutte contre la pauvreté	163
Section 4 : Politique de dynamique et d'assistance à la relance économique....	175
Section 5 : Les nouveaux mécanismes de relance de l'agriculture et développement rural	182
Section 6 : Les objectifs de la stratégie nationale de partenariat et de lutte contre la pauvreté et projets de coopération internationale de développement rural	189
Section 7 : Place de lutte contre la pauvreté et son financement dans le système des Nations Unies(SNU) pour la coopération au développement en Algérie	197
Conclusion	203
Conclusion générale	205
Bibliographie	207
Annexes	218

JNTRODUCTION GENERALE

Au seuil du 21^{ème} siècle, le phénomène de la pauvreté demeure encore aujourd'hui le problème crucial de l'humanité toute entière et le défi le plus effrayant pour les pays en développement dont certains présentent une proportion considérable du nombre de pauvres.

Vu la forte croissance démographique de nombreux pays, le nombre de personnes pauvres dans le monde n'a presque pas changé.

Le rapport sur le développement dans le monde de l'année 2003, indique qu 2,5 à 3 milliards de personnes vivent actuellement avec moins de 2 dollars par jours, et ceci malgré les nombreux programmes bilatéraux et multilatéraux de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que les efforts déployés tant par ces pays touchés par ce phénomène, que par les pays développés de la planète, n'arrivent pas si on peut le permettre à éradiquer la pauvreté sinon la réduire et assurer un développement durable.

En fait, le développement des capacités est un facteur déterminant dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le lauréat du prix Nobel en 1999, **Amartya Sen*** affirme que « Le développement doit être considéré comme le processus par lequel les libertés réelles des personnes s'accroissent »

Selon le **PNUD*** « le développement doit viser l'amélioration de la qualité de vie des individus, s'appuyer sur la participation des intéressés et reposer sur un partenariat plus égalitaire entre pays en développement et pourvoyeurs d'aide ».

Pendant les années 90, la marginalisation croissante des pays à faible revenu dans le processus général de la mondialisation et le creusement énorme de l'écart entre riches et pauvres, particulièrement dans les pays en développement, ont incité la communauté internationale à rechercher d'avantage

* Amartya Sen : Lauréat du prix Nobel d'économie, Année 1998.

* PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

des schémas de coopération plus appropriés et qui soient efficace, plus durables et plus équitables.

Dans ce contexte, et depuis la publication en 1990 du rapport de la **Banque mondiale** sur le développement dans le monde, centré sur le problème de la pauvreté, la plupart des donateurs et organismes internationaux d'aide au développement et un nombre croissant de groupement de pays de tiers monde ont placé la lutte contre les formes les plus extrêmes de la pauvreté de masse au premier rang de leurs préoccupations politiques.

Dès cet instant, la pauvreté a été remise au centre des préoccupations et les manières de l'aborder ont été modifiées par les résultats de plusieurs sommets internationaux.

Rappelons que les **Nations Unies** ont proclamé 1996 « Année Internationale pour l'élimination de la pauvreté ».

En ayant pour objectif la réduction de la pauvreté, les politiques sociales engagées dans la plupart des pays en développement, qui ont le plus souvent cherché à compenser les coûts sociaux de l'ajustement structurel, consistent principalement en « mesures d'accompagnements ».

Il faut admettre aussi que les perspectives de réduction de la pauvreté via la croissance économique sont restées limitées, puisque les modèles de croissance économiques de la majorité des économies en développement ont été et continuent d'être marqués par les politiques d'ajustement structurels qui aboutissent à la création de bulles de croissance et non à l'instauration d'une croissance durable équitablement répartie.

En parallèle, la croissance économique enregistré dans nombreux pays en développement notamment ceux qui ont instauré des stratégies de lutte contre la pauvreté, créant ainsi une valeur ajoutée importante et une croissance modeste du **PIB** par habitant, ne reflète aucunement les résultats escomptés en matière de distribution de cette richesse de telle façon que les pauvres tirent plus d'avantage de cette croissance et quelle leurs devienne favorable.

Actuellement, la question relative à la redistribution des richesses et au cœur du débat sur la pauvreté.

Cette incompatibilité dans l'allocation des ressources et richesses est due essentiellement sur la façon dont elle sont réparties sur l'ensemble de

l'économie, a savoir la création d'emplois et le revenu, aussi l'élimination des inégalités des revenus des pauvres.

Donc la question que nous posons est la suivante : Comment stimuler une croissance économique génératrice d'emplois et revenus et la rendre efficace et favorable aux membres les plus pauvres de la société, dans un système économique basé sur la répartition des richesses ?.

Face au dilemme auquel est confronté les pays en développement sur la question de financement des politiques de lutte contre la pauvreté et la mise en place de stratégies opérationnelles, il est primordial de signaler que ces pays manquent de ressources financières nationales susceptibles de financer leurs programmes de réduction de la pauvreté.

Ces besoins financiers incitent ces pays a faire appel a d'autres ressources financières étrangères pour assurer la couverture des besoins manquants et consolider leurs politiques nationales de lutte contre la pauvreté, d'assurer un développement durable, et améliorer les conditions de vie et bien être des populations par approche de « **partenariat** ».

En effet, la source de financement des moyens de lutte contre la pauvreté et sa réduction reste liée au niveau international à l'ampleur de l'aide publique au développement (APD) octroyée par les bailleurs de fonds en faveur des pays pauvres.

Dans cette même optique, il a été reconnu lors de la conférence des Nations Unies pour le financement du développement (**Consensus de Monterrey**) en mars 2002. « que les pays développés ont le devoir d'augmenter leur aide, d'alléger le fardeau de la dette et de réduire les obstacles au développement des échanges ».

Pour A. Sen¹, la nécessité de développer l'aide et le financement, dans un cadre de perspective d'une coopération mondiale, et le point jusqu'ou les pays les plus riches sont prêts a aider les efforts au développement des pays les plus pauvres.

Néanmoins, l'aide publique n'est cependant pas l'unique critère a prendre en considération pour l'éradication de la pauvreté sans une

¹ Sen. A, « Le monde », dossiers et documents, article intitulé , « inventer une autre manière de produire », n° 323, septembre 2003.

restructuration planétaire des relations financières, commerciales et environnementales entre pays.

En ce qui concerne l'Algérie, les poches de pauvreté existent à travers tous les pays.

Les facteurs qui expliquent les prévalences de la pauvreté et de l'exclusion relèvent à la fois des causes conjoncturelles et l'effet d'un processus de long terme.

Longtemps considérée comme un sujet tabou, la pauvreté a été consacrée comme une préoccupation importante pour l'Algérie qui a justifié la tenue de la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion tenue à Alger à la fin octobre 2000.

Ainsi, la tendance à l'extension et à l'aggravation du fardeau de la pauvreté dans le monde, a incité la 8^{ème} rencontre de l'association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires **AICESIS**² organisé le 24 et 25 juin 2003 en Algérie, ayant pour thème : lutte contre la pauvreté par le développement durable pour une « approche en partenariat », a adopté une déclaration dans laquelle elle réaffirme la responsabilité des Nations Unies dans l'échec à résoudre un problème qui prend des proportions alarmantes.

Les différentes crises économiques enregistrées en Algérie durant les décennies 80 et 90, ont nécessité la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel par le FMI à partir de 1994 dans un cadre de transition à l'économie de marché.

L'application rigoureuse de cette mesure, s'est soldée par la compression d'effectifs, l'annulation des subventions et soutiens de prix, d'où l'érosion et l'affaîssement du pouvoir d'achat, la détérioration des conditions de vie des ménages et le renforcement des inégalités économiques.

Par ailleurs, l'absence notable d'investissement nouveaux pour les entreprises publiques que privées, ainsi que les licenciements massifs des salariés, liés aux restructurations et aux dissolutions d'Entreprises, ont contribué

² Cité dans le Quotidien « El- Watan », n° 3823, article intitulé « pauvreté grandissante dans le monde », jeudi 26 juin 2003.

a l'aggravation du chômage, qui touche actuellement plus de 2.078 millions de personnes, selon l'office national des statistiques (ONS).

Pour cela, la pauvreté est indubitablement un phénomène qui s'aggrave dans le contexte de l'ajustement.

Dans le but d'évaluer l'impact de la pauvreté sur les ménages en Algérie, les enquêtes de consommation des ménages et de niveau de vie réalisées respectivement en 1988 et 1995 par l'ONS, ont permis de tracer les principales tendances de ce phénomène dans notre pays, servants ainsi de plate forme pour pallier aux insuffisances enregistrées en matière de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté.

Néanmoins, ces études de types statistiques n'ont pas empêché de déceler les lacunes au fil des années suite aux différentes évolutions et changements macroéconomiques et microéconomiques de l'économie Algérienne, se répercutant ainsi sur le niveau de vie es ménages entraînant l'accentuation de la pauvreté.

Afin de surmonter toutes les difficultés qui surgissent de la persistance de la pauvreté et inégalités territoriales, notre contribution et de voir tous les mécanismes susceptibles de réduire la pauvreté ou du moins ralentir sa propagation par le biais de la coopération nationale, c'est à dire mettre en place de véritables stratégies nationales intrinsèques de lutte contre la pauvreté, induisant tous les partenaires sociaux, qui serviront de base arrière pour une coopération internationale traduite par des accords de coopération destinés a l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et faire participer les pauvres a ce processus dans les pays en développement.

Pour ce faire, notre visée à travers ce travail et d'appréhender le rôle de la coopération internationale comme moyen de financement et d'appui aux politiques nationales de chaque pays pauvre et à surmonter les difficultés qui s'imposent à l'exécution de ces plans d'action de lutte contre la pauvreté.

Afin de remédier aux différentes lacunes naissant de la pauvreté, la coopération pour le développement exprime notre intérêt pour :

- Améliorer les conditions de vie des ménages pauvres.
- Atténuer l'écart des inégalités de revenus et l'exclusion sociale.
- Améliorer l'accès des pauvres aux ressources de production.
- Améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base.

- Impliquer les pauvres dans le processus de lutte contre la pauvreté.
- Promouvoir la production agricole des PED à travers les ménages ruraux.
- Encourager l'investissement privé générateur d'emploi.
- Libérer progressivement les échanges commerciaux des PED en faveur du volet social.

Dans le même ordre d'idée, nous tenterons d'examiner une vue d'ensemble sur l'implication de la coopération internationale sur la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, ensuite de cibler les secteurs économiques les plus appropriés dans le cadre du partenariat, et de déterminer le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) entre la coopération et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

A partir de la, nous essayerons à travers les expériences des pays en développement (PED) en matière de coopération, de voir si les modèles de coopération appliqués sont adaptables pour le cas de l'Algérie, sinon quels modèles doit on adopter pour faire reculer la pauvreté.

Ainsi, pour développer toute cette problématique, nous avons opté pour trois hypothèses servants de base pour notre travail, qui sont :

1)- Les politiques nationales et internationales traditionnelles mises en place dans nombreux PED, n'ont pu réduire le nombre de pauvres, et leurs fournir l'accès à tous les services sociaux de base.

2)- La coopération internationale fondée sur le partenariat est une condition sine qua non pour le financement de la pauvreté et l'appui aux populations défavorisées des PED.

3)- Le financement du développement rural est un moyen de lutte contre la pauvreté rurale dans les pays en développement.

A partir de ces hypothèses, nous avons scindé notre travail en quatre chapitres :

Concernant le premier, nous avons essayé de présenter un cadre général du phénomène de la pauvreté qui consiste d'une part sur l'évolution du concept dans l'économie du développement ainsi que les différentes contributions faites sur la définition, la mesure et l'explication de la pauvreté, et d'autre part intégrer la pauvreté dans un contexte de revue de littérature du concept.

Le deuxième chapitre est consacré à une revue des stratégies passées de lutte contre la pauvreté et de coopération dans les pays en développement.

Cette revue dans un premier volet, concerne essentiellement les actions de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) sur les plans macroéconomiques et financement extérieur et la portée de leurs intérêts accordés à la lutte contre la pauvreté.

Dans un deuxième volet, nous tenterons de présenter à travers cette revue l'ensemble des résultats et bilans des politiques de lutte contre la pauvreté mises en oeuvre par les PED dans le cadre de leurs stratégies nationales.

L'objectif de cette description est de connaître les éléments et contraintes auxquelles est confrontée l'application des politiques de réduction de la pauvreté.

Le troisième chapitre est consacré aux nouvelles stratégies internationales de financement et de coopération en vue de réduire la pauvreté, élaborées par les institutions de Bretton Woods à l'égard des pays en développement, et au rôle de la coopération internationale et nationale comme moyens indéniables pour le financement de la pauvreté et sa réduction dans les pays en voie de développement par « approche en partenariat ».

Dans le quatrième et dernier chapitre, qui fait l'objet de notre analyse, nous voulions examiner les perspectives de la coopération internationale face au phénomène de la pauvreté en Algérie, et ceci après avoir passé en revue les politiques nationales de lutte contre la pauvreté exécutées auparavant.

CHAPITRE I :

Considérations générales sur le phénomène de la pauvreté

Introduction :

Les opinions diffèrent sur la définition de la pauvreté et ses causes. Il serait utile dans un premier temps d'évoquer dans ce chapitre les différentes définitions universelles contribuées sur l'évolution du concept de pauvreté dans la pensée, qui engendrèrent des instruments pour caractériser et mesurer la pauvreté sous ses diverses formes.

Section 1 : Le concept de pauvreté et économie de développement

A partir de la fin des années 1950, existaient certaines études qui démontraient de quelle façon le surplus dégagé par le secteur de l'agriculture avait contribué à la croissance d'autres secteurs économiques, ceci dit que les politiques de lutte contre la pauvreté ne prêtaient guère d'attentions particulières à la croissance agricole.

Celles-ci non seulement entraînaient une augmentation des revenus agricoles, dégageant ainsi des ressources pour l'industrialisation, mais jouait aussi un rôle crucial, direct et indirect, dans la réduction de la pauvreté monétaire dans les zones rurales, en influençant les revenus non agricoles ¹.

¹ Mehrota Santosh, « Le développement a visage humain », La vie qui mène au développement social et la croissance économique, UNICEF, Edition Economica, 2001, P. 174.

Tandis que les pays en développement ont vu leurs industrialisations dominées par les progrès technologiques nécessitant une main d'œuvre qualifiée, la pauvreté n'a pu être réduite de fait de l'offre galopant de la main d'œuvre.

La période contemporaine au cours de laquelle le développement économique a suscité de l'intérêt - soit grosso-modo, de 1950 à 1965 - a vu dans une première phase, les spécialistes du développement ignorer les problèmes de l'inégalité et de la pauvreté, en considérant tacitement que l'élévation du PNB individuel entraînait l'amélioration du sort de tous ².

Jusqu'au milieu des années 1970, et dans le souci majeur pour les pays en développement d'instaurer des programmes de lutte contre la pauvreté et d'éviter l'aggravation des inégalités, se sont adoptés un nouveau concept celui de « redistribution avec croissance ».

Cette vision bien quelle avait intéressé ceux qui cherchaient une amélioration progressive du bien être des couches démunies des pays du tiers monde, a vu ses limites face à un manque de volonté de certains groupes de partager leurs richesses.

Au cours de l'année 1973, suite au discours énoncé à **NAIROBI** par le président de la **Banque Mondiale** Mr **Mc NAMARA** ³, il a été convenu de revoir les actions et priorités des pays donateurs dans le cadre de l'aide au développement.

Désormais, les politiques d'aide privilégient la production agricole, les infrastructures qui touchent de près les populations pauvres.

On espérait déjà que cette nouvelle orientation accélérerait la croissance tout en réduisant la pauvreté.

Toutefois, ces politiques devraient être appuyées par de nombreuses actions dans les domaines tels que, les services sociaux : la santé, l'éducation, et les infrastructures rurales.

² Gillis Malcolm, Perkins Dwigth, Roemer Mickael, Snodgra Donald. R., « Economie de développement », Edition Balises, 2000, P. 89.

³ « Laide et la pauvreté » texte intégral d'un article paru dans le courrier de la planète, n° 33, mars-avril 1996, P. 16-18.

La période de 1970 a été marquée par l'émergence de deux courants de pensée pour lutter contre la pauvreté à savoir : l'approche de lutte contre la pauvreté par la croissance du revenu en laissant les personnes choisir l'allocation optimale de ressources selon leurs préférences personnelles, et l'approche des besoins fondamentaux dont les défenseurs privilégient la fourniture de services sociaux de base de la façon la plus large ⁴

La première approche est limitée par le fait que le revenu n'est pas un bon indicateur pour justifier l'amélioration des conditions de vie des ménages.

La deuxième approche, mis à part l'avantage pour les ménages à l'accès aux services sociaux, ne tient pas compte des préférences des populations concernés et leur ciblage s'avère insuffisant nécessitant ainsi des moyens financiers adéquats.

Dans les années 80, le traitement des questions relatives à la pauvreté et inégalités a diminué pour ne pas dire volatilisé.

Ce recul constaté ne signifiait nullement que les questions ont été résolues, mais cela est dû essentiellement au ralentissement d'une croissance économique.

Cet état de fait, a poussé les pays d'Afrique et d'Amérique latine à chercher d'avantage les causes qui ont conduit à l'arrêt de la croissance ; comme l'endettement extérieur, les déséquilibres macro économiques et le manque d'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle pour relancer la croissance.

Face à ce déclin économique, et le ralentissement de la croissance, nombre de pays d'Afrique et d'Amérique latine et d'Asie, se sont engagés durant les années 80, en coopération avec le FMI (Fond Monétaire International) et la Banque Mondiale dans des programmes «d'ajustement structurel» ⁵.

Cette assistance extérieure caractérisée par un financement échelonné est échangé contre des programmes de réforme politiques et économiques lesquels ont permis de limiter l'intervention de l'état et ses subventions à la consommation et à la production.

⁴ Sylvain Larivière et Frederic Martin, « Cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages », série de discussion : 197, septembre 1997, P. 05.

⁵ Gillis. Malcolm & al, op. cité, P. 122.

Les difficultés sociales engendrées par ses programmes d'ajustement structurel apparaissent une décennie après leurs application dans nombre de pays du monde.

L'aggravation des inégalités dans la répartition des revenus, l'accentuation de la pauvreté, l'affectation de moindres ressources à l'éducation et la santé au détriment d'abord des pauvres, sont les conséquences des programmes d'ajustement ⁶.

Les pauvres faisaient souvent les frais a court terme de ces programmes.

Globalement, on pourrait dire qu'avec la persistance de la crise économique et la mise en œuvre des réformes économiques dans la plupart des PED, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale ont pris une ampleur considérable.

Le recul des pouvoirs publics était caractérisé par la diminution de la part des budgets nationaux consacré aux services sociaux de base ⁷.

Section 2 : Définition de la Pauvreté

La littérature sur le concept de pauvreté est extrêmement abondante, caractérisée à un niveau d'ambiguïté très élevé dans son rapport a la théorie économique.

De ce fait, sa perception évolue à travers le temps, ce qui influence la manière de la définir.

D'après **Michel Mollat**, historien du moyen âge « Le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale : argent, relation, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité

⁶ Henri Bartou, « Repenser le développement » en finir avec la pauvreté, Edition Economica, UNESCO, 1999, P. 45.

⁷ Louis Favreau et Lucie Frechette, « Economie sociale, coopération Nord / Sud et développement », cahier du CRISES, N : 0002, Janvier 2000, P. 06.

de naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelle.

Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se relever sans l'aide d'autrui.

Une telle définition peut inclure tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les associaux, tous les marginaux ; elle n'est spécifique d'aucune époque, d'aucune région, d'aucun milieu. Elle n'exclut non plus tous ceux qui, par idéal ascétique ou mystique, ont voulu se détacher du monde ou qui, par dévouement, ont choisi de vivre pauvres parmi les pauvres »⁸.

Sylvain Larivière et Frederic Martin (1997) définissent la pauvreté « comme un état de privation à long terme de bien être jugé inadéquat pour vivre décemment.

La pauvreté est donc synonyme de carence, elle est fonction d'un manque connu face à des besoins que l'on peut identifier. Elle concerne en priorité ceux ou celles qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au système socioéconomique pour toutes sortes de raisons »⁹.

A leurs tours, **B. Ames, W. Brown et S. Devarajan**, ont tenté de donner une explication de la pauvreté ; « elle peut être définie au mieux comme étant une privation inacceptable du bien être de l'être humain .

Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels fondamentaux »¹⁰.

M. Ravailon (1994) considère que « La pauvreté peut exister dans une société donnée quand une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien être considéré comme un minimum raisonnable près des normes de cette société »¹¹.

⁸ Quentin wondon, « Marketing contre pauvreté », les Editions de l'Atelier, Paris, 1993, P. 17 et 18.

⁹ Sylvain Larivière & al, op. cité, 1997, P. 07.

¹⁰ B. Ames, W. Brown et S. Devarajan, « problèmes macroéconomiques », 2000.
in www.worldbank.org/poverty.

¹¹ in Gary S. Fields, « poverty : concepts and Dimensions » presentation for the international symposium on « poverty : concepts and Methodologies », Mexico, March 28-29, 2001.

Dans cette première analyse, on peut constater que la notion de pauvreté est liée au concept de l'économie du bien être.

Anyck D (1999) donne une explication simple de la pauvreté de la manière suivante : « On entend souvent dire qu'une personne pauvre est une personne qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins de base »¹².

Le lauréat du prix Nobel en 1998, **Amartya Sen** confirme « qu'il y'a une raison forte pour juger l'avantage individuel en termes de possibilités.

Dans cette perspective, la pauvreté doit être vue comme une privation des besoins de base plutôt qu'un bas revenu qui est le critère standard de la pauvreté »¹³.

Cet élargissement dans la compréhension de la pauvreté a donné un nouvel élan du concept, caractérisé par une multiplicité de visages, qui va au delà d'une insuffisance de revenu.

En plus des rapprochements sur la vision de définir le concept de la pauvreté, certains auteurs ont pu également cerner une définition plus objective de la pauvreté tels que **Fields** (1994) : « La pauvreté est l'incapacité d'un individu ou d'un ménage à avoir les ressources de base requis pour la satisfaction des besoins de base »¹⁴.

Par ailleurs **Lipton** (1996)¹⁵ avance qu'en n'importe quelle période, une personne est pauvre, si et seulement si, elle ou son accès aux ressources économiques est insuffisant.

Il est évident ainsi, que la pauvreté n'est pas considérée comme un problème financier seulement mais touche tous les aspects de la vie sociale, notamment les mauvaises conditions de la santé et l'éducation, et est liée à un déni de l'accès aux droits.

¹² Anyck. D, « Methodological Report of the survey on perception of poverty in Burkina Faso » : in A. dauphin, « Notes sur les évaluations participatives de la pauvreté », Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale, octobre 2001.

¹³ A. Sen, « capability and well-being in the quality of life », eds. Oxford : clarendon Press, 1993.

¹⁴ Fields, G., « poverty and income distribution : Data for measuring poverty and inequality changes in the developing countries », journal of Development Economics 44, PP. 87-102, 1994.

¹⁵ Lipton, M., «defining and measuring poverty : conceptual issues », UNDP, New york, 1996.

A vrai dire, bien que l'approche monétaire met en valeur une dimension importante de la pauvreté et la plus couramment utilisée, elle donne une vision incomplète des phénomènes multiples qui menacent les ménages pauvres.

Le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 « combattre la pauvreté » met en évidence dans la définition de la pauvreté d'autres aspects pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, le sentiment d'impuissance et d'insécurité et le manque de respect de soi.

Ceci rend le phénomène de la pauvreté complexe et multidimensionnel.

Dans ce contexte, la pauvreté se manifeste sous divers formes à savoir :¹⁶

- Faiblesse de la consommation sur les plans quantitatifs et qualitatifs (incapacité d'avoir trois repas par jour, d'avoir une alimentation équilibrée ou d'atteindre le nombre de calories requis).
- Incapacité de s'habiller décentement.
- Habitat précaire ou même pire sans habitat du tout.
- Difficultés d'accès aux besoins essentiels (eau potable, soin de santé primaire, éducation de base) soit parce que les services ne sont pas disponibles, soit parce que l'accès pose problème (infrastructures).
- Mauvaise insertion sociale (chômage, emploi marginal, dépendance vis-à-vis des autres pour se nourrir, mendicité, etc).

Il est intéressant de constater que la prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté ainsi que le repérage de nouvelles formes de pauvreté ont conduit à un enrichissement progressif des thématiques liées à l'analyse de ce phénomène économique et social.

En ce sens, les composantes du bien être et du mal être exprimées par les individus sont regroupés en cinq dimensions :¹⁷

- 1- Le bien être matériel : L'incertitude des moyens de subsistance est pointée comme une source principale de mal-être.

¹⁶ Backiny Yetna Prosper, « analyse de la pauvreté », Banque Mondiale, 17 septembre 1999, in www.worldbank.org.

¹⁷ Gondard – Declroix Claire, « Les analyses quantitatives de la pauvreté : continuité ou rupture ? », Centre d'Economie du Développement, Université – Montesquieu – Bordeaux IV, 2002.

- 2- Le bien être physique : La bonne santé physique est présentée comme primordial par les pauvres.
- 3- La sécurité : Est décrite par les individus comme synonyme de tranquillité d'esprit ou de confiance dans leur service.
- 4- La liberté des choix d'action : Cela inclut de pouvoir éviter l'exploitation et les traitements humiliants que les riches ou les personnes de plus de pouvoir imposent aux pauvres.
- 5- L'isolement social : Le bien être de cette dimension correspond à la qualité des relations sociales et familiales.

Pour ce qui est du dernier rapport sur le développement dans le monde de l'année 2003, il situe la pauvreté dans le cadre conceptuel du développement durable.

C'est à travers cette approche emblématique que la communauté internationale recherche une voie de conciliation entre développement économique et respect de l'environnement.

Section 3 : L'émergence des trois écoles modernes sur la définition de la pauvreté

La pauvreté est abordée suivant différentes approches qui apportent chacune une contribution distincte.

Saisir la pauvreté dans ses multiples aspects, fait l'objet de tendances diverses issues des trois écoles principales pour sa définition, qui sont :

- L'école welfariste
- L'école des besoins de base.
- L'école des capacités.

3.1- L'école welfariste :

Dans cette approche, le bien être est déterminé par le revenu disponible (composante purement monétaire) permettant à l'individu de consommer.

A partir de cette consommation, il obtiendra une satisfaction, une préférence.

En fonction du classement de ses préférences, l'individu exprimera son utilité.

Ainsi le bien être est défini par le niveau d'utilité qu'atteint un individu, quels que soient ses choix individuels ¹⁸.

En parlant d'utilité, elle est conçue comme un état mental, tel que le bonheur, le plaisir ou la satisfaction du désir procuré à une personne par la consommation de bien et service.

Un exemple de définition donné par cette école est.: « La pauvreté existe dans une société donnée lorsque un ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien être économique considéré comme un minimum raisonnable par les normes de cette société » ¹⁹

Cette approche welfariste est restrictive du fait qu'elle ne tient pas compte des difficultés d'accès aux besoins de base.

Néanmoins, elle est couramment utilisée par les économistes qui mettent généralement l'accent sur la consommation réelle de bien et de services matériels.

3.2- L'école des besoins de base :

Cette école privilégie un certain nombre de biens jugés nécessaires, compte non tenu des choix individuels ²⁰.

¹⁸ Sylvain Larivière & al, op.cité, 1997, P-06.

¹⁹ Mickael Lipton & Martin Ravallion, « Poverty and policy » chapter 41.in Hand book of development Economics, volume III. edited by J. behrman and T.N.Srinivasan, Elsevier Science, 1995, P. 2553 in Louis Marie Asselin & Anyck Dauphin, « Poverty Measurement A conceptuel Framework », Canadian Center for International Studies and Cooperation CECI, january, 2001, P. 21

²⁰ Prosper Backiny yetna, op.cité, 1999, P. 06

Herrin (1997)²¹ met l'accent sur le concept de besoin de base en précisant que « les besoins de base n'est pas un concept de bien être ».

Pour être plus spécifique, l'approche des besoins de base est caractérisée par une vision sociale plus large et se penche sur les opportunités des personnes en termes d'accès aux ressources et de consommation potentielle.

Dans un contexte de commodités de base, l'un des principaux problèmes auquel se confronte cette approche, est la détermination même des besoins de base.

A noter que cette approche est l'origine du concept et de l'indice de développement humain IDH, élaboré, mesuré et publié par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).

3.3- L'école des capacités :

D'après cette école, ce qui manque n'est pas de l'utilité ou des besoins de base satisfaits, mais certaines capacités humaines vues comme raisonnablement minimales.

Sen (1985)²² relève le sujet de la qualité de vie au delà de la possession des commodités.

Sen évoque également l'espace intermédiaire entre celui des ressources ou moyens et celui des accomplissements, à savoir l'espace des libertés.²³

Celui ci consiste en un ensemble de capacités spécifiques définies en référence à des types d'accomplissements appelés « fonctionnements »²⁴.

Cette notion de fonctionnement décrit le type d'effet attendus à partir des capacités.

L'approche de **Sen** dans l'illustration de sa démarche, est marquée par un exemple classique :

²¹ Alejandro N. Herrin, "Designing Poverty Monitoring Systems for MIMAP", paper presented at the second annual Meeting of MIMAP, 1997, May 5-7, IDRC, Ottawa, P. 03.

²² Sen. A « Commodités and capabilities », Amsterdam : North Holland, 1985 in Annual world bank, conference on development Economics, 1995, P. 60

²³ Louis Marie Asselin & Anyck Dauphin, op. cité, 2001, P. 14.

²⁴ in Louis Marie Asselin, Anyck Dauphin, op. cité, 2001, P18.

Prendre la bicyclette est bien sur une commodité. Elle a plusieurs caractéristiques, et on va se concentrer sur une caractéristique particulière qui est le transport.

Ainsi, le transport caractéristique du vélo donne à la personne les possibilités de se déplacer. Ces possibilités peuvent donner à la personne l'utilité ou le bonheur s'il cherche un tel mouvement ou il le trouve agréable.

Donc il y a dans ce cas une séquence depuis une commodité (dans ce cas le vélo) aux caractéristiques (dans ce cas le transport) aux possibilités (capabilities) à la fonction (dans ce cas, la capacité de se déplacer) à l'utilité (dans ce cas-ci, le plaisir de se déplacer).²⁵

En tenant compte de ce qui précède, la pauvreté est appréhendée comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une simple faiblesse des revenus.

Soulignons, ici encore, la confirmation de Sen (1999) que « La capacité d'une personne définit les différentes combinaisons de fonctionnements qu'il lui est possible de mettre en œuvre ».²⁶

Ces fonctionnements peuvent aller des plus élémentaires :- être bien nourri, être convenablement vêtu et logé, échapper à la morbidité évitable, à certains accomplissements très complexes et très subtiles : rester dignes a ses propres yeux, être en mesure de prendre part à la vie de la communauté, pouvoir se montrer en public sans honte.²⁷

On peut dire, que l'approche par les capacités en se focalisant sur les moyens que possèdent réellement les individus pour convertir leurs ressources en satisfaction permet d'élargir l'évaluation du bien être a des considérations autre que monétaires.

²⁵ Sen. A, « Poor relatively speaking », Oxford Economic papers, vol. 35, 1983, P. 160, in Maliki Samir Baha-Eddine, « quantification de la pauvreté Urbaine et rurale en Algérie » , Mémoire de Magister en Sciences-Economiques, Université de Tlemcen, septembre 2002, P. 25.

²⁶ Sen. A, op. cité, 1999, chapitre 3, P. 83.

²⁷ Sen. A, « Repenser l'inégalité », Editions du seuil, 2000, P. 159, traduit de l'anglais par Paul Chemla, titre original « inequality Reexamined », Oxford University Press, 1992.

Cette approche intègre des composantes sociales, tout en considérant que l'homogénéité des individus et des situations est une limite flagrante de l'approche utilitariste.²⁸

Il est tout a fait évident, que l'aspect théorique de cette approche (école) offre au bien être un visage multidimensionnel.

L'approche par les capacités offre actuellement de nouvelles perspectives dans l'appréhension du développement et de la pauvreté.

Section 4 : Différents types de pauvreté

On peut distinguer six types d'approches de pauvreté qui peuvent être envisagées pour tenter de mieux cerner les aspects multidimensionnels de la pauvreté.

1- Pauvreté absolue :

Est définie par l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels en nourriture, vêtements, logements et soins.²⁹

A ce niveau, la pauvreté absolue se réfère a un niveau de consommation minimale.

Une personne est pauvre si elle n'arrive pas, a cause de la faiblesse de ses ressources, à satisfaire ses besoins de base (alimentaire et non alimentaire).³⁰

Dans la pratique, on arrête une ligne de pauvreté et on définit les pauvres comme les ménages qui sont au dessous de cette ligne.

²⁸ Alexandre Bertin, « Which prospect for the Capability Approach ? » Centre d'Economie du Development, Université Montesquieu – Bordeaux IV, France, 2003, P. 16.

²⁹ Morrisson Christian, « Rapport Annuel Mondial Sur le Système Economique et les Stratégies », Ramses, « La pauvreté dans le monde », institut français des relations internationales, Edition Dunod, 2003, P. 105.

³⁰ Backiny Yetna Prosper, op. cité, 1999, P. 32.

Cette dernière détermine le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires, indispensable à la survie quotidienne (qui correspond selon les normes du FAO, à 2400 calories pour la pauvreté et à 1800 calories pour l'extrême pauvreté)³¹, auquel on ajoute le revenu utile à l'achat de bien non alimentaire tel que (habillement, hygiène, énergie, etc...).

L'approche absolue à l'avantage de permettre la comparaison dans le temps, si l'objectif est la lutte contre la pauvreté, il y a lieu d'utiliser cette démarche.

Aussi dire, la particularité conceptuelle de cette approche serait d'éviter tout jugement normatif extérieur, définir ses besoins, et accorder une valeur totale à ses préférences.³²

2- Pauvreté relative :

On parle de pauvreté relative pour des personnes qui sont moins bien lotis que la majorité des autres membres de la même communauté.

De même, la pauvreté relative est un indicateur d'inégalité : « est pauvre celui qui n'a pas accès aux besoins consommés par la grande majorité de ses concitoyens ».³³

Dans cette approche, on décide qu'une fraction de la population est pauvre, par exemple les 20% des ménages aux revenus des plus faible.

Peter Townsend³⁴, propose une définition qui repose sur une approche relative de la pauvreté :

« Les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand il manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins

³¹ Marniesse Sarah, « Notes sur les différentes approches de la pauvreté » Agence Française de développement, octobre 1999, P. 01.

³² Verger. D, « Les approches de la pauvreté en Europe de l'ouest », : quels enseignements pour Madagascar, Institut national de la statistique et études économiques, INSEE, Paris, 1999, P. 15

³³ Morrisson. C, op. cité, 2003, P. 106.

³⁴ Townsend . Peter, « Pauvreté, inégalités et exclusion » : à la recherche de définitions, revue les cahiers français, n° 286, 1999.

largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles il appartiennent.

Leurs ressources sont si significativement inférieurs a celles ou sont déterminées par la moyenne individuelle ou familiale qu'ils sont, de fait, exclus de mode de vie courants, des habitudes, et des activités ».

* **Comparaison pauvreté Absolue / pauvreté relative :**

Faisant suite a cette analyse, il s'avère que les deux concepts sont complémentaires.

Une mesure de pauvreté absolue est plus spécifique dans des pays en développement **PED**, puisque une masse importante vit autour du seuil minimal.

D'autant plus qu'elle est utile en temps de crise économique. Par contre, en temps de croissance une mesure de pauvreté relative met en valeur les « laissés - pour compte » de la croissance .³⁵

3- Pauvreté objective :

Cette approche est dûment normative, elle pose a priori la valeur du seuil de pauvreté.³⁶

Elle est couramment utilisée par les chercheurs dans leurs travaux, en raison des contraintes rencontrées en tentant d'agrèger les multiples différentes utilités au sein d'une catégorie de population.³⁷

4- Pauvreté subjective :

Les approches subjectives de la pauvreté se nourrissent des réponses à des questions relatives au sentiment pour le ménage d'être à l'aise, de pouvoir mettre de l'agent a coté, ou à l'opposé de devoir tirer sur ses réserves ,de disposer ou non de la somme minimale perçue pour « joindre les deux bouts ».

³⁵ Marniesse. S, op. cité, octobre 1999, P. 02.

³⁶ Razafindrakoto M. Roubaud. F, « les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache » document de travail, DT/2001/07.

³⁷ UNPD, « technical support document, poverty indicator », 1995 in : www.unpd.org/poverty/publications.

5- Pauvreté transitoire / structurelle :

cette approche nécessite des méthodes de suivi individuel (Panel) est encore peu exploitée du fait de sa lourdeur du type d'enquêtes à mettre en œuvre.

En fait, les transitions vers la pauvreté dépendent directement des variations des revenus des membres du ménage et de la décomposition démographique.³⁸

6- Pauvreté instantanée / cycle de vie :

pour cette approche, il est essentiel de différencier les pauvres d'une façon permanente et ceux qui le sont de manière transitoire.

Section 5 : La mesure de la pauvreté

Une mesure de la pauvreté est un instrument à l'aide duquel on essaie de déterminer le niveau de pauvreté, de mesurer sa répartition sur l'ensemble de la population, de vérifier l'ampleur de la pauvreté frappant certaines catégories de la population ainsi que de retracer ces évolutions dans le temps.

D'un autre point de vue, mesurer la pauvreté signifie produire des nombres, par lesquels nous pourrions évaluer le degré de pauvreté dans une société donnée et identifier les membres de la société qui doivent être pauvres.³⁹

Il est fréquent de distinguer trois grande catégories de mesure empiriques de la pauvreté à savoir :

³⁸ Harrera Javier, Roubaud, F, « Dynamique de la pauvreté urbaine au Pérou et à Madagascar 1997 – 1999 : Une analyse surdonnée de pannel », document de travail n° 03/2003, Mai 2003.

³⁹ Louis – Marie Asseline & al, op.cité, 2001, P. 19.

5.1- La pauvreté monétaire :

Est considéré comme pauvre la personne dont les ressources sont inférieures à un certain seuil de pauvreté.⁴⁰

5.2- L'approche par les conditions d'existence :

Est pauvre celui qui n'accède pas à un certain nombre de biens et de services de consommation jugés indispensables.⁴¹

Ainsi, cette approche cherche à détecter un certain nombre de contraintes ou de privations dans le cadre des conditions d'existence des ménages.

5.3- L'approche subjective :

L'approche subjective consiste non pas à se référer à un seuil minimal de ressources.

La présence accrue de la notion de pauvreté et sa mesure au cours du temps, a suscité une demande croissante et importante d'indicateurs susceptibles de fournir un ensemble d'informations pertinentes permettant non seulement d'évaluer le phénomène en lui-même, mais également de déterminer les groupes sociaux en situation précaire.

* Les indices de pauvreté :

Pour une meilleure mesure de la pauvreté, trois éléments essentiels devraient être mesurés à travers les indices de pauvreté, à savoir⁴² :

- L'incidence, ou le nombre d'habitants se trouvant sous un seuil de pauvreté déjà calculé.
- L'intensité qui détermine la profondeur de la pauvreté.
- La sévérité qui prend en compte l'inégalité parmi les pauvres.

⁴⁰ Concialdi Pierre, « Les indicateurs de mesure de la pauvreté », les cahiers français, n° 286, 1999.

⁴¹ Revue alternative économique, « les indicateurs de mesure », n° : 159, Mai 1998.

⁴² Sébastien L. Coté, « statistical inference, poverty and inequality measurement : An application at the bootstrap econometric technique and a litterature review », Memoire M. A, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Janvier 2000.

1- Pauvreté en nombre d'habitants : (Head count ratio)

Il s'agit de la part de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation ou le revenu y se situent en dessous de la ligne de pauvreté Z .

L'indice en nombre d'habitants est défini comme :

$$H = \frac{q}{n} \dots \dots \dots (I.1)$$

Où :

q : nombre de personnes pauvres.

n : Taille de la population.

2- Ecart de pauvreté : (Poverty – Grap)

Souvent choisi pour représenter la profondeur de la pauvreté, l'écart de pauvreté correspond à la distance moyenne qui sépare la population de la ligne de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non pauvres.

Il se définit par la formule ⁴³

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{Z - y_i}{Z} \right] \dots \dots \dots (I.2)$$

Où : Y_i = revenu d'un individu i

$$I = \left(\frac{Z - y_i}{Z} \right)$$

I = ratio de l'écart du revenu est défini comme :

$$y_q = \frac{1}{q} \sum_{i=1}^q y_i$$

y_q : revenu moyen des pauvres.

q : nombre de personnes pauvres.

⁴³ Notes Techniques, « mesure et analyse de la pauvreté », Banque Mondiale, April 2002, sur internet in www.worldbank.org/Poverty/Data.

L'écart de pauvreté peut être considéré comme le produit du ratio de l'écart de revenu et de l'indice de pauvreté en nombres d'habitants :

$$P.G. = I . H..... (I.3)$$

Ceci dit que même si le ratio de l'écart de revenu augmente, l'écart de pauvreté **PG** diminue, à l'instar de l'indice **H**, ce qui évoque une réduction de la pauvreté.

Si on suppose que certains ménages pauvres, proches de la ligne de pauvreté améliorent leur conditions de vie, le ratio de l'écart de revenu augmentera parce que la distance moyenne séparant les pauvres de la ligne de pauvreté s'accroîtra.

3- Ecart de pauvreté au carré :

Cette mesure est souvent considérée comme indicatrice de la sévérité de la pauvreté.

L'écart de pauvreté au carré considère le carré de la distance qui sépare les pauvres de ligne de pauvreté.⁴⁴

Il s'obtient de la manière suivante :

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{Z - y_i}{Z} \right]^2$$

*** Evaluation des mesures de la classe FGT :**

Les mesures de la pauvreté de la classe **FGT** (**Foster, Greer et Thorbeche**, 1984) sont cumulatives.

Cela signifie que la mesure de la pauvreté de la masse de la population considérée dans son ensemble est égale à la somme pondérée des mesures de la pauvreté des différents sous groupes de la population.⁴⁵

La formule générale de cette classe, fait intervenir un paramètre α qui prend la valeur :

⁴⁴ Notes techniques, op. cité, www.worldbank, April 2002.

⁴⁵ Lachaud Jean- Pierre, « La pauvreté en Mauritanie, une approche multidimensionnelle », document de travail DT/N° 22, Centre d' Economie du Développement, Université Montesquieu - Bordeaux IV, France, 1997, P5.

- 0 → pour le nombre de pauvre.
- 1 → pour l'écart de pauvreté.
- 2 → pour l'écart de pauvreté au carré.

Les trois mesures citées traduisent des aspects différents de la pauvreté en terme de revenus.

Ainsi, une évaluation basée sur le seul ratio du nombre de pauvres concluait à une plus grande efficacité des politiques qui permettent à ceux qui se trouvent en plus près de la ligne d'échapper à la pauvreté.

En revanche, l'évaluation des deux autres indices mettrait l'accent sur l'aide contribué à ceux éloignés de la ligne, c'est à dire les pauvres parmi les pauvres.

Au cours des deux dernières décennies, les indices de pauvreté **-FGT-** sont les plus utilisés, dans la mesure où ils possèdent des propriétés intéressantes décomposables en sous-groupes d'une population dans l'optique de l'élaboration du profil de pauvreté.⁴⁶

D'autres indicateurs sont aussi pris en compte dans les mesures de pauvreté : un indicateur général d'inégalité de revenu : « **Coefficient de Gini** », et un autre indice développé par Amartya Sen, connu comme « **L'indice de Sen** » ou « **Welfare Function** ». ⁴⁷

Le premier coefficient permet de mesurer l'écart entre la distribution observée et une distribution hypothétique purement égalitaire où tous disposent du même revenu, et il varie de 0 à 1 :

- 0 → égalité parfaite.
- 1 → inégalité maximale théorique (ou un seul individu possède tout le revenu)

Le deuxième, mesure directement la pauvreté d'une façon combinée selon l'intensité de la pauvreté et des différences de revenus parmi les pauvres en fonction du taux de pauvreté.

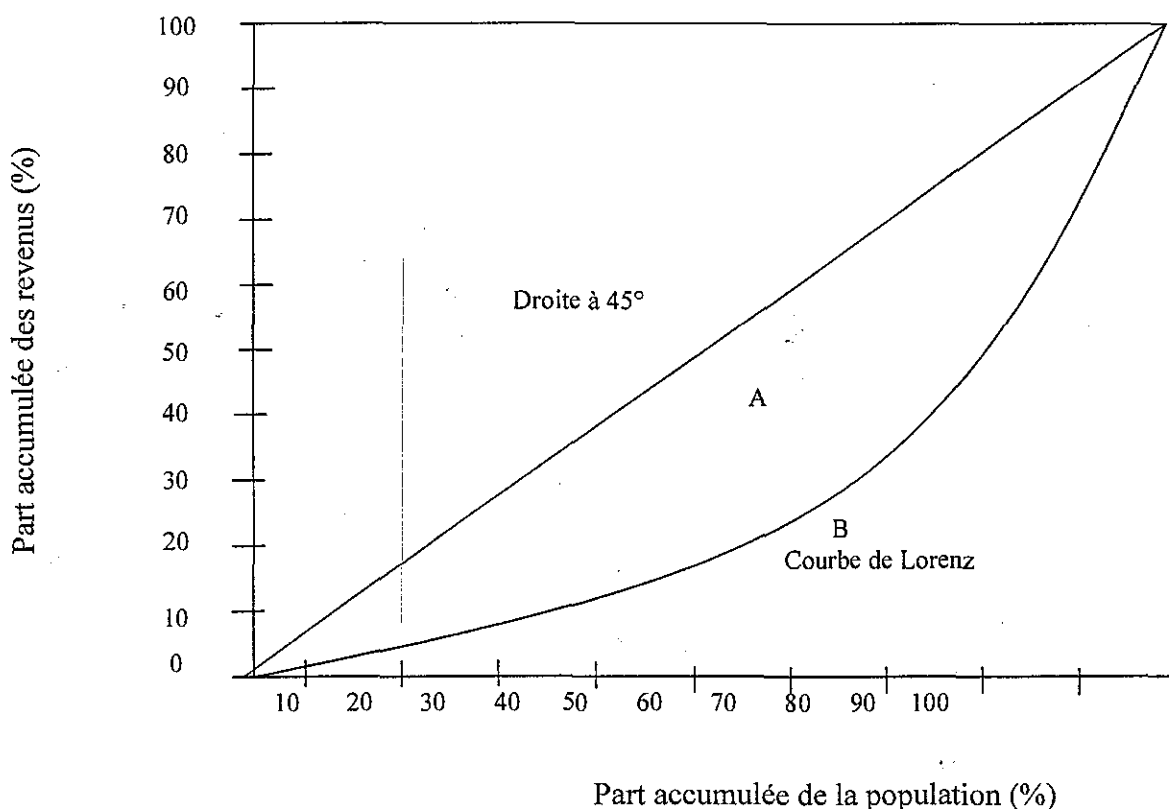
⁴⁶ Lachaud. Jean- Pierre, « croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne : «analyse comparative », Centre d'Economie de Développement Université Montesquieu – Bordeaux IV-France, 1996 .

⁴⁷ Ramon PEÑA – CASAS et Pochet Phillipe, « Les indicateurs monétaires de pauvreté et d'exclusion sociale dans une perspective européenne », observatoire social européen, Janvier 2001.

Enfin, le coefficient de **Theil**, bien que moins couramment utilisé que le coefficient de Gini, il présente l'avantage de pouvoir s'additionner pour différents groupes ou régions du pays.⁴⁸

Sur le plan graphique, le coefficient de Gini peut être représentée sur la surface entre la courbe de **lorenz** et la ligne d'égalité.

Figure (I.1) : Courbe de lorenz
de la distribution du revenu



Source : coudouel A et al, op. cité, 2002

La courbe de lorenz, représente la part cumulative du revenu sur l'axe vertical par rapport à la distribution de la population sur l'axe horizontal.

Plus la courbe de lorenz s'éloigne de la droite à 45°, plus les inégalités dans la répartition des revenus s'aggravent.

⁴⁸ Coucouel Aline, Jesko S. Hentschell et Quentin T. Wodon, « mesure et analyse de la pauvreté », April 25, 2002. in [www.world bank/Poverty/Data](http://www.worldbank/Poverty/Data).

Le tableau suivant nous propose une synthèse des indicateurs utilisés dans les approches monétaires et non monétaires de la pauvreté :

Tableau (I.1) : Mesures monétaires et non monétaires de la pauvreté.

MESURES MONETAIRES	INDICATEURS MONETAIRES
Seuil absolue de pauvreté Extrême pauvreté	1. Taille et caractéristiques de la population située sous le seuil fixé.
Seuil relatif de pauvreté	2. Taille et caractéristiques de la population située sous le seuil fixé (50 ou 60 % revenu médian ou moyen) 3. Seuil de précarité (65 ou 75 % revenu médian ou moyen) 4. Seuil de grande pauvreté (40 % revenu médian ou moyen) 5. Risque de pauvreté : population entre seuil précarité et seuil de pauvreté
Durée de la pauvreté	6. Pauvreté persistante : sous le seuil depuis trois ans (données longitudinales)
Intensité de la pauvreté	7. Somme des écarts moyens du pauvre avec le seuil 8. Coefficient d'intensité
Inégalités des revenus	9. Ratio des quintiles de revenus 10. Coefficient de Gini 11. Indice de Sen
Pauvreté administrative ou légale Pauvreté fiscale	12. Taille et caractéristiques de la population située sous le seuil fixé du salaire minimum 13. Taille et caractéristiques de la population située au seuil fixé (revenu minimum) : allocataires sociaux 14. Taille et caractéristiques de la population située sous le seuil fixé (50 ou 60 %revenu médian ou moyen)
APPROCHES NON MONETAIRES	INDICATEURS NON MONETAIRES
Conditions de vie	15. Indicateurs de difficultés budgétaires ~ difficultés subjectives (perception) et objectives (surendettement, découverts bancaires, difficulté d'épargne. factures non payées_-) 16. Indicateurs de restrictions de consommation : basiques (alimentation. vêtements neufs. se chauffer convenablement ...) et sociales (partir en vacances. recevoir des amis, offrir des cadeaux), 17. Indicateurs de confort du logement : mauvaises conditions de logement (peuplement surface, confort, environnement), équipement insuffisant, non possession de biens durables. 18. Indicateurs de patrimoine et aisance financière des ménages (possession du logement, capacité d'épargne, réserves financières). 19. Index de carence relative
Pauvreté subjective	20. Situation perçue par les ménages en termes de niveau de vie , de budget nécessaire et de revenu perçu comme minimal, de priorités et difficultés budgétaires existantes, 21. Ecart revenu réel et ressenti minimal 22. Index de pauvreté subjective

Source : Ramón PEÑA-CASAS et al, 2001

Il y a effectivement un élargissement dans le processus de mesure de la pauvreté à travers les différentes contributions qu'on a pu consulter jusqu'ici.

En ce sens, une mesure véritable de pauvreté devrait être basée sur l'aspect monétaire aussi bien que les attributs non monétaire du bien être.⁴⁹

Section 6 : Seuils de pauvreté

La diversité des approches de la pauvreté conduit à mettre au point plusieurs mode de mesure, et donc plusieurs seuils.

L'utilisation d'un seuil de pauvreté permet de décrire une population désignée comme pauvre, en nombre et en structure ; elle permet aussi de mesurer l'intensité de la pauvreté.⁵⁰

Les lignes de pauvreté calculées au niveau national des pays en développement sont basées sur un seuil minimum d'apport calorique de la consommation alimentaire, éventuellement étendu à d'autres types de besoins.

Il a fallu recourir au seuil de pauvreté lorsqu'on a éprouvé le besoin de comparer la situation de la pauvreté dans des pays aux pouvoirs d'achat assez fréquent.⁵¹

Pour ce faire, la Banque mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1 dollar (PPA de 1985) par jour et par personne pour les comparaisons internationales.

Il est recommandé ainsi par cette institution d'utiliser un seuil de pauvreté de 2 dollars (en PPA) par jour pour l'Amérique latine, de 4 dollars (en PPA) pour les pays d'Europe, et d'environ 15 dollars pour les Etats Unies et pays industrialisés.

⁴⁹ Bourguignon François, Chakravarty Satya, R, « multi – dimensionnel poverty ordenings » departement et laboratoire d'économie théorique et appliquée, DELTA worldbank working paper n° 22, 2002.

⁵⁰ Serge Milano, « La pauvreté dans les pays riches : du constat à l'analyse », Edition NATHAN, Paris 1992, P. 79

⁵¹ Revue Alternatives économiques, Janvier 1998, n° 155.

Donc, on peut évoquer trois approches pour mesurer la pauvreté alimentaires selon :⁵²

a/ Méthode du coût des besoins essentiels :

Le seuil de pauvreté correspond au coût d'une ration alimentaire de base pour les principaux groupes d'âge, pour les deux sexes ainsi que pour les grandes catégories d'activités. Un petit nombre d'articles non alimentaires viennent s'y ajouter.

La ration en question se définit comme les produits alimentaires les moins onéreux pour satisfaire aux manques nutritionnels essentiels.

b/ Méthode de l'équilibre calorique :

Se base sur une dépense de consommation permettant à une personne de se procurer une quantité de nourriture suffisante pour satisfaire un manque calorique prédéterminé.

c/ Méthode de la ration alimentaire :

Se fonde sur le fait de calculer le coût d'un budget alimentaire permettant d'acquérir des éléments nutritifs en quantité tout juste suffisante.

Bidani & al (2001)⁵³ donnent une certaine explication du recours à la ligne de pauvreté, comme moyen d'atteindre quelques objectifs a savoir :

- Permet de contrôler la pauvreté en déterminant la proposition de la population considérée comme pauvre.
- Permet aussi de développer un profil de pauvreté tout en l'utilisant pour cibler les pauvres, en tant que groupe homogène de telle façon qu'ils puissent être focalisés d'une manière détaillée.
- Peut devenir un instrument pour le débat public en jouant un rôle politique a travers la prédominance de l'attention du public sur la problématique de la pauvreté.

Il existe quatre type de ligne de pauvreté, lesquelles :

⁵² PNUD [Programme des Nations Unies pour le développement], 1997, Rapport Mondial sur le développement Humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté, Economica, Paris, P. 14.

⁵³ Bidani Benu, Gaurav Datt, Jean olson Lanjow, Peter Lonjow, « specifying poverty lines : How and why», in the Asia and pacific forum on Poverty : Reforming policies and institutions for poverty reduction, Manila, 5-9 February, 2001.

a/ Ligne de pauvreté internationale :

les évaluations et les comparaisons des statistiques entre différents pays sur la pauvreté, basées sur un seuil de pauvreté international ont été élaborées par la Banque mondiale dans son world development Report 1990.

Pour la population disposant de moins de 1\$ PPA⁵⁴ par jour et de moins de 2\$ PPA par jour, il s'agit des pourcentages de la population disposant de moins de 1.08 \$ par jour et de moins de 2.15 \$ par jour aux prix internationaux 1993 (équivalents à 1\$ à 2\$ au prix de 1985 corrigés selon la parité de pouvoir d'achat).⁵⁵

Il est évident que les taux à PPA ont été conçu non pas pour pouvoir faire des comparaisons de la pauvreté entre les différents pays mais pour arriver à comparer les agrégats des comptes nationaux.

En conséquence, il n'est pas certain qu'un seuil de pauvreté international reflète le même niveau de besoin ou de privation d'un pays à l'autre.

b/ Ligne de pauvreté relative :

Elle est définie par rapport à la distribution générale des revenus ou de la consommation d'un pays.

Par exemple, la ligne de pauvreté peut être fixée à 50% du revenu moyen de la consommation moyenne d'un pays.

Bidani & Al (2001) jugent que la ligne de pauvreté est pratiquement fonctionnelle en termes d'identifier un sous groupe de population sur lequel l'étude fait l'objet de notre attention.⁵⁶

c/ Ligne de pauvreté absolue :

Elle est associée à certaines normes absolues sur les éléments dont le ménage doit disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux.

⁵⁴ P.P.A. : Parité des Pouvoirs d'Achat.

⁵⁵ Rapport sur le développement dans le monde 2003, P. 285.

⁵⁶ Bidani & al, 2001, op.cité, P. 03.

Cette ligne de pauvreté absolue est souvent fondée sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type.⁵⁷

Le choix d'une ligne de pauvreté absolue s'avère plus souvent plus indiqué dans les pays en développement. (PED)

*** Comparaison seuil relatif / seuil absolu :**

Le seuil de pauvreté relative est usuellement plus élevé que le seuil de pauvreté absolue, impliquant que la pauvreté relative est plutôt une notion plus large que celle de pauvreté absolue.

Dans certains pays où la distribution des revenus est fortement concentrée, le seuil relatif peut être en dessous des seuils absolus.⁵⁸

d/ Ligne de pauvreté subjective :

une partie de la littérature a noté qu'il y a une subjectivité inhérente à la notion des besoins de base et elle a tenté de construire des lignes subjectives qui sont basées sur la réponse des ménages aux questions relatives au revenu minimum nécessaire pour assurer le strict minimum.⁵⁹

C'est au cours d'une enquête, qu'il est posé au chef de ménage la question suivante :

« Dans votre situation, quel revenu après impôt considérez-vous comme un revenu absolument minimum ? ». ⁶⁰

La figure (I.2) détermine le rapport entre le revenu minimum et le revenu effectif.

Y_{\min} : Le revenu minimum que les ménages considèrent comme nécessaire pour joindre les deux bouts.

⁵⁷ Coudouel Aline, op. cité, April 25, 2002.

⁵⁸ Verger. D, op.cité, 1999, P. 03.

⁵⁹ A. B. Atkinson (F. Bourguignon), « poverty and inclusion from a world perspective », ABCDE Europe Conférence, Paris, June 1999, P. 30.

⁶⁰ Milano Serge, op. cité, 1992, P. 68.

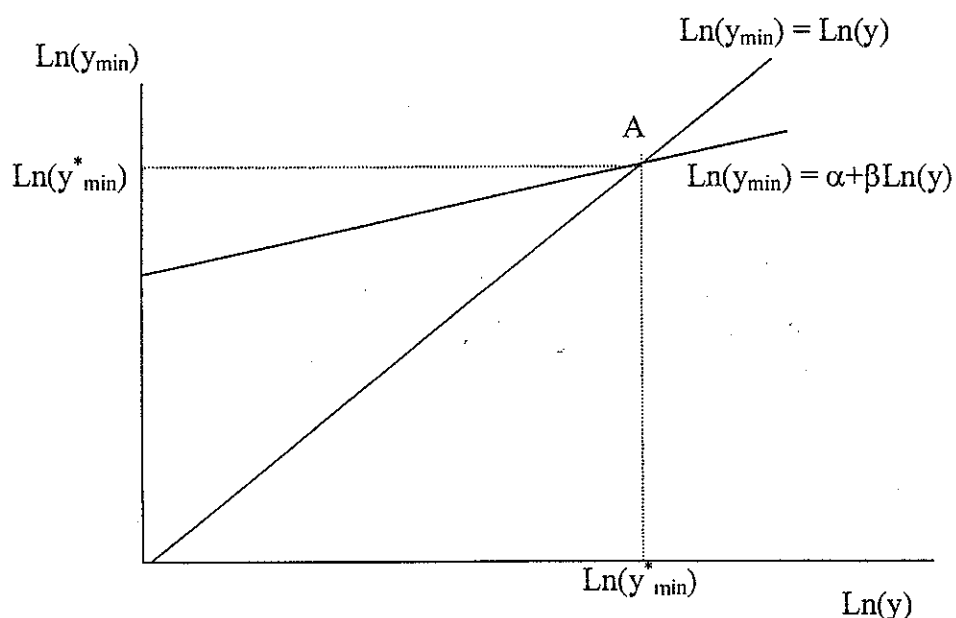
Y : Le revenu effectif des ménages.

Y_{\min}^* : Le revenu minimum que la société considère comme nécessaire pour joindre les deux bouts.

α : Une constante.

β : Un facteur de rapport entre y_{\min} et y .

Ln : Logarithme népérien pour le traitement linéaire des variables du modèle.



Source : Milano. S, op. cité, P. 70

A travers ce graphique, on peut noter que :

1. Le point A, situé à l'intersection des deux droites, détermine un niveau de revenu minimum y_{\min}^* , considéré par la société comme nécessaire pour joindre les deux bouts.
2. $y_{\min} < y_{\min}^*$, les ménages sous estiment le minimum nécessaire.
3. $y_{\min} > y_{\min}^*$, les ménages surestiment le minimum nécessaire.

En ce qui concerne les réponses des individus sur les questions posées, elle varient selon l'influence de divers facteurs tel que : se situer par rapport à un niveau considéré comme moyen dans le pays, à un niveau considéré comme moyen dans un sous groupe de référence.

Section 7 : Pauvreté et inégalité

Le phénomène de l'inégalité est une caractéristique structurelle des pays en développement ⁶¹

Etroitement liée à la pauvreté, ce phénomène continu de susciter un intérêt croissant de la part des économistes du développement, depuis les premiers bilans sociaux de politiques d'ajustement structurel.

On peut considérer trois types d'inégalité économique ⁶² :

- Les inégalités entre pays, mesurées par les écarts entre indicateurs de niveaux de vie moyens, appelées inégalités internationales.
- Les inégalités internes a chaque pays : sont généralement mesurées par les coefficients de Gini.
- L'inégalité mondiale, où l'on considère la population mondiale comme un tout : elle est la résultante des deux premières.

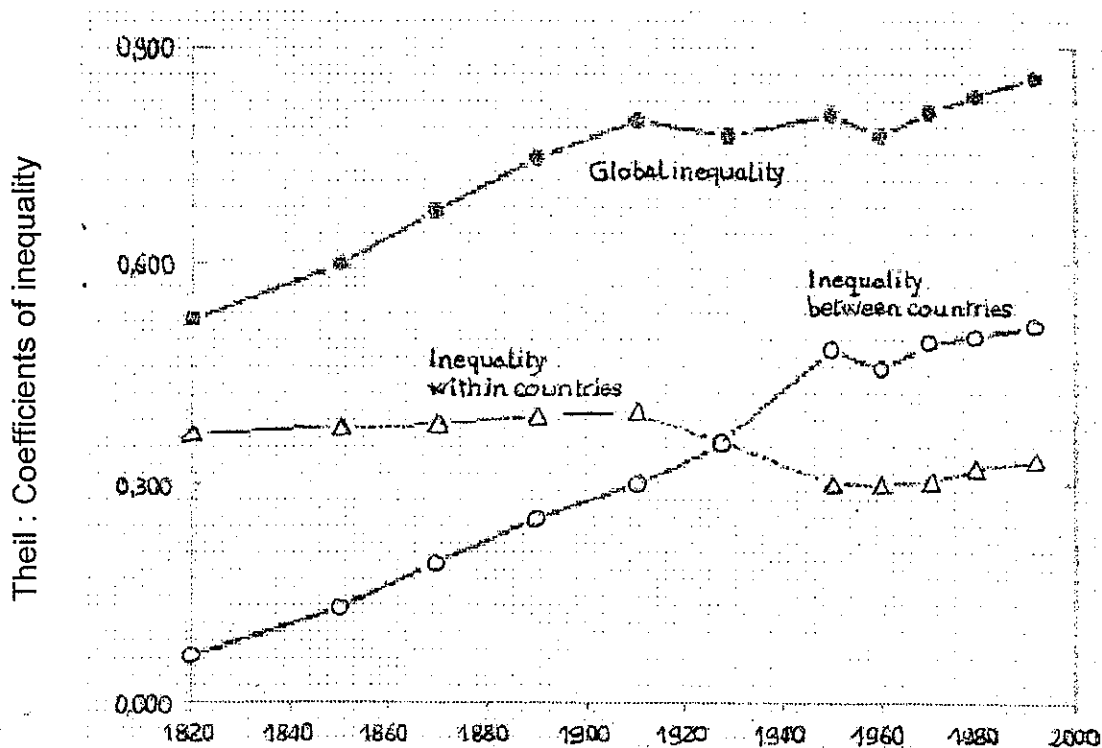
Bourguignon et Morrisson (2001) ⁶³, sont livrés a une compilation de données relatives aux trois types d'inégalités sus-mentionnés. Ces données sont résumées par le graphique suivant :

⁶¹ Montaud Jean- Marc , « Ajustement structurel et inégalité des revenus en Afrique : une analyse de décomposition au Burkina Faso », CED, Université Montesquieu-Bordeau IV , D.T. n° 75, 2003.

⁶² Giraud Pierre-Noel, « Mondialisation et dynamique des inégalités », Communication au colloque annuel de l'association française de sciences publiques, septembre 2002, LILLE, France.

⁶³ Bourguignon. F et Morrisson. C, « The size distribution of income among world citizen :1820 – 1990 », document de travail du DELTA, ENS, Novembre 2001.

Graphique (I.1) : Evolution des inégalités depuis 1820



Source : Bourguignon, F. and C. Morisson, 2001

L'inégalité mondiale (globale inequality) est déterminée d'une façon exclusive par l'inégalité internationale, sauf la période de 1910 – 1950.

Elle croit rapidement entre 1820 et 1910, pour se stabiliser entre l'année 1910-1950 en raison d'une forte réduction des inégalités internes de 1910 – 1950.

Ces évolutions des inégalités économiques tant qu'au niveau international qu'au niveau national, sont dues essentiellement au processus de la mondialisation, au rythme du progrès technique , et à la révolution des technologies de l'information .

S'agissant des inégalités internes, et la façon de surmonter leurs influences, reste tributaire à l'accroissement considérable de l'aide publique au

développement de ces pays, tout en l'orientant vers les biens et services essentiels moteur de développement : éducation, santé et services publics de base.

7.1. Pauvreté absolue et inégalités :

En vue de remonter la possibilité d'une corrélation négative entre inégalité de la répartition des revenus d'une part et importance de la pauvreté ;

Les quatre combinaisons possibles suivantes peuvent être rencontrées⁶⁴ :

		Inégalité de la répartition	
		Croissante	Décroissante
Importance de la pauvreté absolue	Croissante	1	2
	Décroissante	3	4

Guillaumont (1985)⁶⁵ définit ainsi ses quatre situations :

- Situation 1 : Cas d'une économie ou le secteur agricole connaît une paupérisation absolue, accompagnée d'une certaine croissance industrielle.
- Situation 2 : Cas de croissance rapide entraînant une amélioration des revenus plus bas, mais plus encore des revenus supérieurs.
- Situation 3 : Cas d'un pays en stagnation ou récession opérant une redistribution, toutefois insuffisante pour arrêter la croissance du nombre des pauvres, notamment dans le secteur agricole.

⁶⁴ Zantman Alain, « Le tiers monde, les stratégies de développement à l'épreuve des faits », Edition Hatier, 1990.

⁶⁵ Guillaumont P., « Economie du développement », T.1, collection Thémis, Edition P.U.F., Paris, 1985.

- Situation 4 : Cas d'une meilleure satisfaction des besoins essentiels grâce à des progrès agricoles (et / ou) à l'aide internationale ,sans croissance industrielle significative.

Pour plus d'éclaircissement sur cette corrélation, **Lachaud (1996)**⁶⁶ considère que la pauvreté peut s'accroître si l'inégalité des revenus s'accroît au cours du processus de croissance économique.

7.2. De la pauvreté à l'exclusion sociale :

l'élargissement de plus en plus prononcé du concept de la pauvreté paraît orienté vers différents types d'inconvénients économiques, sociaux et même juridiques.

D'après **Bouget et Nogues (1993)**⁶⁷, « le concept d'exclusion sociale a tenté de traduire et d'inclure les manifestations économiques, sociales psychologiques des exclusions dans la société ».

Le point commun entre pauvreté et exclusion sociale, se manifeste par un ensemble hétérogène de facteurs qui sont nombreux⁶⁸, on peut citer :

- Le chômage.
- La stagnation économique.
- La précarisation dans certaines couches sociales.
- La marginalisation urbaine.
- La remise en cause des systèmes traditionnels de protection sociale.
- Les diverses formes de xénophobie.

Dans cette perspective, le concept d'exclusion sociale est généralement caractérisé par les liens à trois grandes sphères relationnelles d'intégration⁶⁹ :

⁶⁶ Lachaud J.P., op.cité, 1996.

⁶⁷ Bouguét. D, Nogues H, « Evaluation des résultats des politiques sociales : expériences internationales des politiques contre l'exclusion sociale » CCE, Université de Pavis, 1993.

⁶⁸ Quinti Gabrielle, « Exclusion sociale et pauvreté : vers des nouveaux modèles de mesure et d'évaluations », 1999.

⁶⁹ Ramon PENA-CASAS & al, op.cité, 2001, P. 24.

- La première de ces sphères est la dimension économique qui induit les enjeux liés à l'emploi et au non emploi ainsi qu'à l'insuffisance des ressources, c'est le domaine de la pauvreté.
- La seconde dimension à considérer est celle du non respect ou du non usage des droits fondamentaux au niveau social, politique et civil.
- La troisième dimension recouvre les relations sociales, qui peuvent être détériorées par une crise économique et le non respect des droits, entraînant un processus de relégation sociale.

Lachaud (1999) considère quatre niveaux d'exclusion sociale ⁷⁰ :

- 1- Exclusion des niveaux de vie en termes de bien et services, privé et public.
- 2- Exclusion des moyens d'existence (Travail et terre).
- 3- Exclusion des droits (Liberté d'organisation et d'expression, sécurité, dignité et identité).
- 4- Exclusion par rapport au processus de développement.

C'est ainsi, que durant les années 1990, l'exclusion sociale est devenue une notion cadre pour la définition et la mise en œuvre des politiques sociales.

Section 8 : Revue de littérature sur la pauvreté

La pauvreté est un vieux phénomène depuis l'existence des sociétés humaines, dans le temps et l'endroit, elle varie selon les différentes cultures et sociétés.

Dans l'antiquité, le problème de l'amélioration des conditions de vie s'est posé d'une manière différente.

⁷⁰ Lachaud, J.P. , op.cité, 1997, P. 02.

La pauvreté, telle que nous l'entendons, correspond à ce que les ancêtres appelaient le paupérisme ou l'indigence .

Cette notion évoque celle de subsistance : « L'indigent est celui qui n'a pas ou détient tout juste les moyens de survivre et de faire survivre ceux qui dépendent de lui ». ⁷¹

Ainsi, on luttait contre l'insuffisance de revenu en nourrissant la population en période de famine et en distribuant des terres et crédits sous l'empire romain ⁷², pour permettre aux couches nécessiteuses de bien générer leurs propres sources de revenus.

Cependant, la nourriture étant considérée à cette époque comme un indice de pauvreté.

Celle-ci réduisait toujours la possibilité de se procurer certains aliments que les usages et la diététique considéraient comme indispensable. ⁷³

C'est à partir de ce moment que les différentes formes de pauvreté étaient présentes durant toutes les époques passées.

En fait, les premiers débats théoriques sur les mécanismes économiques qui accroissent la richesse, apparaissent à la fin du 17^{ème} siècle, puis au 18^{ème} siècle, mais engendrèrent également le sujet de la pauvreté.

Au cours de sa pensée, il y a deux siècles, **Adam Smith** économiste et l'un des fondateurs de l'économie classique, a pu donner une définition approximative de la pauvreté, en signalant que « faire face à un public sans perdre ses moyens suppose de se conformer à une norme vestimentaire et à d'autres critères de consommation apparente beaucoup plus sophistiqués dans une société développée ». ⁷⁴

⁷¹ Labbens. Jeans, « sociologie de la pauvreté », le tiers monde et le quart monde, Edition Gallimard, 1978, P. 77.

⁷² Dubois Jean- luc, « l'évolution des systèmes d'investigation et la mesure de la pauvreté », IRD, séminaire transversal, 24 janvier 2001, P. 13.

⁷³ Mc Kenzie. J.C, « Poverty : food and nutrition indice », in P. Townsend, the concept of poverty, Londres , 1971 , p.64

⁷⁴ Sen. A , « Un nouveau modèle économique » développement, justice, liberté, Edition Odile Jacob, 1999, chapitre 3, P. 73.

Aussi, l'auteur dans son ouvrage « **Wealth of nations** » (1776) disait « un homme est riche ou pauvre, suivant les moyens qu'ils a de se procurer les besoins, les commodités et les agréments de la vie ». ⁷⁵

De son coté, **J.S. MILL** (1806-1873), un classique de transition, refusait de considérer les classes sociales comme devant être dépendantes et assistées dans son œuvre « **principe d'économie politique** » 1848 :

« Les pauvres sont sorties des lisières, et ils ne peuvent plus être gouvernés ou traités comme des enfants. C'est de leurs qualités personnelles que dépendra leur destinée. Il faut que les nations modernes apprennent que le bien être du peuple doit résulter de la justice et du self government ». ⁷⁶

Rowntree ⁷⁷, dans son étude en 1899, est considéré comme le premier a étudier en détail les problèmes qui impliquent la définition de la pauvreté.

Par ailleurs, l'aspect de son travail a mérité une grande attention de son concept de « **pauvreté primaire** » qui sera appliquée aux familles, dont le revenu est insuffisant pour obtenir le minimum nécessaire de maintenir simplement l'efficacité physique.

Sur la base de cette considération, les résultats de ses travaux publiés en 1901, partaient d'une approche de budget nécessaire pour couvrir les besoins minimaux (nourriture, logement, habillement, etc....) ⁷⁸, ce qui correspondait à une « approche monétaire » de la pauvreté.

Galbraith (1963) ⁷⁹ a suggéré la manière de voir les pauvres comme suit : « sont considérés comme pauvres ceux qui disposent d'un revenu nettement au dessous du moyen dans la société ou ils vivent ».

⁷⁵ Samuelson Alain, « Les grandes courants de la pensée économique », concepts de base et questions essentielles, 1985, OPU, P. 50.

⁷⁶ Maurice Baslé, Bernard chavance, Jean leobal, Alain geledan, Alain lipietz, Françoise Benhamou, « Histoires des pensées économiques », les fondateurs, Edition Dalloz, 1993, P. 84.

⁷⁷ Rowntree, B.S. , (1901), « Poverty a study of town life (1922 ed), Mc-Millan, London, in A.B. Atkinson, « The Economics of Inequality », oxford university Press, 1983, P. 224.

⁷⁸ Rapport du « conseil européen sur l'emploi, le revenu et la cohésion sociale », CERC, « estimer l'évolution récente de la pauvreté », septembre 2000.

⁷⁹ Galbraith, J.K., « the affluent Society », penguin books, Londres, 1963, P. 261.

S'agissant de la pauvreté, celle-ci a été appréhendée pendant longtemps en terme d'insuffisance de revenu, ce qui a permis que sa mesure sous l'angle monétaire -celui du revenu- tient le haut du pavé dans la littérature.

En effet, cette approche traditionnelle suppose que la totalité des activités, des échanges et des composantes du bien être sont monétarisés.⁸⁰

Ceci, n'a pas empêché, à travers les conséquences des progrès économiques qui se sont renforcées par celle de l'évolution sociale, d'élargir la vision de la question de la pauvreté pour prendre en compte d'autres dimensions essentielles du processus de développement.

« Pour être pauvre, il faut manquer tout à la fois de fortune et d'occupation rémunératrice (classe), de force sociale (pouvoir), d'audience et de respectabilité (statut). S'il n'est personne qui soit absolument démuné de tout privilège, le pauvre est celui qui se situe au niveau le plus bas sur ces trois dimensions ». ⁸¹

Conjointement à cette appréhension, au début des années soixante, la pauvreté étant perçue en tant que phénomène absolu lié à une carence dans le domaine des besoins vitaux fondamentaux, à un défailance du pouvoir d'achat des ménages.

Au cours des années soixante apparaît la notion de pauvreté relative par rapport à la moyenne du niveau de vie standard reconnu comme étant minimal par la société. ⁸²

Le niveau de vie exprimé en termes quantitatifs remonte aux travaux de **William Petty** dans son livre « **political Arithmetick** » publié en 1691.⁸³

⁸⁰ Cameliau Christian, « globalisation et inégalités : une mise en perspectives » GUIG-défi du Social du développement, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, 23 juin 2003, P.14

⁸¹ Labbens. J, op.cité, 1978, P. 03.

⁸² Ramon PENA – CASAS et Philippe pochet, op. cité, Janvier 2001.

⁸³ Saad Z. Nagi, « Poverty Concepts and Measurement Egypt in Comparative Contexte », paper prepared for the workshop on « Poverty and Social Deprivation in the Mediterranean Area : the local, national, Regional and global dimension », organised by the comparative research on poverty (CROP), UNESCO and democritus University of thrace, Komotini, Greece, June 2003.

Avec le temps, ce concept a pris une importance croissante en sciences sociales pour sa relation qui concerne : l'utilité, la préférence, le choix rationnel, la consommation, la demande, la production, l'inégalité et la pauvreté.

C'est essentiellement sur le plan théorique que le débat s'est noué autour du caractère absolu ou relatif du concept de pauvreté :

Le débat a notamment opposé **peter townsend** a **Amarty Sen**, le premier insistant sur le caractère relatif de la pauvreté tandis que le second mettait en avant son caractère absolu.⁸⁴

L'insatisfaction de chercheurs envers des mesures de la pauvreté trop exclusivement liées aux notions de revenu et de consommation a amené l'élargissement du cadre d'analyse a prendre en considération le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

De leur côté, les sociologues ont récemment reconnu la multidimensionnalité de la pauvreté comme un phénomène social, économique, politique, environnemental et moral.⁸⁵

Dans le même ordre d'idée, et à travers le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 , que la Banque mondiale diffuse un nouveau regard sur la pauvreté.

Le rapport en question reprend a son compte une conception multidimensionnelle de la pauvreté qui dépasse largement l'approche monétaire en terme de poverty line (seuil de pauvreté) , et permet d'intégrer la notion de capabilities ou capacité a réaliser son potentiel.⁸⁶

Selon **Sen** (1999)⁸⁷, appliquée à l'analyse de la pauvreté, la perspective des capacités permet une meilleure compréhension de la pauvreté et privations.

⁸⁴ Concialdi Pierre, « les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », Revue de l'IRES, n° 8, Janvier 2002.

⁸⁵ S. Zaghak-Ali, « Développement of Jordan's strategy Toward Poverty Acritical Analysis », Paper prepared for the workshop on « Poverty and social deprivation in the mediteranean Area : democritus University of thrace, Greece, June 2003.

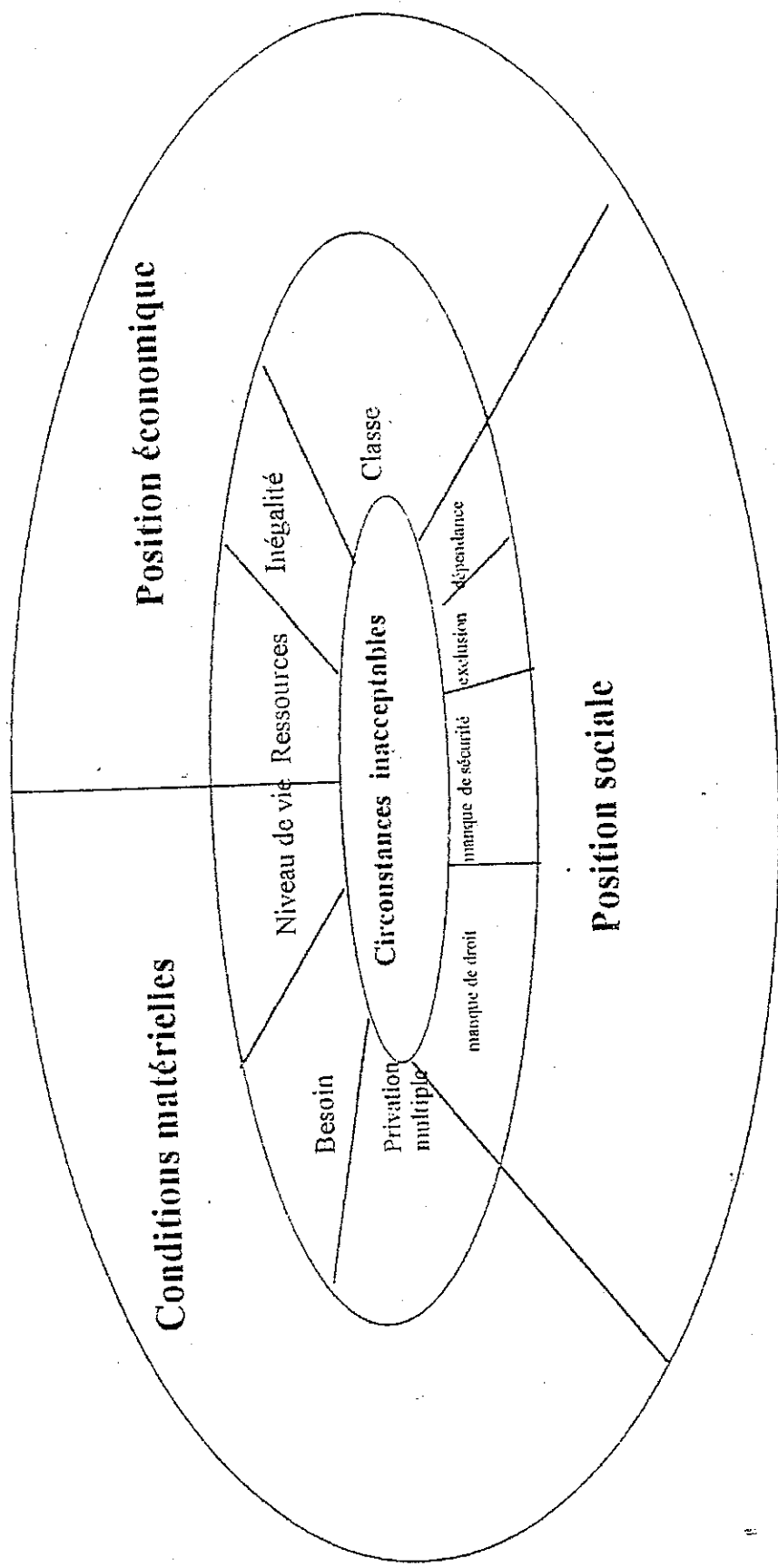
⁸⁶ Rapport sur la réforme du dispositif français de coopération internationale, « lutte contre la pauvreté et les inégalités », Février 2000.

⁸⁷ Sen. A, op. cité, 1999, P. 97.

Pour illustrer l'évolution de la pauvreté a partir du concept monétaire jusqu'au concept multidimensionnel ou social, **Paul Spicker**⁸⁸ a pu justifier les définitions de la pauvreté sous forme de onze classes distinctes esquissées comme suit :

⁸⁸ Paul Spicker, « cross national comparaisons of poverty » : conférence on social security, Helsinki, 25-27-Septembre 2000.

Figure (I.3): Ressemblances de famille entre différents faisceaux de la signification de la pauvreté



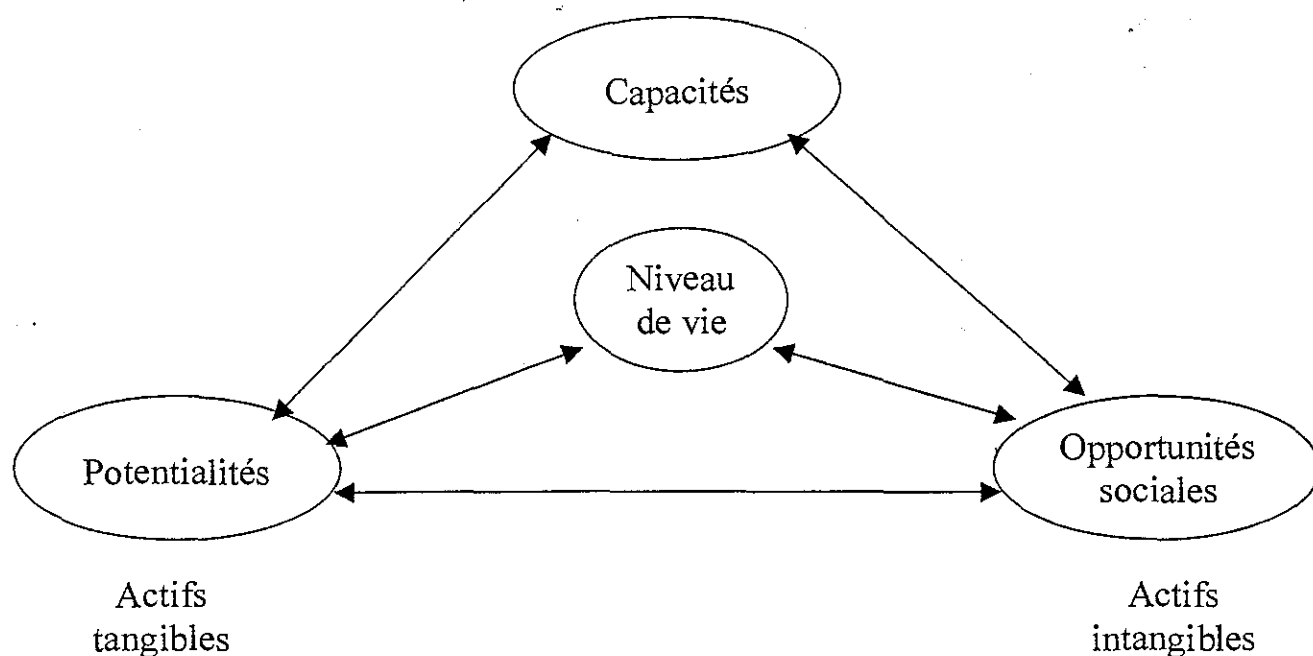
Source: Traduit de Spicker, 2000, P.5.

La figure (I.3) présente la pauvreté comme étant un concept moral. Cependant, les gens deviennent pauvres si les 03 (trois) pôles constituant la présente figure sont défavorables.

Dès cet instant, définir la pauvreté sous une seule dimension affecte automatiquement la composante multidimensionnelle de la pauvreté, et en écartant d'autres critères plus appropriés.

S'appuyant sur la formalisation de Sen, le cadre théorique de l'analyse du processus de la pauvreté présenté par **Chambers et Conway**⁸⁹ (1992), définit le système de niveau de vie comme l'ensemble des capacités, du capital, des activités que les individus mobilisent afin d'assurer leur subsistance et de faire face au risque.

Figure (I.4) : Le système de niveau de vie d'un individu

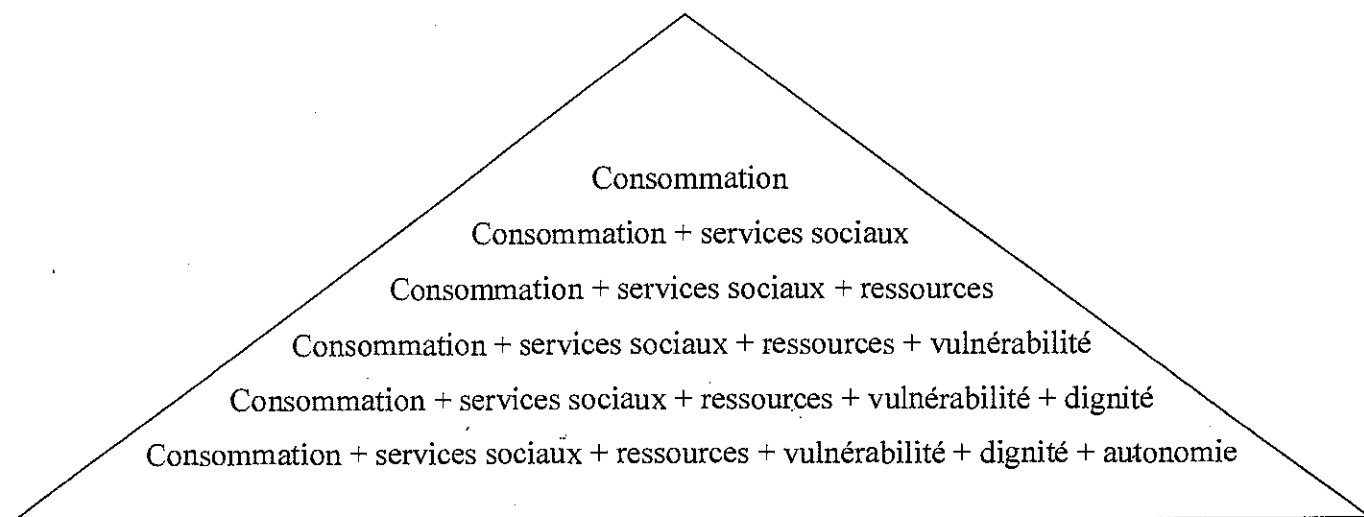


Source : Chambers et Conway, 1992.

⁸⁹ Chambers, R., Conway, G.R., « Sustainable rural live hood : practical concept for the 21st century » IDS, Discussion paper, insitute of development studies, Royaume Uni, 1993.

La figure (I.5) montre l'extension progressive du champ thématique de la pauvreté en commençant par le besoin fondamental qui est la consommation pour parvenir graduellement a six besoins : ⁹⁰

Figure (I.5) : L'extension progressive du champ thématique de la pauvreté



Source : Razafindrakoto et al, 2001.

On voit ici que le concept de la pauvreté intègre de plus en plus des facteurs autres que la consommation, d'où l'élargissement du champ de la pauvreté en termes de services sociaux tel que la santé, l'éducation, en arrivant à la vulnérabilité, la dignité et l'absence d'autonomie.

Plus profondément, les experts du comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD*/OCDE*) retiennent quatre niveaux de définitions de la pauvreté : ⁹¹

⁹⁰ Revue d'économie et management , « pauvreté et coopération », Université Abou Bakr Belkaid Tlemcen, faculté des sciences économiques et de gestion, n° 02, Mars 2003, P. 03.

⁹¹ Rapport sur la réforme du dispositif français de coopération internationale, op. cité, 2000, P. 08.

* O.C.D.E. : Organisation de coopération et de développement économique.

* C.A.D. : Comité d'aide au développement.

- En termes de consommation et de revenu : La pauvreté est définie vis à vis d'un équivalent monétaire. Cette définition est la base de la notion du seuil de pauvreté.
 - Le niveau de 2US \$ par jour et par habitant est retenu pour les comparaisons internationales.
 - Le niveau de 1 US \$ par jour comme seuil d'extrême pauvreté.
- En termes d'accès à la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux : (se nourrir, être éduqué, pouvoir être soigné).
- En termes plus large d'actifs : parmi lesquels , pour un individu, on distingue le capital naturel (la terre, l'eau), le capital social (les liens de solidarité entre membres d'un groupe social), le capital humain (connaissance, la santé), le capital physique (l'accès aux infrastructures de base), le capital financier (l'épargne, l'accès au crédit).
- En termes dynamique de fonctionnement social : (l'autonomie, la dignité), c'est à dire la capacité d'agir, d'exprimer ses opinions, de faire face à ses obligations sociales et culturelles.

Pour ce dernier niveau, selon **Sen**⁹², cette dynamique est traduite par le fait qu'une personne soit capable d'accomplir certains actes fondamentaux.

En dépit du caractère multidimensionnel de la pauvreté et l'hétérogénéité de ses manifestations et en raison de l'insuffisance de l'approche monétaire de mesurer la pauvreté, le **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le développement) a mis au point le concept du développement Humain durable (**DHD**).

C'est ainsi, dans le cadre du PNUD (1990), les experts ont conçu un indicateur de développement Humain, fait pour mesurer le niveau du développement d'un pays.

Cet indicateur composite, très inspiré des travaux de **A. Sen**, offre aussi une vision réellement multidimensionnelle des écarts de développement.⁹³

⁹² Sen A., « Ethique et Economie », Edition PUF, 1993, P. 210.

⁹³ Montalieu Thierry, « Economie du Développement », collection Amphi économie, Edition Breal, 2001, P.33.

En fait, cet indice intègre trois données essentielles :⁹⁴

- D'abord, l'espérance de vie à la naissance (vivre bien, c'est d'abord ne pas mourir avant l'heure et donc assurer ses besoins biologiques).
- Le degré d'éducation (vivre bien c'est aussi satisfaire ses appétits en matière de culture).
- Enfin, l'accès aux ressources monétaires nécessaires pour avoir un niveau de vie décent (vivre bien suppose d'avoir un certain revenu).

Parler de développement, c'est aussi a contrario parler de la pauvreté qui peut être entendue sur plusieurs façons.

L'indicateur de pauvreté humaine (**IPH**) conçu par le PNUD (1997), basé sur une « approche par les manques »⁹⁵, tient compte des multiples dimensions d'une notion qui ne se limite pas la pauvreté monétaire.

Il prend en considération 04 critères :⁹⁶

- La longévité.
- L'accès au savoir.
- Les conditions de vie.
- La participation ou l'exclusion sociale.

L'objectif de la prise en compte de **l'IDH**, **l'IPH** et pour définir les priorités des programmes sociaux.⁹⁷

Du point de vue du développement humain, la pauvreté c'est aussi la négation des opportunités et des possibilités de choix qui permettraient aux individus de mener une vie décente.

⁹⁴ Bret Bernard, « le tiers monde, croissance, développement, inégalité », mesurer l'inégalité pour comprendre le développement inégal, chapitre 1, Edition Ellipses, 2002, P 20.

⁹⁵ Dockès Pierre, « ordre et désordre dans l'économie du monde » Edition P.U.F. , Mai 2002, P. 470.

⁹⁶ Bernard Bret, op. cité, Edition Ellipses, 2002, P. 28.

⁹⁷ PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement], 2001, Rapport mondiale sur ledéveloppement humain 2001, développement humain, passé, présent, Futur, P. 21

Dans ce cas, la pauvreté des individus vient du fait qu'ils n'ont pas suffisamment de capacités et/ou de potentialités à cause de leurs caractéristiques -age, sexe, aptitudes physique et mentales, savoir faire, etc...., du faible niveau d'opportunités sociales-moindre performance des systèmes de crédit, de santé, d'éducation et d'alphabétisation, etc... et/ou du faible niveau de leurs dotations en capital-financier, physique, humain et social.⁹⁸

De ce fait, la prise en compte des dimensions du développement humain durable, aussi élaboré par le PNUD (1990-2000) et les dimensions entrevues par la Banque mondiale, peut contribuer à une classification des différentes dimensions et formes de la pauvreté.

Intégrant ces différentes dimensions, **Jean Luc Dubois**⁹⁹ (2001) fait distinction de deux optiques pour aborder la pauvreté.

i- La première s'exprime en termes de satisfaction générée par une quantité de biens et de services consommés.

La pauvreté en traduit l'insuffisance et l'absence d'utilité correspondante. Cette conception est liée à l'éthique utilitariste, et favorise une approche de mesure quantitative.

ii- La seconde s'exprime en termes d'accès à des biens et services au sens large.

La pauvreté se traduit par un non accès et retrace des manques. Cette approche qualitative fait référence à l'éthique des droits.

C'est sur la base de ces deux optiques combinées de la pauvreté, qu'on peut schématiser un cadre de référence par l'analyse de la pauvreté comme suit :

⁹⁸ Adama Zerbo, « une approche non probabiliste de la dynamique multidimensionnelle du bien être, pauvreté, vulnérabilité, et exclusion », Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu, - Bordeaux IV, Institut de recherche pour le développement, 2002.

⁹⁹ Dubois J .L., op. cité, IRD, Janvier 2001, P. 4.

Tableau (I.2) : Cadre de référence pour l'analyse de la pauvreté

Dimensions et formes de la pauvreté	Optique utilitariste (insuffisance)	Optique de droits (manques)
Dimension économique		
- Aspects monétaires	Revenu et consommation	Accès à l'emploi
- Conditions de vie	Satisfaction des besoins fondamentaux : éducation, santé, habitat, alimentation, etc.	Accès aux biens et services correspondants
- Potentialités	Formes de capital physique, financier, humain	Accès et " capacités " de tirer profit de ces capitaux
Dimension non économique		
Dimension sociale	Réseaux sociaux : capital social, cohésion sociale	Rupture du lien social et exclusion sociale
Dimension culturelle	« Capital culturel ? » fond culturel commun	Reconnaissance identitaire
Dimension politique	Pouvoir ? force du pouvoir	Participation, droit de vote
Dimension éthique	« Capital d'éthique ? » importance des valeurs partagées	Valeurs non reconnues (entraînant violence, corruption, etc.)

Source : Dubois, 2001.

La définition de la pauvreté ne peut être restreinte aux seules dimensions économiques.

Autrement dit, l'approche traditionnelle sur la pauvreté ne traitait pas la réalité complexe de la pauvreté dans l'environnement socio-économique de chaque individu.¹⁰⁰

On a pu remarqué, sur la base d'enquêtes récentes¹⁰¹, qu'en Afrique rurale, et dans nombre de PED, les populations sont beaucoup plus sensibles à la pauvreté sociale.

Cette dernière qui résulte des risques d'exclusion et le besoin de Liens sociaux, montre également le caractère multidimensionnel de la pauvreté.

La pauvreté résulte aussi d'une insuffisance de ressources, mais elle se traduit aussi par une précarité des conditions de vie, des risques d'exclusion sociale et des aspects proprement psychologiques.¹⁰²

¹⁰⁰ Fusco Alessio, « on the definition and measurement of poverty : the contribution of multidimensionnel analysis », 3rd conference on the capability approach : from sustainable development to sustainable freedom, centre d'études macro économie et finance internationale , CEMAFI, University Pavia, 7-9 Septembre 2003.

¹⁰¹ Dubois Jean- luc, « pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction » IRD, 1999.

¹⁰² Valtriani. P, « un concept de pauvreté disjonctif », Economie Appliquée Tome XL VI, n° 04, Presses universitaires de Grenoble, PP 151-154, 1993.

CONCLUSION

Pour mettre en place des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de s'entendre sur la définition du phénomène, afin de cibler au mieux les populations concernées et de mettre en oeuvre des dispositifs de suivi / évaluation des politiques.

La mesure traditionnelle, celle du revenu par tête est largement utilisée, mais ses insuffisances sont assez largement reconnus.

La pauvreté doit être abordée dans la totalité de ses dimensions qui se renforcent mutuellement, et pas seulement sous l'angle du revenu.

Le multidimensionalité de la pauvreté est aujourd'hui universellement reconnue.

Ainsi, l'a mesurer est un préalable incontournable a l'analyse de l'évolution du phénomène, ce qui permet une bonne identification des dimensions de la pauvreté autant que réalité vécue.

Chapitre II :

Revue des stratégies passées de lutte contre la pauvreté et de coopération dans les PED

Introduction :

Les politiques économiques mises en œuvre à la fin des années 50, et poursuivies au cours des années 60 et 70, ne faisaient pas de la réduction de la pauvreté leur objectif prioritaire.

Ces politiques cherchaient plutôt à stimuler la croissance pour améliorer le niveau de vie, la pauvreté devait se réduire mécaniquement, par le jeu d'une distribution naturelle.¹

Jusqu'au milieu de années 1970, dans les pays en développement, les efforts déployés en faveur d'un développement multidimensionnel, n'étaient toutefois pas ciblés d'avantage sur les couches de populations défavorisées.

Au court la même période, on présentait déjà que la forte croissance économique dans plusieurs pays en développement n'avait pas entraîné une réduction de la pauvreté, considérée à cet effet comme une condition nécessaire et suffisante, mais a engendré des situations d'inégalités de revenus difficilement justifiables².

C'est ainsi que la hausse globale du niveau du bien être eu lieu, mais n'a pas profité à tous les groupes sociaux, dont certaines catégories ont demeuré dans la pauvreté.

A la fin des années 1970, émergea l'approche dite des besoins de base essentiels qui conférait à l'état la tâche de redistribuer largement des ressources disponibles au profit des couches de la population les plus faibles, dans le but de satisfaire leurs besoins vitaux.

Cette action n'a pu être confrontée aux réalités politiques et économiques des pays en développement surtout avec la naissance des chocs

¹ Dubois Jean- Luc, Sarah Marniesse, « Le pauvreté dans tous ces états », le courrier du la planète, n° 3, 1999.

² Gerard Winter, « L'impudence des pauvres » science, Histoire et société, Edition PUF, Année 2000, P.72.

financiers et économiques survenus a la fin des années 1970 et le début des années 80, qui ont bouleversé les situations financières de ces pays ainsi que leur solvabilité .

Au début de l'année 1982 , la priorité fut donnée au rétablissement des équilibres macroéconomiques par l'introduction des programmes d'ajustement structurel (PAS) .

Cette mise en place de ces programmes, a ramené la question relative a la lutte contre la pauvreté a prendre un second plan dans le cadre des politiques mises en œuvres sous la houlette des bailleurs de fonds .

Dans la deuxième moitié de la décennie 1980, et en raison de l'impact défavorable issu de l'application des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel , les débats et réflexions sur le lien entre croissance et pauvreté se sont trouvés encore une fois sur la scène internationale.

Durant les deux dernières décennies, le monde a connu un réel progrès économique avec des avancées en matière de développement humain et un léger recul de la pauvreté relative.

Nonobstant cela , en valeur absolu, le nombre de personne vivant en dessous du seuil de pauvreté , reste pratiquement inchangé, avec des variations régionales tel que :

- Amélioration en Asie
- Stagnation en Amérique latine .
- Aggravation en Afrique et dans l'ex URSS .

Ainsi , en situant le seuil de pauvreté a 2 \$ par jour , c'est plus que la moitié de la populations mondiale qui se trouve a l'écart des circuits de richesse.

Selon le rapport annuel de la F.A.O , rendu public en 15 octobre 2001 a Stockholm on compte 815 millions l'hommes , de femmes et d'enfants mal nourris sur la planète : 777 millions dans les pays en développement , 27 millions dans les pays en transition et 11 millions dans les pays industrialisés

Les pays d'Afrique subsaharienne Perdent chaque année de 1 % à 2 % de croissance par habitant a cause de la malnutrition.

Chaque année, les maladies infectieuses tuent 17 millions de personnes dans le monde dont 97 % dans les pays en développement (le Sida entraîne 4 millions de décès, dont 2.3 millions en Afrique)

On compte également 60 % des 4.4 milliards de personnes dans les pays en développement , qui manquent de services sanitaires.³

Notre travail , a travers ce deuxième chapitre consiste a passer en revue les différentes stratégies conçues pour réduire de près on de loin le nombre de pauvres dans le monde en développement , avec quelques exemples de politiques nationales appliquées par un échantillon de pays en développement en matière de lutte contre la pauvreté.

Section 1 : Evolution de la pauvreté dans le monde

Tableau (II.1) : la pauvreté de 1820 à 1999 avec prévision 2015

	1820	1870	1910	1950	1970	1990	1999	2015
Pourcentage								
De pauvres	94.4	89.6	82.4	71.9	60.1	58.8	54.7	43.3
De très pauvres	83.9	75.4	65.6	54.8	35.6	29	22.7	12.3
Effectifs (Millions)								
De pauvres	997	1.134	1.416	1805	2200	2718	2777	2230
De très pauvres	886	954	1.127	1376	1304	1276	1151	753

Source : 1- Bourguignon et Morrisson (2002).⁴

2- Razatindrakoto & AL , 2003 (1990, 1999 et 2015)

La lecture du tableau (II.1) nous montre que presque il y'a deux siècle, 94% de la population mondiale vivait dans la pauvreté au lieu de la moitié aujourd'hui ,et 84 % vivait dans l'extrême pauvreté au lieu de 22.7 % en 1999.

³ S. Zaghal, op, cité , June 2003 .

⁴ Bourguignon. F. et ch . Morrisson , « Inequality among world citizens 1820- 1992 » American Economic Review, septembre 2002, in Morrisson , c, Op . cité, Ramses 2003 , P. 110.

On constate aussi (que dans l'absolu, le nombre de pauvres a presque triplé depuis 1820 et augmenté de moitié depuis 1950, et comme la population mondiale a été multipliée par 06 depuis 1820, les pauvres sont plus nombreux, par contre leur pourcentage ne cesse de baisser par rapport à l'accroissement de la population.

Parlant de croissance démographique, celle-ci depuis longtemps considérée comme une cause principale et directe du sous-développement.

Décidément, le fait démographique se trouve bien au cœur de toute réflexion et de toute action sur le développement.

Comme il a été indiqué dans le programme d'action adopté à la conférence du Caire de 1994⁵ : « L'élimination de la pauvreté contribuera à freiner l'accroissement de la population et à hâter la stabilisation ».

Cela signifie que la pauvreté engendre une croissance démographique élevée, notamment son lien avec la fécondité.

Pour approfondir au mieux ce lien, il est suggéré de faire intervenir d'autres variables tel que :

- Le milieu d'habitat (ville ou campagne).
- Le niveau d'instruction.
- L'intensité et l'efficacité des programmes de planification familiale.

Ces variables sont prises en compte dans le contexte des politiques de contrôle démographiques, considérées par les gouvernements des pays en développement comme un instrument d'action stratégique dans la définition de leurs politiques globales de développement.

Les interactions entre la croissance de la population et la progression des niveaux de vie, peuvent être abordées suivant deux volets à savoir :⁶

- Dans un premier temps, la forte croissance démographique, à moyen terme, et sous des conditions de forte fécondité, ainsi des effets négatifs évidents au niveau des individus et des ménages, particulièrement sur la santé et les opportunités des femmes et des jeunes.

⁵ La chronique du CEPED (Centre français sur la population et le développement), « Pauvreté et changements démographiques », Avril – Juin 1998, n° 29.

⁶ Rougier Eric, « Les conséquences économiques de la croissance démographique : 35 ans de débat entre orthodoxie et relativisme », CED, Université Montesquieu, Bordeaux IV, DT n° 33, 1999.

- Dans un deuxième temps, elle constitue également une contrainte importante pour la provision des services publics adéquats en éducation et santé, et diminue l'assurance d'opportunités d'emplois pour une force de travail croissante.

A titre d'indicatif, les études conduites par l'ONU dans plus de 40 pays en développement montrent que lorsque les femmes obtiennent l'égalité, c'est à dire leurs donner l'opportunité de participer aux activités de la communauté, le taux de natalité diminue.⁷

Toutefois, la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par la réduction des inégalités liées au genre.⁸

Celles-ci peuvent engendrer des conséquences dramatiques dans la mesure où c'est la « capacité même de vivre une longue vie »⁹ qui est en cause.

Toute action dans ce cadre, se penche essentiellement sur la réduction de la vulnérabilité des femmes en renforçant leurs potentialités individuelles pour leur permettre de surmonter les risques d'appauvrissement.

Dans ce contexte, la polygamie est considérée aussi comme un facteur d'accroissement et d'extension de la pauvreté.

Ainsi, son impact est considérable au sein des ménages pauvres au fur et à mesure que leurs tailles tendent vers l'extension.

⁷ Yunus Muhammad, « Vers un monde sans pauvreté », avec la collaboration d'Alain Jolis, Edition Jean Claude Lattes, 1997, P. 288.

⁸ Droy Isabelle, « Réduire les inégalités de genre », in le journal de l'IRD, « pauvreté et inégalités en question », Sciences du sud, numéro spécial, 2001.

⁹ Sen. A « Economics and the family », Asian Economic Review, Vol 1, n° 1, PP, 14-26, in Stephane Meignel, « Ménages, crise et bien être dans les pays en développement : quelques enseignements de la littérature récente », CED, Université Montesquieu-Bordeaux IV-France, 1997.

Section 2 : La progression de la pauvreté dans de nombreux PED

Selon les estimations de la Banque mondiale ¹⁰, plus de la moitié de la population des pays en voie de développement vit avec moins de 2 dollars par jour, ce qui représente un total de 2.5 milliards à 3 milliards de pauvres.

Un quart de la population de ces mêmes pays (soit un total plus d'un milliard d'habitants) vit avec moins de 1 dollar par jour, montant considéré comme le seuil de pauvreté absolue.

Le tableau ci-après nous montre l'évolution de la pauvreté dans les pays en développement PED, dont certains ont vu une montée en puissance de la question de la pauvreté. ¹¹

¹⁰ Estimations parues dans le rapport du développement dans le monde 2003.

¹¹ Razafindrakoto . Mireille, François. Roubaud, J.P. Cling, Philippe de Vreyer, « La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté », le rôle des inégalités », document de travail, DIAL, 2003.

Tableau (II.2) : Evolution de la pauvreté dans les PED
(par zone géographique)

Région	Population vivant avec moins de 1 \$ par jour			Population vivant avec moins du 2 \$ par jour		
	En millions			En millions		
	1990	1999	2015*	1990	1999	2015*
Asie de l'est et pacifique	452	260	59	1.084	849	284
Hors chine	92	46	6	285	236	93
Europe Et Asie centrale	7	17	4	44	91	42
Amérique latine et Antilles	74	77	60	167	168	146
Moyen orient et Afrique du Nord	6	7	6	59	87	65
Asie du sud	495	490	279	976	1098	1098
Afrique subsaharienne	242	300	345	388	484	597
Total	1276	1151	753	2718	2777	2230
Hors chine	916	936	700	1.919	2.164	2040
Région	En %			En %		
	1990	1999	2015*	1990	1999	2015*
Asie de l'est et pacifique	27.6	14.2	2.8	66.1	46.2	13.5
Hors chine	18.5	7.9	0.9	57.3	40.4	13.3
Europe Et Asie centrale	1.6	3.6	0.8	9.6	19.3	8.7
Amérique latine et Antilles	16.8	15.1	9.7	38.1	33.1	23.4
Moyen orient et Afrique du Nord	2.4	2.3	1.5	24.8	29.9	16.7
Asie du sud	14.0	36.9	16.7	86.8	82.6	65.5
Afrique subsaharienne	47.7	46.7	39.3	76.4	75.3	68.0
Total	29.0	22.7	12.3	61.7	54.7	36.3
Hors chine	28.1	24.5	14.8	58.8	56.5	43.0

* Prévisions :

Source : Razatindrakoto & AL , 2003.

L'analyse de ces données chiffrées nous ramène au constat suivant : Durant la dernière décennie (1990-1999), le nombre de pauvres vivant avec moins de 1 dollar par jour en Asie de l'est a diminué de 452 à 260 millions, et ceci malgré les effets de la crise financière asiatique.

Pour le cas de la Chine, le nombre de pauvres s'est réduit considérablement pour passer de 360 à 215 millions.

Par ailleurs, l'accroissement de la pauvreté est particulièrement sensible en Afrique subsaharienne avec un taux de 46,7 %, et dans les pays en transition d'Europe et d'Asie centrale.

Dans ces mêmes régions géographiques, l'accroissement du nombre de pauvres a aussi engendré les populations vivant avec moins de 2 dollars par jour, en passant de 388 à 484 millions, soit un taux de 75,3 % pour l'Afrique subsaharienne, et de 44 à 91 millions, soit un taux de 19,3 % pour les pays de l'Europe et d'Asie centrale.

Pour donner une vision un peu différente et compléter notre analyse, le tableau (II.3) donne une évolution des indicateurs sociaux par zone géographique :

Tableau (II. 3) : Comparaison internationale des indicateurs sociaux 1980 –1997

	Asie de l'Est et pacifique		Amérique latine et caraïbes		Afrique du Nord et moyen orient		Asie du sud		Afrique subsaharienne	
	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997
Espérance de vie (Année)	65	69	65	70	59	67	54	62	48	51
Mortalité infantile (pour 100)	56	37	60	32	95	49	119	77	115	91
Mortalité avant 5 ans (pour 1000)	83	47	60	41	137	63	180	100	189	147
Malnutrition des enfants (taille insuffisante)	52	38	25	13	31	22	66	54	37	39
Taux de scolarisation (primaire)	111	118	105	113	87	96	73	100	78	77
Taux d'analphabétisme de la jeunesse (garçon)	5	2	11	7	27	14	36	25	34	20
Taux d'analphabétisme de la jeunesse (filles)	15	4	11	6	52	27	64	48	55	29

Source : world development indicators, 1999 ¹²

¹² World development indicators 1999, in Morisson, C, op. cité, Ramses 2003.

Ces indicateurs confirment la singularité de l'Afrique et de l'Asie du sud , considérés comme deux continents les plus mal classés.

On peut observer que l'Amérique latine a de meilleurs résultats que le moyen orient et l'Afrique du nord , malgré que les pourcentages de pauvres sont quasiment proches (33.1 % et 29.9%).

En Asie de l'est , la scolarisation primaire a presque fait disparaître l'analphabétisme (2 % pour les garçons et 4 % pour les filles) , ce qui n'est pas le cas a l'Afrique du nord et moyen orient , ou 27 % l'analphabètes pour les filles et 14 % pour les garçons).

En Afrique , l'espérance de vie n'a presque pas augmenté , ceci est dû essentiellement a la propagation des épidémies, maladies chroniques, et maladies a transmissions hydriques.

Toutes ces divergences nous montrent que la condition des pauvres ne dépend pas seulement de facteurs tel que les revenus , mais aussi de la mise en œuvre de politiques de dépenses publiques qui touchent les secteurs de l'éducation , la santé ainsi que le contexte socioculturel.

Il reste aux pays en développement à qui incombent toutes ces réalités de redéfinir leurs stratégies de lutte contre la pauvreté avec un réel concours de la Banque mondiale en matière d'assistance financière et technique.

Section 3 : la politique de la Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté .

Durant les années 60 et 70, la politique de la Banque mondiale consistait a accorder des prêts a destination de secteurs et sous-secteurs qui ont été généralement considérés comme porteurs de profits pour les pauvres, notamment le développement rural, l'éducation primaire, la petite industrie , l'alimentation en eau , le traitement de déchets , la population , la santé et la nutrition.

Le tableau suivant nous montre la part de la Banque et de l'IDA¹³ pour les secteurs cités :

Tableau (II.4) : Prêts par secteur de BIRD / IDA pour les exercices 1968 – 1981 (en % , moyenne par 3 ans)

Secteur	1968-1970	1971-1973	1976-1978	1979-1981
Projets orientés directement contre la pauvreté				
Développement rural	3.2	7.6	16.5	15.3
Enseignement primaire et non classique	0.2	0.8	1.4	1.6
Population , santé et nutrition	0.0	0.7	0.6	0.8
Petite industrie	0.0	0.2	1.7	1.7
Aménagement des agglomérations	0.0	1.3	2.6	3.4
Alimentation en eau et assainissement	1.6	4.7	4.6	6.7
Sous Total	5.0	15.3	27.4	29.5
Autre activités				
Agriculture	16.1	13.8	15.8	13.4
Energie électrique	24.6	14.9	13.8	15.0
Energie (pétrole –gaz- charbon)	0.3	0.9	0.9	3.5
Industrie (dont sociétés financières de développement)	15.7	16.4	16.6	13.8
Transports	27.5	21.9	15.9	13.4
Autre	10.9	16.8	9.6	11.4
	100.0	100.0	100.0	100.0
Prêt total en millions US	1641.3 \$	2959.7 \$	7369.9 \$	11261.1 \$

Source : Lipton et shakow , 1982¹⁴

Ainsi, la politique de soutien de la Banque mondiale apporté à la lutte contre la pauvreté s'est caractérisée de la période allant de 1984 à 1987 par la protection des plus vulnérables en parallèle avec l'ajustement structurel et son application.

Dans ce sens , la mise en œuvre des mesures d'ajustement n'a pas tenu compte de leur impact social, qu'on a pu mesurer après quelques années.

¹³ IDA : Agence Internationale pour le Développement , second guichet de la Banque mondiale , crée en 1960 .

¹⁴ Lipton Mickael et Shakow Alexander : « La Banque mondiale et la pauvreté » , finances & développement , Juin 1982, P.17.

A partir des années 1980, l'aggravation du niveau de vie dans plusieurs pays en développement a dénoncé les coûts sociaux engagés par les mesures des P.A.S et le fardeau que devaient supporter les pauvres dans ces conditions.

Les éléments de cette critique, identifiés à partir de trois effets directs des mesures d'ajustement sur la pauvreté sont :

- Les diminution opérés dans les dépenses de santé.
- La réduction des subvention alimentaires.
- La forte hausse de prix de denrées alimentaires.

Au cours des années 90 , la Banque mondiale devient une organisation très différente de ce qu'elle était lors des années 70 et 80 .

Elle a mis au point des stratégies de lutte contre la pauvreté et des actions spécifiquement destinées aux pauvres.¹⁵

Ainsi , la vision de la pauvreté développée par la Banque mondiale est intrinsèquement liée a la pratique du « ciblage » : en effet, il est question de repérer la cible , d'en faire une description , , et de définir des moyens d'action.

La mise en œuvre d'investissement massifs de la Banque dans les données de base , notamment les enquêtes effectuées auprès des ménages sur les quelles les comptages des pauvres sont fondés , constituent l'un de ses plus grands accomplissement des années 90 .

Cependant , il est primordial de signaler que sur la base d'un même arsenal de données, deux rapports issus de la Banque mondiale publiés à moins de deux ans d'intervalle aboutissent à des conclusions qui apparaissent différentes sur le phénomène de la pauvreté et son évolution.¹⁶

Il est indiqué dans le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, que le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollars par jour et passé de 1.18 milliard en 1987 à 1.20 milliard en 1998, soit une hausse de 20 millions.

¹⁵ Banque mondiale « Globalisation, croissance et pauvreté. Le défi de l'inclusion » , quelques réflexions sur le cas du Maroc , faculté des sciences juridiques , économiques et sociales de Casablanca , 28 mars 2002 .

¹⁶ Deaton Angus, « La pauvreté recule t-elle ? » F & D, Juin 2002, P. 04.

Dans moins de deux ans, une autre publication de la Banque mondiale intitulé : mondialisation, croissance et pauvreté, indique que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué de 200 millions entre l'année 1980 et 1998, sans faire référence à l'argumentation entre 1987 et 1998.

A cet effet, on peut penser que le recul de la pauvreté constaté au cours des vingt dernières années est subordonné à l'accroissement de la population mondiale.

En réalité, la Banque mondiale, qui a fait de la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des individus sont objectifs prioritaire, a conçu une stratégie de deux axes contre ce phénomène.

Cette stratégie a été exposé en détail pour la première fois dans le rapport sur le développement dans le monde en 1990.

- Le premier volet du plan comporte l'expansion des possibilités d'emploi et de rémunération au profit des personnes pauvres, ce qui implique nécessairement que l'on se préoccupe de la nature et du taux de croissance économique.
- Le second volet de la stratégie de la Banque consiste a mettre les pauvres en position de tirer parti des possibilités offertes. Il s'agit donc ici d'améliorer l'accès a certains domaines de l'infrastructure sociale tels que les services de santé et d'éducation.

A ce stade, la Banque mondiale a beaucoup appris sur le processus de développement au cours des cinquante dernières années dans les pays en voie de développement

Néanmoins, la Banque doit agir d'une façon déterminante plus que jamais pour faire de la réalisation des besoins humains une priorité du développement.

Cependant, le rapport mondial sur le développement humain de 1994 du PNUD a proposé un programme de « développement humain » prévoyant que 20% de l'aide des budgets des pays en développement soient réservés uniquement aux services sociaux de base.

Section 4 : La Stratégie du développement : mécanisme global pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté

Il est entendu que le développement exige une répartition équitable de la richesse, une certaine égalité des conditions de vie et un minimum d'harmonie et de cohésion sociale.

A la fin de la décennie 1970, on a du constaté l'échec des stratégies de développement menées depuis les années 1950.

Ces politiques n'ont pu parvenir à sortir la grande majorité de la population de la pauvreté, les inégalités sociales les plus flagrantes n'ont pas disparu, et se sont même parfois aggravées.

La plupart des modèles de développement adoptés par les PED mettaient l'accent sur le secteur industriel¹⁷, et considéraient d'une façon implicite ou explicite l'industrialisation du pays comme un facteur déterminant au développement.

Ainsi, les trois piliers de la plupart des stratégies de développement reposaient sur :

- Rôle de l'état.
- Le caractère autocentré du développement.
- Priorité à l'industrie

Partout, dans les pays en développement, les programmes d'industrialisation ont dépassé les possibilités de financement de ces pays et l'endettement extérieur s'est imposé.

La volonté de ces pays de satisfaire des besoins domestiques par la production locale les a conduit à fabriquer des produits à grand frais plutôt à les importer à bas prix.

¹⁷ Treillet Stéphanie, « l'économie du développement », Edition NATHAN, 2002, P. 57.

D'un autre côté, la protection douanière privait les entreprises nationales de la stimulation de la concurrence extérieure, ce qui a rendu le secteur public structurellement déficitaire.

En résumé, l'échec de ces modèles avait pour origine trois éléments ¹⁸ :

- Le manque d'expertise de la main d'œuvre (par absence de classe ouvrière expérimentée).
- Une distribution insuffisante de pouvoir d'achat pour élargir la demande domestique.
- La nécessité d'importer des biens d'équipements coûteux, générateurs du déficit commercial.

La domination de l'industrialisation a conduit les dirigeants des PED à sacrifier l'agriculture, à protéger des unités de productions surdimensionnées et non compétitives, et à entretenir des spécialisations sous-optimales.

De ce qui précède, on peut dire que le paradigme de développement adopté par les pays en développement n'a pu atteindre tous les paramètres socio-économiques qui font parti de leurs stratégies.

Actuellement, l'enjeu majeur est comment assurer un développement économique, social et environnemental, qui soit favorable aux pauvres, qui leur permettra ainsi d'atteindre un niveau de vie acceptable.

Théoriquement, traiter la question du développement, c'est aussi se pencher sur la problématique de la croissance et son impact sur la réduction de la pauvreté.

Il y a déjà plus d'une décennie que les économistes remarquaient que la croissance ne suffit pas pour contrer la pauvreté.

Depuis, la problématique de la croissance a été mise au centre du problème qui associait la pauvreté et la répartition du revenu.

¹⁸ Louat André, « Le sous-développement, stratégies et résultats », Edition Ellipses, 1999, P. 117.

Ainsi, les taux moyens de croissance obtenus dans plusieurs pays en développement ne pouvait en aucun cas dissimuler l'accroissement de la pauvreté.¹⁹

Ces trente dernières années, 75% des pays en développement ont enregistré une croissance du revenu par habitant plus lente que les pays industrialisés. Plus précisément, moins de 10%²⁰ de la population qui vivent dans les pays en développement où la croissance du revenu par habitant a été négative, contre 70% dans des pays où elle a été plus rapide que dans les économies avancées.

Cette réalisation en termes de croissance est imputée essentiellement aux deux pays à savoir la Chine et l'Inde, qui représentent approximativement 50% de la population du monde en développement.

Malgré cette légère amélioration des taux de croissance dans de nombreux pays en développement pendant les années 90, la majeure partie de leur population vit actuellement dans le plus grand dénuement.

A partir de là, un consensus de plus en plus large commençait à se manifester.

Selon celui-ci, la croissance économique doit être accompagnée par une répartition plus équitable des revenus afin de satisfaire les besoins essentiels des populations vivant dans une pauvreté absolue et qui demeurent à l'écart de tout mouvement de croissance et de richesse du pays.

Dans cette même logique, l'expérience des années 90 a débouché sur une approche de la lutte contre la pauvreté qui consiste non seulement à l'accélération de la croissance, mais également à s'attaquer aux inégalités profondément ancrées, et à l'exclusion sociale et à d'autres risques.

L'accélération de la croissance, bien qu'elle soit essentielle dans nombreux pays en développement, n'est pas suffisante à elle seule pour alléger la pauvreté. Elle doit être accompagnée de plusieurs autres mesures qui

¹⁹ Touhami Abdelkader et Chaouki Abdelaziz, « Croissance économique et pauvreté au Maroc : le Contexte théorique », étude réalisée dans le cadre du projet MIMAP. Maroc, centre de recherche pour le développement international CRDI, Ottawa, Canada, Janvier 1999.

²⁰ Fonds Monétaire International, « Perspectives de l'économie mondiale, études économiques et financière », octobre 2000.

améliorent, contrôlent et corrigent la répartition des fruits de cette croissance entre les personnes qui forment les ménages , surtout dans les pays en développement où la répartition des revenus est très inégalitaire.

On ne peut nier que la croissance, qui s'accompagne d'une allocation efficace des ressources, peut sous certaines conditions ramener le sort des pauvres vers une amélioration progressive, qui ne profitent pas de tous les types de croissance.

A titre d'exemple, en Afrique, la croissance a marqué le pas (2.5%)²¹ une moyenne selon la Banque mondiale, mais elle demeure insuffisante pour faire reculer la pauvreté qui s'est aggravé durant cette dernière décennie.

Ceci dit, que les ressources apportées par la croissance doivent être complétées par l'aide internationale publique et privée .²²

Dans ce contexte, l'intervention de l'état est incontournable pour que les fruits de la croissance économique échoient et touche tout le monde, les populations pauvres en particulier.

Section 5 : Niveau d'insertion des PED au sein des échanges mondiaux dans une perspective de lutte contre la pauvreté et de coopération

Selon la Banque mondiale : « L'élimination des barrières commerciales et d'investissement les plus préjudiciables pour les pauvres des pays en développement devrait rester la priorité des discussions sur les échanges commerciaux internationaux ». ²³

²¹ Le monde, « Réduire la pauvreté pour assurer la croissance », dossier & documents, n° 323, Septembre 2003.

²² Centre d'études et de recherches sur le développement international CERDI, « compétitivité, réformes budgétaires & réduction de la pauvreté au Bénin : croissance & pauvreté », DT n° E2002 . 08, Février 2002.

²³ Banque mondiale, « Perspectives de l'économie mondiale et pays en développement », communiqué de presse n° 2003/151/ in [http : www.worldbank.org/world](http://www.worldbank.org/world).

Ainsi, l'ouverture des marchés des pays riches permettrait non seulement d'aider les pays pauvres mais cette action bénéficiera également les habitants des pays à revenu élevé grâce à des prix plus bas pour les produits alimentaires et les biens de consommation.

Effectivement, les PED attendent des pays industrialisés qu'ils ouvrent d'avantage leurs marchés, notamment agricoles, à leurs exportations et qu'ils les aident à tirer profit de leur mondialisation.

En se basant sur des estimations récentes de la banque mondiale, le rapport **Oxfam**²⁴ (2002) précise que les barrières mises en œuvre par les pays riches à l'encontre des exportations provenant des PED, coûte à ces dernières environ 100 milliard de dollars par an, c'est à dire deux fois plus qu'ils ne reçoivent au titre de l'aide publique au développement (APD).

Le sommet de Johannesburg estime qu'en 2001, les pays riches ont consacré six fois plus de subventions à leur agriculture que d'aide au développement soit 311 milliards de dollars et 56 milliards de dollars d'APD.

Cette action donne au secteur agricole de ces pays un avantage concurrentiel vis-à-vis des pays pauvres.

Par conséquent, les produits agricoles des pays riches arrivent à des prix très bas au niveau des marchés déjà ouverts des PED.

A ce moment là, les consommateurs pauvres achètent au détriment des produits agricoles locaux provenant des petites exploitations familiales dont les revenus baissent de jour en jour.

Le tableau²⁵ (II.5) suivant, est une illustration assez claire de l'évolution des échanges des pays en voie de développement de la période allant de 1948-1998.

²⁴ Oxfam : Organisation non gouvernementale britannique de Lutte contre la pauvreté dans le monde et d'aide en développement.

²⁵ Thierry de Montrial et Jaquet Pierre, « Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies », Ramses 2001, « Les grandes tendances du monde » Edition DUNOD, 2001, P. 03.

**Tableau (II.5) : Commerce mondial des marchandises
par région (1948-1998) ,(en pourcentage du total)**

	1948	1953	1963	1973	1983	1993	1998
Exportations							
Amérique latine	12.3	10.5	7.0	4.7	5.8	4.4	5.2
Afrique	7.4	6.5	5.7	4.8	4.4	2.5	2.0
Moyen orient	2.1	2.1	3.3	4.5	6.8	3.4	2.6
Asie de l'Est	3.00	2.6	2.4	3.4	5.8	9.7	9.6
Importations							
Amérique latine	10.6	9.3	6.8	5.1	4.4	5.0	6.2
Afrique	7.6	7.0	5.5	4.0	4.6	2.6	2.4
Moyen orient	1.7	2.0	2.3	2.8	6.3	3.2	2.6
Asie de l'Est	3.0	3.4	3.1	3.7	6.1	10.0	8.0

Source : OMC (1999)

La lecture du tableau (II.5) nous montre que la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux de biens et services n'a cessé de s'amenuiser, passant ainsi de 7% dans les années 50 à 2.4% en 1998, alors que parallèlement celle des 06 pays composants l'Asie de l'est a augmenté de 3 à près de 10% en 1998.

L'accès aux nouvelles technologies a été un facteur déterminant du développement rapide des « dragons » asiatiques.

On peut remarquer aussi, pour le moyen orient, qu'il y a un léger maintien du pourcentage des échanges allant de 1948 à 1998, et qui varie entre 2 et 2.5%.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, sa part dans les échanges mondiaux a baissé progressivement de 1948 à 1998.

Selon la **CNUCED** (2002) , le commerce mondial se caractérise depuis trente ans par une participation croissante des pays en développement ,ce qui n'est pas traduit pour eux par une croissance plus rapide.

D'une façon général, les importations des PED ont cru plus rapidement que leurs exportations.

Le continent africain, connaît une marginalisation croissante dans les échanges mondiaux de marchandises, comme le montre le tableau suivant :

Tableau (II.6) : Part de l'Afrique dans les exportations et les importations mondiales (1980 – 1999)

	1980	1990	1995	1999
Exportations				
Afrique	4.6	2.3	1.6	1.6
Afrique du Nord	2.2	1.1	0.7	0.7
Afrique subsaharienne	2.5	1.2	0.9	0.9
Importations				
Afrique	3.6	2.4	1.8	1.9
Afrique du nord	1.0	1.2	0.9	0.9
Afrique subsaharienne	2.1	1.1	0.8	1.9

Source : CNUCED 2002 in Treillet S, op.cité 2002, P.05

Malgré l'essor des échanges commerciaux, la pauvreté augmente à l'échelle mondiale.

Le commerce ne peut résoudre seul le problème de la pauvreté. Néanmoins, l'amélioration du sort des pauvres doit figurer parmi les objectifs prioritaires du commerce international.

Pour ce faire, les PED, jouent la carte de l'insertion dans le système multilatéral, dont ils acceptent les disciplines, notamment en matière d'ouverture, nombre d'entre eux font partie de l'OMC, qui comptait en 2002 plus de 140 membres.

En ce sens, le remboursement du service de la dette de nombreux pays en développement a partir de leurs exportations, a puisé une grande part des devises générées par ces pays, les privant ainsi d'investir dans les secteurs

essentiels, surtout que les plans d'ajustement structurel réduisent les fonds affectés aux dépenses publiques.

Section 6 : Le fardeau de la dette et l'échec des stratégies d'ajustement structurel

La dette extérieure des pays en développement n'apparaît véritablement comme une contrainte qu'à partir de la fin de la décennie 1970.

Les flux croissants de capitaux à destination des économies des PED pour le financement du développement, dans un cadre international de sur liquidité, n'ont fait qu'aggraver la dette, multipliée par 12 de 1968 à 1980.

En 1981, le service de la dette a atteint 110 milliards de dollars, soit quelques 20% des exportations de ces pays.

Ceci est traduit par le fait que jusqu'au début des années 1990, les prêts accordés aux PED ont presque cessé, à l'exception des crédits destinés au financement de la dette (le service de la dette s'élevait en 1998 à 245 milliards de dollars).

Le tableau suivant, nous montre l'ampleur de l'aggravation de la dette à partir des années 1980.

**Tableau (II.7) : Dette et remboursement des PED
entre 1980 et 1990 (en milliards de dollars)**

Région	Dette en 1980	Dette en 1999	Remboursé entre 1980 et 1999
Amérique latine	257	792	1370
Asie du sud	38	170	205
Asie de l'est	94	659	906
Afrique subsaharienne	60	231	214
Afrique du Nord et moyen orient	83	214	413
TOTAL	534	2068	3110

Source : Banque mondiale, 2000

En 2001, la dette des pays en développement s'élevait à 2100 milliards de dollars (dont environ 75% sont des dettes publiques).

Ainsi, l'application des programmes d'ajustement structurel s'est traduite par un ensemble de mesures conjoncturelles dans le but de rétablir la solvabilité des économies endettées.

De ce fait, afin de garantir aux créanciers la non-interruption du paiement du service de la dette, la première démarche du P.A.S. s'est vue opté pour un but central caractérisé par l'établissement des équilibres économiques, commerciaux et budgétaires du pays.

La deuxième démarche, concernant un ensemble d'inflexions dans les instruments des politiques macro-économiques, comprennent aussi la privatisation des structures.

En effet, après presque une décennie d'application, les P.A.S. dans leur version de « plan d'austérité » ne pouvaient pas perdurer dans le temps.²⁶

²⁶ Penãfiel Ricardo, « L'analyse du discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale », centre d'étude sur le droit international et la mondialisation, Université du CEDIM, Québec, Canada, 10 mars 2000.

Ces programmes subissaient de nombreuses critiques du fait de l'augmentation de la pauvreté durant leur période d'application, bien que la Banque mondiale ait toujours tenté de démontrer que les pays qui ont appliqué ces PAS ont enregistré de meilleures performances que ceux qui n'en ont pas adopté.

Dans une étude ayant concerné 27 pays africains, publiée en septembre 2002 « de l'ajustement à la réduction de la pauvreté », les experts de la CNUCED estiment qu'après deux décennies de programmes d'ajustement structurel, la pauvreté a augmenté, la croissance est de plus en plus erratique, les crises rurales se sont aggravées et la désindustrialisation a mis à mal les perspectives de croissance.

C'est pourquoi, dans de nombreux cas, les conséquences sociales dramatiques de l'ajustement structurel apparaissent de façon évidente.

Il était de plus en plus évident que les programmes d'ajustement structurel avaient un coût social très important, du fait du déclin des revenus du travail, des politiques récessionnistes et de la réduction des dépenses publiques en matière sociale.²⁷

En ce qui concerne le continent africain, région la plus touchée par le phénomène de la pauvreté, on peut noter plusieurs pays qui ont vu l'état nutritionnel des enfants diminuer pendant l'application du P.A.S.

Depuis 1981, 35 pays ont mis en application 162 programmes d'ajustement avec la Banque mondiale et/ou le FMI, contre 126 PAS appliqués dans le reste de monde.

Dans huit pays africain, le taux d'inscription dans les écoles primaires a chuté de 79% en 1965 et 1980 à 67% en 1988.

La Zambie, pour sa part, a consacré une enveloppe de 37 millions de dollars pour l'enseignement primaire et 1.3 milliard pour le service de la dette.

Si éventuellement, ces fonds destinés vers le remboursement du service de la dette auraient été orientés vers les secteurs essentiels tel que : l'éducation,

²⁷ Lapeyre Frederic, « Regard critique sur la relation entre libéralisation, croissance et pauvreté », le défi social du développement, projet conjoint IUED, UNRISD et SES, dans le cadre du RUIG, Université LOUVAIN, 2003.

la santé et l'amélioration des niveaux de vie des populations des PED, on pourra espérer a de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté.

Après l'écoulement de la première génération du PAS (1981 – 1984) , et face aux critiques²⁸ émanant de l'UNICEF et l'OIT sur les effets négatifs de l'ajustement « coûts sociaux », la Banque mondiale a répondu a ses critiques en adaptant ses programmes d'ajustement structurel pour tenir compte d'avantage de leur impact sur les pauvres.

Depuis, une certaine attention a été accordé aux dimensions sociales durant la seconde génération du P.A.S. (1984-1986).

Ainsi, sous l'influence des organisations sus-citées, la Banque mondiale contrainte d'empêcher les plus pauvres de sombrer définitivement dans la misère, à mis en place dans le cadre de « l'ajustement à visage humain »²⁹ ce qu'on appelle les « filets de sécurité » pour garantir un minimum de stabilité sociale.

Il est a signaler que cette action menée par la Banque mondiale dans le cadre de la dimension sociale de l'Ajustement (DSA) n'est pas une panacée, vu l'état actuel de nombreux pays en développement qui persistent de plus en plus dans la pauvreté monétaire et la pauvreté des conditions de vie à savoir : l'éducation, la santé, l'habitat et l'alimentation, qui restent des défis majeures face aux politiques de lutte contre ce phénomène.

Enfin, le problème de l'endettement extérieur et les programmes standardisés de stabilisation macro-économiques dans les PED ont conduit les problèmes sociaux dans une impasse.³⁰

Cependant, l'endettement devenait un des engrenages les plus récurrents de la pauvreté.

Globalement, les restrictions sur le rôle de l'état dans les activités économiques et sociales, la réduction des dépenses gouvernementales,

²⁸ Sarrasin Bruno, « Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique : La Banque mondial face à la critique », Edition l'HARMATLAN, 1999, P. 32.

²⁹ Chossudousky Michel, « La mondialisation de la pauvreté », la conséquence des réformes du FMI et de la Banque mondiale, les éditions EL HIKMA, Alger, 2000, P. 60.

³⁰ Benbitour Ahmed, « L'impact de la mondialisation sur le développement socio-économique et les politiques de la lutte contre la pauvreté », 4^{ème} forum mondial, Marrakech, Maroc, décembre 2002.

l'augmentation des charges sur les services sociaux de base(éducation, santé...), l'élimination des subventions, ont fermé la porte a toute politique de protection des segments de la population les plus pauvres et les plus vulnérables.

La défaillance des politiques sociales, et la non mise en place par les PED de « filets de protection » pour amortir le choc de l'ajustement, a pénalisé les plus pauvres pour la satisfaction des besoins les plus élémentaires susceptibles d'améliorer leur situation d'une façon progressive.

Section 7 : Financement extérieur : la coopération et

L'impact de l'aide publique au développement sur la réduction de la pauvreté

L'aide publique au développement est censée renforcer les moyens des pays en développement de lutter contre la pauvreté.

Or, sa faiblesse en baisse de façon remarquable depuis 1994³¹ (tableau II.8) , et la faiblesse des flux des investissements directs étrangers (IDE) ne permettent pas la relance de l'investissement.

Tableau (II.8) : Aide publique au développement
(en milliards de dollars courants)

	1988	1993	1994	1995	1996	1997
APD Nette	48	56	60	60	58	50
Bilatérale	37	39	41	41	39	32
Multilatérale	11	17	19	19	19	18
APD nette (en milliard de dollars de 1995)	61	59	62	60	57	48
Pourcentage de l'APD destinée aux PMA	28	27	27	28	24	27
APD destinée aux PMA	13	15	16	17	14	14
Les cinq premiers destinataires d'APD (milliards de dollars courants)						
Chine	2.5	3.3	3.3	3.5	2.6	2.0
Egypte	1.9	2.4	2.7	2.0	2.2	2.0
Inde	2.4	1.5	2.3	1.7	1.9	1.7
Israël	1.5	1.3	1.3	0.3	2.2	-
Bangladesh	2.2	1.4	1.8	1.3	1.3	1.0

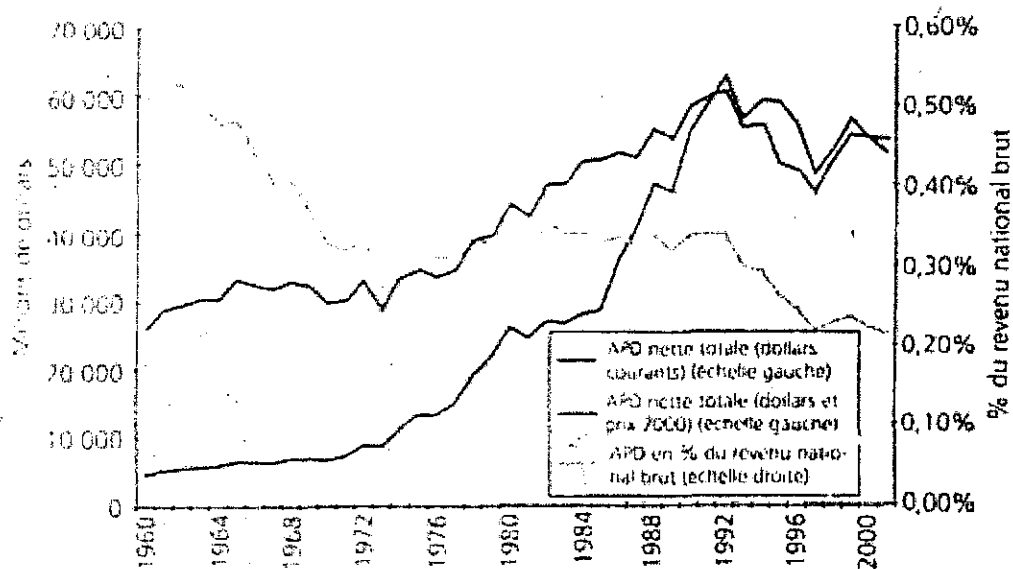
Source : OCDE , 1999

³¹ PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement] 1999, Rapport mondial sur le développement humain, 1999, P. 107.

Les flux nets d'APD ont sensiblement progressé dans les années 1970 et 1980 (voir graphique II.1).

C'est à partir des années 1990, qu'ils ont enregistré une forte baisse, pour un redressement enfin de période³²

**Graphique(II.1) : Effort mondial d'APD
(1960 – 2000)**



Source : CAD,2002

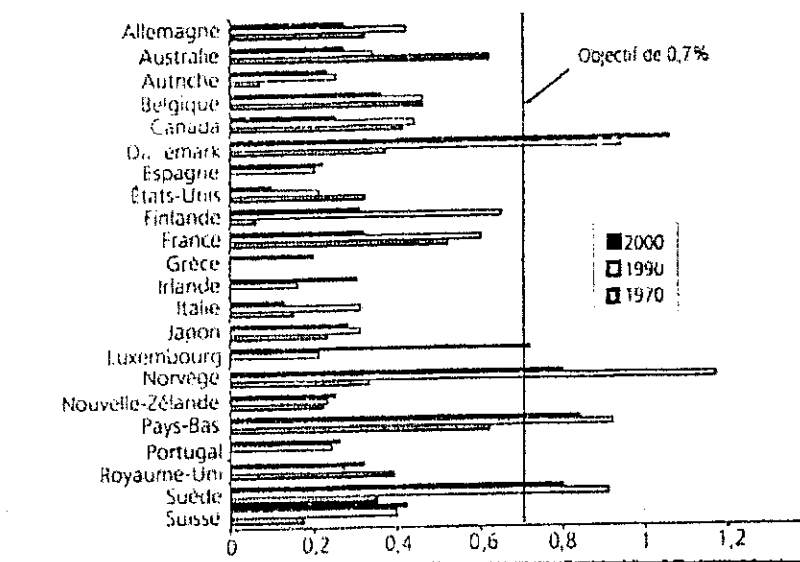
Concernant l'Afrique, le continent le plus touché par la pauvreté, l'aide extérieure est passé de 32 US \$ / habitant en 1990 à 18 US\$ / habitant en 1998.

En ce qui concerne les pays membres du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'APD est passé de 0.33% du PNB en 1992 à 0.24% du PNB en 1999.

Seuls 4 pays (Danemark, Pays Bas, Norvège et Suède) sont parvenus à atteindre les 0.7% fixés en 1992 (graphique II .2).

³² Ramses, op.cité, 2003, P. 125.

Graphique (II.2) : Effort d'APD des principaux donneurs (en % du PNB)



Source : CAD , Juin 2002.

De la même cadence, les années quatre vingt dix voient une reprise des flux privés pour le financement du développement.

A cette époque, la faiblesse des taux d'intérêt et la croissance économique européenne a contraint les détenteurs de capitaux a rechercher des débouchés plus rémunérateurs à l'extérieur, notamment dans les PED.³³

Le tableau suivant nous montre clairement cette évolution des flux d'investissements.

³³ Benoit de la Chapelle Bizot, « La dette des pays en développement (1982-2000), vers une nouvelle gouvernance financière internationale ? », chapitre 3 : « une interdépendance étroite entre débiteurs et créanciers (1995-2000) », la documentation française, Paris, 2001, P. 120.

**Tableau (II.9) : Evolution de la répartition des flux nets
des capitaux privés a long terme en direction
des PED (1983-1998) (en, % du PNB)**

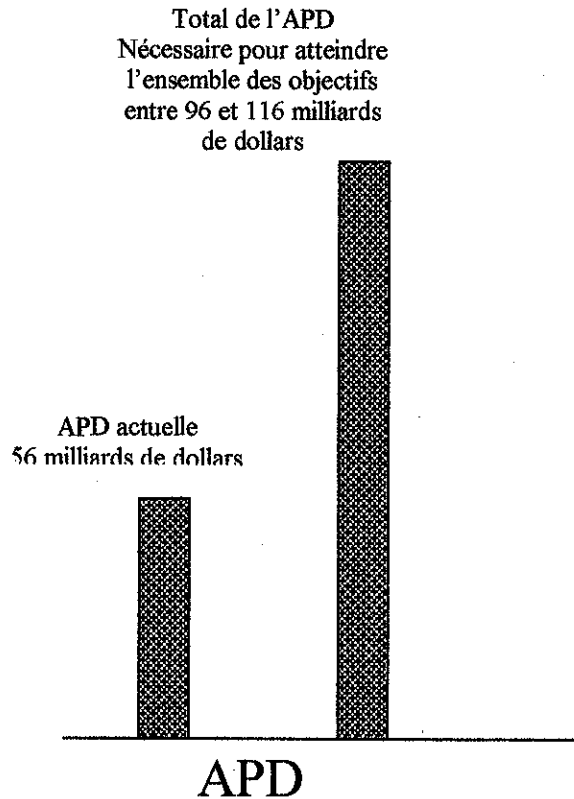
Nature des flux	1983-1989	1990-1998
Flux officiels	1.57	1.03
Dont APD	0.62	0.56
Dont autres flux	0.96	0.47
Flux non générateurs de la dette	0.55	2.21
Dont investissements directs	0.53	1.67
Dont investissements de porte feuille	0.02	0.54
Obligations	0.05	0.52
Prêts bancaires	0.44	1.17
Dont court terme	0.10	0.72
Dont long terme	0.34	0.44
Total des flux nets de capitaux	2.87	5.0

Source : Banque mondiale, trade and development report, 1999.

A travers les multiples données chiffrées qu'on a pu constaté que ce soit pour l'aide publique au développement ou les flux nets des capitaux privés, les efforts conçus pour le financement du développement n'ont pu contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des populations de nombreux pays en développement, et la prise en charge des secteurs tel que : l'éducation, la santé.

Néanmoins, un consensus a pu être atteint sur un chiffre estimé entre 40 et 60 milliards³⁴ de dollars par an qu'il faudrait ajouter aux 56 milliards actuellement dépensés.

³⁴ PNUD [Programmes de Nations Unies pour le Développement] 2002, Rapport mondial sur le développement humain, 2002, P. 30.



Source : Banque mondiale, FMI 2001.

Cet objectif, fixé de longue date de ramener l'aide publique au développement (APD) à 0.7% du PNB dans les pays industrialisés, est un élément primordial de la stratégie internationale mise en place pour lutter efficacement contre la pauvreté mondiale.

L'insuffisance et l'inefficience des dépenses publiques, ainsi que le poids écrasant de la dette dans les pays en développement, l'accès insuffisant des exportateurs des pays en développement aux marchés des pays industrialisés et la baisse de l'APD, a poussé la communauté internationale à faire appel aux pays industrialisés à porter leur aide au développement de 0.24% à 0.7% de leur PNB¹, pour permettre aux pays en développement d'atteindre d'ici 2015 les objectifs du millénaire (Annexe I).

¹ Peter S. Heller et Sanjeer Gupta, « Les enjeux de l'expansion des flux d'aide » Finances & développement, Juin 2002.

Section 8 : Quelques réflexions sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté appliquées par un échantillon de pays en développement

8-1- Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

8.1.1- La caractérisation de la pauvreté au niveau global :

Le **Burkina Faso** est un pays d'Afrique de l'ouest de 10.6 millions d'habitants (1997) , avec un PIB par habitant de (780 \$ PPA en 1997).³⁶

C'est un pays essentiellement agricole (plus de 80% de la population étant employée dans le secteur), caractérisé aussi par une économie informelle jouant un rôle prépondérant dans les zones urbaines.

Les salariés du secteur formel (privé ou public) ne constituent qu'une minorité très réduite, de l'ordre de 3.5% de la population active. Le secteur informel représente environ 74% de l'emploi urbain.

Ce pays a toujours tiré ses revenus de l'exploitation de ses ressources agricoles, notamment le coton et l'arachide, et de l'exportation de bétails vers les pays limitrophes.

Ainsi, les enquêtes nationales des revenus des ménages burkinabés ont été réalisées par l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD)³⁷ du Burkina Faso.

La première a été effectuée auprès de 8700 ménages entre octobre 1994 et janvier 1995 et la seconde auprès de 8478 ménages entre mai et août 1998. les lignes de pauvreté retenues sont celle établies par l'INSD³⁸. Elles sont de 41099 F cfa par adulte et par an en 1994 et de 72.690 F cfa en 1998.

³⁶ Banque mondiale , [1997].

³⁷ Montaud, Jean Marc, op. cité, 2003, P.03.

³⁸ Sawadogo Kimseyinga, « la pauvreté au Burkina Faso : une analyse critique des politiques et des stratégies d'interventions locales », texte intégrale du document de travail de l'ECDPM, n° 51, décembre 1997.

a/- Les indicateurs de revenus par tête :

Le tableau (II.10) relève l'accroissement du PIB / tête d'une manière irrégulière. Cette croissance est due essentiellement au rôle crucial attribué au secteur agricole.

Tableau (II.10) : Croissance du PIB et du PIB/tête , 1985-96 (%)

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Croissance PIB	2.0	8.4	-1.4	6.3	1.3	-1.5	3.0	2.5	2.6	1.2	4.4	5.7
Croissance PIB / tête	-0.7	5.7	-4.1	3.6	-1.4	-4.2	0.3	-0.2	-0.1	-1.5	1.7	3.0

Source : Sawadogo, op.cité, 1997

b/- Les indicateurs de santé et d'éducation :

Après lecture du tableau (annexe 3) on peut noter que :

- La performance est plutôt médiocre du Burkina en ce qui concerne l'éducation.
- Le taux d'alphabétisation des adultes est de 18.7%, mais atteint les 70% pour des pays semblables.
- La Zambie ayant un PIB/tête le même que le Burkina (253 dollars) mais un taux d'alphabétisation des adultes de 76.6% et un taux de scolarisation de 48% (respectivement contre 20% et 18.7% au Burkina).

Sur l'échelle du niveau de vie au plan mondial, la mauvaise performance en matière d'indicateurs sociaux explique que le Burkina occupe un rang préoccupant , étant classé 172^e sur les 175 pays selon le PNUD 1997.

c/- La distribution de la pauvreté :

Les données statistiques du tableau (II.11) traduisent les différences à travers la distribution de la pauvreté dans les deux localités : Urbaine et rurale.

On constate qu'une personne en extrême pauvreté en milieu urbain est deux fois aussi riche qu'une personne de même type en milieu rural.

Tableau (II.11) : Caractéristiques comparées de la répartition des revenus rural-urbain

Localité	Effectif POP (%)	20 % des individus ont moins (F CFA)	40% des individus ont moins de (F CFA)	20% des individus ont plus de (F CFA)	Revenu moyen (F CFA)
National	100	27619	38500	92277	72800
Rural	85	26443	35176	72625	55600
Urbain	15	56291	91193	222450	161800
Caractérisation	-	Extrêmement pauvres	Pauvres	Plus riches	-

Source : INSD (Burkina) , 1997

8.1.2- Stratégie nationale de développement :

Depuis le début des années quatre vingt, le **Burkina** présentait des taux de croissance économique sensible.³⁹

Ce pays possédait une certaine marge de manœuvre pour lutter contre la pauvreté globale à travers :

- L'augmentation des investissements publics financés par l'endettement extérieur.

³⁹ Montaud, Jean – Marc, « Capital Endowment and Household Poverty in Burkina Faso : A computable General Equilibrium Model ». Revue trimestrielle d'économie de développement, n° 01, Mars 2003, P. 44.

- L'encouragement des transferts des fonds en provenance de l'étranger.
- Une gestion prudente en matière des finances publiques.
- Une mise en place de programme de stabilisation et de réformes structurelles.

Ayant opté pour un programme d'auto ajustement⁴⁰ endogène allant de la période de 1983-1989, visant de rétablir l'équilibre des finances publiques et à atteindre des objectifs en matière de croissance agricole, le gouvernement a mis en œuvre une politique de « **transferts de revenus a partir de la ville vers le milieu rural** ».

Cette politique s'est traduite par :

- Des ponctions de salaires des fonctionnaires.
- De prélèvements de taxes diverses sur le foncier urbain.
- La mise en place ou le renforcement de politiques de prix incitatif (coton).
- La lutte contre la dégradation des sols.

Toutes ces actions entreprises ont eu pour résultat un accroissement de la population agricole a un taux moyen annuel de 14% entre 1983 et 1988

A travers cette approche des mécanismes de transfert orientée vers l'éradication de la pauvreté, le gouvernement s'était engagé à :

- Accroître la productivité de la main d'œuvre par une meilleure organisation paysanne et d'introduction de pratiques culturelles améliorées.
- Promouvoir une agriculture diversifiée, ainsi qu'une spécialisation régionale.
- Créer un environnement incitateur par une politique de prix administrés favorable aux producteurs.

⁴⁰ Sawadogo. K., op.cité, P. 12.

La situation de la pauvreté qui était liée dans certains zones a des difficultés d'accès à la terre (notamment dans le plateau central), a été consolidé par la mise en œuvre à la fin des années 1970 d'un projet de colonisation interne des terres et leurs mise en valeur.

De plus, et dans le but de rationaliser l'utilisation de la terre, une réforme agraire et foncière (RAF) a été promulguée en 1984. elle visait à sécuriser l'accès à la terre de manière à en permettre une meilleure utilisation.

a/- Programmes de développement d'infrastructures, de création d'emploi et de micro-réalisation rurales :

En 1982, il a été mis en œuvre le programme spécial de travaux à haute intensité de main d'œuvre (PST/HIMO), localisé surtout dans le plateau central.

Ce projet en question a pu créer près de 6500 emplois durant le premier trimestre 1995 (payés le tiers du salaire minimum).

b/- Programmes de création d'emplois urbains :

Crée en 1991, l'agence **Faso Baara** est une agence d'exécution des travaux d'intérêt public, notamment en bâtiment et travaux publics. Cette agence a mis à sa disposition des techniques à haute intensité de main d'œuvre, dans l'intention de promouvoir de petites entreprises locales.

Les travaux concernaient aussi l'amélioration de cadre de vie du citoyen Burkinabé et les infrastructures urbaines. Les emplois créés étaient à l'ordre de 5000 (précaires et faiblement rémunérés).

On assistait également à la création d'autres projets tel que :⁴¹

- Projet d'amélioration des conditions de vie urbaine (PACVU, 1996).
- Le fonds national pour la promotion de l'emploi (FONAPE) qui à :
 - Permis la création de 125 emplois permanent (1995).
 - Contribué à financer 13 micro-projet (1^{er} trimestre 1995).

⁴¹ Raffinot Marc, « stratégies nationales de réduction de la pauvreté, étude de cas du Burkina Faso, Université Paris IV- Dauphine, DIAL, novembre 1997.

- Le fonds d'appui au secteur informel (FASI)
 - A permis la création de 144 emplois permanents.

c/- Programmes de micro – crédits :

Dans le souci de remédier aux imperfections des marchés des capitaux et de permettre aux pauvres de bénéficier de toutes sortes de formules de micro-crédits, plusieurs projets ont été créés, notamment :

- Le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) créée en 1990 (assisté par le PNUD) vise à :
 - Accorder des prêts ou des garanties aux femmes (urbaines / rurales).
 - Assurer des formations de gestion.
- Le projet Sahel action, qui a mis en œuvre un système de micro-crédits similaire de la Grameen bank (Bangladesh) au nord du pays, a pu couvrir un nombre de bénéficiaires à environ 3500 (98% des femmes).
- Le projet de système d'appui aux initiatives de base.

8.1.3- Les stratégies des collectivités locales :

Le processus de décentralisation au Burkina Faso se caractérise par l'intervention des collectivités locales notamment les communes dans la démarche de lutte contre la pauvreté.

Les actions entreprises par les communes en termes de politiques de proximité sont :

- Les actions ponctuelles en faveur des indigents : pour pouvoir identifier les personnes démunies. La commune en collaboration avec les services de l'action sociale, procèdent à des enquêtes sociales sur terrain.
- Des actions globales : les collectivités locales initient souvent des activités à haute intensité de main d'œuvre dans les domaines tel

que :La voirie, l'entretien et l'assainissement de voies publiques. Ces actions sont introduites dans un cadre de partenariat entre le ministère de l'action sociale et les collectivités locales.

8.1.4 Les actions des ONG et des projets de développement :

Les efforts de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux services sociaux de la population pauvres, se sont renforcés par l'intervention des organisations non gouvernementales (ONG) dont dispose le pays dans des secteurs privilégiés :

- Agriculture et élevage (93 ONG).
- La santé et l'éducation sociale (92)
- L'éducation et la formation (87)
- L'hydraulique (61)
- L'artisanat (45)
- L'environnement (41)

A noter que la plupart des ONG sont financées par l'extérieur, mais pour de petit projets. Les bailleurs de fonds exercent une influence particulière sur la nature des projets et leurs priorités.

Malgré les aspects positifs du nouveau cheminement du développement (1983-1989) , l'économie du pays souffrait déjà de la faible efficacité des investissements publics, des déséquilibres des comptes externes et des finances publiques.⁴²

C'est ainsi que les efforts de développement du gouvernement Burkinabé pendant la décennie 90 ont été marqué par le PAS adopté en 1991.

c'était l'effet combiné de certaines mesures de politiques économiques en plus de sa dévaluation du Fran CFA (Janvier 94) , qui s'est traduit par un taux de croissance moyen du PIB de 5.7% en 1996 (voir le tableau II.10).

⁴² Lachaud Jean Pierre, « Salaire d'efficacité, vulnérabilité et chômage urbain en Burkina Faso »,CED,D.T n°16 ,Université Montesquieu Bordeaux IV, France, 1997.

Cette amélioration de la croissance s'est accompagnée au plan social par une légère aggravation de la pauvreté entre 1994 et 1998 pour ce pays, et l'étendue de la pauvreté est passée de 44.5% en 1994 à 45.3% en 1998.

Après cet aperçu global sur les actions gouvernementales dans le cadre de la réduction de la pauvreté, on est amené à conclure que la lutte contre la pauvreté n'a pas été réellement intégrée dans le programme d'ajustement structurel dans le même plan que les politiques de stabilisation.

De ce fait, le manque de définition claire d'une stratégie au niveau national ne peut aboutir aux résultats escomptés en matière de lutte contre la pauvreté.

C'est le cas du Burkina Faso, un pays qui quoiqu'il a mis en place certaines actions favorables aux couches pauvres, il s'est engagé de rétablir les équilibres macro économiques sous l'effet du PAS, sans réellement orienter des politiques claires dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

Aussi, et en conclusion nous pensons que la faiblesse des données sur l'emploi et la pauvreté et le peu d'assistance pour la réalisation d'enquêtes, n'a pu servir effectivement à concrétiser les politiques mises en place par le pays pour la lutte contre la pauvreté.

8-2- Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté au Sénégal :

8.2.1- Les caractéristiques de la pauvreté au Sénégal :

La prévalence de la pauvreté au Sénégal est très élevée, dans un pays peuplé de 8.5 millions d'habitants.

En 1992, le Sénégal comptait 33% des ménages pauvres d'après les données de l'enquête sur les priorités (ESP) de 1991-1992.

L'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) de 1994-1995, a relevé que la pauvreté touche 58% des ménages.⁴³

⁴³ Kaboré Samuel Tambi, Boccan Fao Dorothée, « Croissance, inégalité et pauvreté dans les années 1990 au Burkina Faso et au Sénégal », recherche réalisée dans le cadre du projet MIMAP, - Burkina Faso, financé par le CRDI, décembre 2003, P. 02.

Cette enquête a permis aussi d'évaluer la proportion de la population en dessous du seuil de la pauvreté (fixé à 2400 calories par personne et par jour) à 65.3%.

Le rapport du **PNUD** de l'année 2000 sur le développement humain, classait le Sénégal (données 1998), au 154^{ème} rang sur les 175 pays, considéré ainsi un des 20 pays les plus pauvres du monde.

Les éléments déterminants du phénomène de la pauvreté au Sénégal peuvent être récapitulés dans les points suivants :

- La pauvreté s'est accrue de 1994-1996 dans la capitale, l'incidence y passé de 46.4% à 50.7%.⁴⁴
- Les 20% les plus riches concentrent 46.6% de la consommation nationale pendant que les 20% les plus pauvres n'en consomment que 6.9% soit 7 fois moins.
- Les inégalités de consommation par tête ont augmenté de 1994-1996 à Dakar.
- La pauvreté est plus localisée parmi les ménages de travailleurs indépendants du secteur agricole, avoisinant un taux de 81% contre 58% au niveau national (1994).
- La pauvreté est plus prononcée dans les régions à agriculture peu diversifiée et moins touchées par l'émigration extérieure et reçoivent moins de transferts.
- La prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage. la taille moyenne des ménages des 20% les plus pauvres est de plus de 12 personnes.
- Le cadre de vie des ménages pauvres est alarmant. En 1994, seuls 28% des ménages sénégalais utilisaient l'électricité, et 21% utilisaient le gaz comme combustible.

⁴⁴ Ministère de l'économie et des finances, république de Sénégal, 2001.

- Le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres et dans tout le milieu rural. En 1994, le taux de pauvreté des ménages était 67% en ce qui concerne les ménages dont le chef est sans instruction.
- Enfin, la pauvreté s'avère plus localisée chez les ménages polygames, d'ou quatre ménages polygames sur cinq sont pauvres.

8.2.2- Principales caractéristiques de la stratégie de développement nationale :

Deux secteurs dominaient les milieux ruraux Sénégal : l'agriculture et l'arachide. Or la grande sécheresse sahélienne des années 70, a beaucoup réduit les ressources de l'état a partir de ce dernier produit.

Les actions entreprises par l'état Sénégalais dans divers domaines économiques se résument comme suit :

- Secteur industriel et commercial : Après son indépendance en 1960, le pays se trouvait équipé d'un appareil de production surdimensionné pour une économie privée d'ouverture vers l'extérieur.

Face a cette situation, le gouvernement s'est penché sur une politique de protection de la production locale, en essayant de développer un secteur industriel public et commercial, et un secteur privé freiné par un climat réglementaire et financier peu favorable a son développement.

- En décembre 1979, le pays était contraint d'appliquer une politique d'ajustement structurel. A partir de 1984, la nouvelle politique agricole (NPA) a entamé des changements au niveau du marché des cultures vivrières tout en augmentant le prix des céréales importées dans le but de valoriser la production locale.
- La nouvelle politique industrielle (NPI)⁴⁵ instituée à partir de 1986, s'est vue remise en cause. En effet, cette politique voulait rendre l'industrie nationale plus compétitive avec une diminution de la production, mais l'appareil productif local a été confronté à une

⁴⁵ Deméocq Marielle , « Les stratégies de réduction de la pauvreté au Sénégal », CRDI, centre d'études e de recherche sur le développement international, Université d'Auvergne, Clermont Ferrand I, Mai 1999.

concurrence extérieur supérieur, d'où la baisse de sa production et sur l'emploi.

8.2.3- Les principales composantes de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en milieu rural et urbain, l'état du Sénégal a mis en place une multitude de programmes avec des axes spécifiques d'intervention pour l'amélioration des services sociaux et équipements collectifs.

Les principales interventions peuvent être exprimées par :

- La fourniture de services de base constitue un élément primordial dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Le montage de projets de services (santé, eau, éducation, routes) implique une démarche participative, regroupant ainsi, le secteur public, privé et les bénéficiaires.
- L'emploi et les travaux à haute intensité de main d'œuvre : cette approche du travail à **HIMO** a permis à l'état de lancer de grands travaux d'infrastructures de réfection de bâtiments publics, des opérations d'amélioration de l'environnement urbain en fournissant des emplois temporaires dans les régions urbaines et péri- urbaines.

Généralement, le cheminement de ces travaux est assuré par des ONG tel que (**AGETIP**) qui a la tâche de confier la réalisation des travaux au secteur privé.

- l'approche par le micro crédit : Les programmes de micro crédit s'appuient sur des modalités de financement identiques au système bancaire classique.

Les prêts consentis dans ce cadre, ont pour objectif le renforcement des activités génératrices de revenus.

- La démarche intégrée⁴⁶, permet d'articuler le renforcement du protagonisme économique, social et politique des personnes pauvres, avec la génération de ressources et d'éventuelles opportunités rémunératrices.
- L'action des organisations non gouvernementales (ONG), comme beaucoup de pays pauvres, les activités de ce type d'organisation ont pris une place centrale dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, soit en collaboration avec les institutions de l'état sénégalais, soit en toute indépendance.

Ces activités peuvent être réduites sur :

- Les domaines de la santé et de l'éducation.
- L'aide aux femmes et aux enfants nécessiteux.
- L'aide à l'amélioration des techniques culturelles.
- La coordination de la réalisation de certains travaux publics, à haute intensité de main d'œuvre (par exemple, action de AGETIP).

Face à toutes ces stratégies, le gouvernement de l'état du Sénégal donne d'avantage de l'intérêt à la décentralisation qui apparaît de plus en plus comme le préalable pour une réussite des programmes de lutte contre la pauvreté.

Cette nouvelle démarche préconise de réformer les structures de décision et gestion par une décentralisation, qui met le citoyen surtout pauvre au cœur des processus de développement pour aboutir à une efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.

8.3- Les programmes d'Assistance Familiale dans les économies de transition :

La priorité des programmes d'Assistance familiale en Europe de l'est fut donnée pour maintenir le niveau de revenus des ménages et famille.

⁴⁶ Ministère délégué auprès du Ministère de l'intérieur chargé des collectivités locales, République du Sénégal, « Stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal », Vers une démocratisation de la prise de décision et de l'accès aux infrastructures de base ?.

Cette Assistance a été considérée comme un supplément des salaires des ménages suivant le nombre d'enfants dans le ménage, pour lutter et réduire la pauvreté.

Ainsi, l'importance de cette Assistance familiale portait sur la corrélation élevée entre le volume ou la taille de la famille et la pauvreté.

Cette corrélation a été particulièrement prononcée dans les républiques pauvres de l'Asie central. A titre d'exemple, en Uzbekistan deux tiers de l'ensemble des enfants étaient de familles pauvres.

Cette tendance avait pour origine le taux élevé de croissance de la population dans ce pays.

En fait, le programme d'Assistance familiale avait un rôle essentiel dans le domaine de la réduction de la pauvreté (tableau II.12)⁴⁷, mais ça n'a pas été généralisé pour tous les pays de l'Europe de l'est.

En prenant l'exemple de la Bulgarie, on remarque qu'il n'existe pas de corrélation entre la taille de la famille et la pauvreté, ce qui donne un effet régressif du programme d'Assistance familiale sur la pauvreté (de 5.1% à 1.8%).

En réalité, l'incidence de la pauvreté est souvent complexe pour déterminer le nombre de pauvres qui ont accès aux transferts de l'Assistance familiale dans ces pays.

En fait, ce mode de coopération appliquée pour ces pays, malgré qu'il a rendu un pourcentage significatif de ménages pauvres accessibles à ce type de programme, a montré des lacunes constatées dans les transferts au profit des non pauvres qui affectent l'objectif de ces programmes.

En Algérie, ce type de programme qui existe sous d'autres formules, peut être amélioré et réformé au profit des pauvres uniquement, et qu'on peut ajouter aux autres actions gouvernementales qui existent au sein des politiques publiques de réduction de la pauvreté et l'exclusion.

⁴⁷ World bank, « Safety Net Programs and Poverty Reduction », Lesson from Cross-Country Experience, the world bank, Washington D.C, 1997, p.32.

CONCLUSION

La pauvreté dans les PED tend à revêtir plusieurs facettes et s'articule autour de dimensions matérielles et non matérielles.

Cet arsenal de données chiffrées qu'on a pu exposer dans ce chapitre pour un grand nombre de PED, étalé sur plus de trois décennies, est une explication déterminante de la persistance de la pauvreté, surtout rurale à plus de 60%.

A travers cette revue, les politiques mises en place par les pays concernés par le phénomène de la pauvreté et les institutions de Bretton Woods, n'ont toutefois pu arriver à stopper ou du moins à réduire la propagation de la pauvreté qui devient de plus en plus alarmante, notamment en Afrique subsaharienne, un continent marqué par les insuffisances pluviométriques, La sécheresse de 1973 et 1984, ainsi que les inondations.

Ainsi, ces politiques de lutte contre la pauvreté devaient toucher trois niveaux identifiables à savoir :

- Les communautés (déficits en infrastructures économiques à caractère collectif).
- Les ménages (accès insuffisants aux services sociaux de base, l'eau potable...).
- Les individus (souvent en chômage, victimes de malnutrition, marginalisation ou exclus).

Plusieurs facteurs ont contribué aux résultats négatifs dans le cadre du processus de lutte contre la pauvreté dans les PED :

- La réduction des dépenses publiques (sous ajustement structurel).
- Le fardeau de l'endettement.
- Le risque des catastrophes naturelles (est élevé dans 24 pays pauvres).

- L'exode rural vers les villes (dans les PED, le pourcentage de la population vivant dans les villes a doublé depuis 1960 à 40%).
- Manque de plan nationaux de lutte contre la pauvreté.
- Les interventions ciblées ne répondaient pas effectivement aux attentes des pauvres.
- Presque aucune voix des pauvres n'a été prise en considération dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

Les insuffisances des résultats espérés en matière de recule de la pauvreté a rendu l'atmosphère politique et économique international beaucoup plus sensible à ce problème, devenu une priorité à part entière pour ce millénaire.

Chapitre III :

Les nouvelles stratégies internationales de financement et de coopération en vue de réduire la pauvreté

Introduction :

Les finalités du sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en 1995, s'articulaient autour de trois principaux sujets : pauvreté – intégration sociale et création d'emplois.

Or, le bilan dressé pour l'ensemble des pays en développement avait pour résultats :

- L'aggravation de la pauvreté dans nombreux PED.
- La détérioration du niveau de vie des ménages dans un contexte marqué par l'échec de l'ajustement structurel, les politiques antérieures et la crise de la dette.
- La montée du chômage.
- La désintégration sociale.
- Et les dégâts causés à l'environnement.

Face à cette réalité, il est montré que les politiques qui ont été mise en place par les PED pour lutter contre la pauvreté se sont avérées inefficaces, en parallèle, une remise en question des stratégies passées des institutions de Bretton woods s'imposait.

Cette évaluation de la situation économique et social des PED vis à vis du phénomène de la pauvreté a multiplié les critiques à l'égard des IBW, leur réclamant un changement d'orientation stratégique.

En 1999, les institutions de Bretton woods ont reconsidéré leur stratégies en se dotant de nouvelles stratégies de financement et de coopération en vue de réduire pauvreté, dans une optique d'amélioration des conditions de vie des individus et participation citoyenne comme élément clefs dans leur actions.

Section 1 : L'initiative PPTE (Highly indebted poor countries HIPC_s)

Le lancement de l'initiative **PPTE** (pays pauvres très endettés) renforcée, en 1999, avait remis en cause le principe de l'intangibilité des créances vis à vis des organisations internationales.

Cette initiative, conçue pour renforcer le lien entre l'allégement de la dette et la lutte contre la pauvreté¹, s'adressait aux pays ayant démontré leur capacités de mener a bonne fin des mesures d'ajustement macro économiques et structurel en vue de fournir un allégement de la dette plus rapide et plus substantiel.

Elle vise également a lever les obstacles au développement et à rendre les pays les plus pauvres mieux a accroître les investissements qui s'imposent dans les secteurs sociaux et éducatifs.

Selon la Banque mondiale, 50 pays sont classés dans la catégorie « pays à faible revenu ».

C'est ainsi, qu'en 1999, sept pays avaient été admis a bénéficier de l'aide dans le cadre de cette initiative d'une valeur globale d'environ 03 milliards de dollars sur les 127 milliards de dollars² dus par l'ensemble des pays pauvres très endettés.

¹ Massod Ahmed, « Dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », Finances & développement, Juin 2002, P. 08.

² PNUD [Programme des Nations Unis pour le Développement] 2000, Rapport mondial sur le développement humain : vaincre la pauvreté humaine, 2000.

L'initiative PPTE devraient ramener la dette des pays pauvres très endettés – dont beaucoup sont en Afrique subsaharienne³ à des proportions viables.

En septembre 2001, 23 pays avaient atteint « le point de décision » visé par l'initiative PPTE « renforcée », pour des engagements d'allègement de la dette qui s'élevait à plus de 34 milliards de dollars.

Pour être éligible au point de décision, les pays intéressés par l'initiative PPTE doivent par conséquent satisfaire les conditions suivantes :⁴

- Etre membre de l'association internationale pour le développement (AID, filiale du groupe de la Banque mondiale).
- Avoir un niveau d'endettement soutenable.
- Ayant suivi avec succès des programmes de réformes préconisés par le FMI et la Banque mondiale depuis au moins trois ans.
- Définir une stratégie globale de lutte contre la pauvreté (aspect multidimensionnel) présentée dans un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

On peut constater que l'initiative PPTE est une nouvelle conditionnalité qui s'ajoute à celles des programmes d'ajustement structurel, en inscrivant l'allègement de la dette dans une stratégie plus générale de réduction de la pauvreté.

1.1- Allègement de la dette et Aide publique au développement :

Si on compare les données sur les allègements de dette et les montants de l'aide publique au développement (tableau III.1), on remarque que pour les pays (Bénin, Burkina, Malawi, Mali, Sénégal, Tchad), la réduction de dette au titre de PPTE ne dépasse pas les 10% du montant d'APD en 1999.

Pour d'autres pays (Mozambique, Gambie, Zambie), l'accroissement est considérable. En fait, ces ressources additionnelles doivent compenser la

³ Patillo Catherine, Hélène Poirson et Luca Ricci, « Dette extérieure et croissance », F8D, Juin 2002, P. 32.

⁴ Bougouin Anne Sophie & Raffinot Marc, « L'initiative PPTE et la lutte contre la pauvreté », ACDE, Université Paris IX, Dauphine (EURISCO), Novembre 2001.

réduction de l'APD (en diminution en cette dernière décennie) , pour être utilisé dans le financement des programmes de réduction de la pauvreté.

**Tableau III.1 : Ressources dégagées par PPTE
et Aide publique au développement APD**

	Allègement annuel moyen du service de la dette pour les premières années (millions US\$)	Montant annuel d'APD (1991)	Montant annuel d'APD (1996)	Montant annuel d'APD (1999)	Pourcentage de la réduction de dette par rapport à l'aide 1999
Bénin	20	268	293	211	9.5 %
Bolivie	120	513	850	569	21.1 %
Burkina Faso	40	424	418	398	10.1 %
Cameroun	80	519	413	434	18.4 %
Gambie	10	103	39	33	30.3 %
Guinée	40	382	296	238	16.8 %
Guinée Bissau	40	116	180	52	76 %
Guyana	52	-		27	109.3 %
Honduras	45	303	367	817	5.5 %
Madagascar	62	456	365	358	17.3 %
Malawi	50	525	501	446	11.2 %
Mali	44	458	505	354	12.4 %
Mauritanie	36	220	274	219	16.4 %
Mozambique	92	1070	923	118	78.0 %
Nicaragua	215	841	954	675	31.9 %
Niger	40	377	259	187	21.4 %
Rwanda	41	364	674	373	10.9 %
Sao tomé	10			28	37.5 %
Sénégal	43	639	582	534	8.0 %
Tanzanie	150	1081	894	990	15.2 %
Tchad	13	266	305	188	6.9 %
Ouganda	87	667	684	590	14.7 %
Zambie	260	883	614	623	41.7 %

Source : World Bank, World development indicators, 2001.

1.2- Allègement de la dette et dépenses publiques :

Le tableau (III.2) montre les effets de la réduction de la dette sur les dépenses publiques des 23 pays engagés dans l'initiative PPTE.

Tableau(III.2) :Ressources dégagées par PPTEet dépenses sociales
(millions de \$ et pourcentage)

	1999	2000	2001	2002	Allègement moyen annuel	Allègement moyen annuel en % des dépenses sociales de 1999
Bénin	115	148	195	214	20	17.4
Bolivie	1041	1068	1135	1210	120	11.5
Burkina Faso	141	142	165	192	40	28.4
Cameroun	264	316	389	451	80	30.3
Gambie	23	26	30	34	10	43.5
Guinée	101	105	109	120	40	39.6
Guinée Bissau	26	30	42	47	40	153.8
Guyana	77	101	106	114	52	67.5
Honduras	442	685	721	844	45	10.2
Madagascar	156	188	223	277	62	39.7
Malawi	99	118	143	161	50	50.5
Mali	83	98	115	126	44	53.0
Mauritanie	85	97	111	121	36	42.4
Mozambique	158	161	173	203	92	58.2
Nicaragua	267	374	506	594	215	80.5
Niger	99	85	112	132	40	40.4
Rwanda	75	73	89	108	41	54.7
Sao tomé	8	8	9	12	10	125.0
Sénégal	257	258	277	301	43	16.7
Tanzanie	289	327	361	379	150	51.9
Tchad	-	153	260	287	13	8.5
Ouganda	306	349	400	436	87	28.4
Zambie	167	152	248	236	260	155.7

Source : Financial impact of the HIPC initiative, world bank, June 2001

Il est tout a fait clair, que pour certains pays (Zambie, Nicaragua, Sao Tomé, Guinée Bissau), l'impact de la réduction de la dette est encourageant, mais pour d'autres l'impact s'avère trop réduit (Bolivie, Tchad).

Devant ce fait accompli, nous nous posons la question sur la portée de l'initiative qui se veut un moyen de réduction de la pauvreté et de même améliorer l'accès aux dépenses publiques.

On peut remarquer à travers l'échantillon des 23 pays pauvres étudiés, que le choix de ces pays bénéficiaires de l'allègement de la dette accordé dans le cadre de cette nouvelle démarche est décidé en fonction de la « soutenabilité de la dette ».

Par ailleurs, l'échec de la conditionnalité⁵ dans le cadre de l'ajustement structurel a conduit la Banque mondiale a reconsidérer l'aide au développement en adoptant le principe de sélectivité de l'aide.

Ce principe concernait les pays bien gérés et engagés dans des réformes économiques.

Cette dichotomie dans la façon d'octroyer l'aide ,quelle soit attaché à la première ou bien à la deuxième condition, doit mener les PED a tirer profit des moyens qui leur sont destinés pour combattre la pauvreté au premier plan.

L'enjeu majeur est celui de mettre les pays en mesure de valoriser⁶ les financements extérieurs qu'ils reçoivent.

A ce stade, l'initiative PPTE n'est pas la panacée face aux multiples problèmes liés à la pauvreté et des difficultés auxquelles sont confrontées les pays en développement.

Cette nouvelle démarche d'allègement de la dette n'est qu'une première étape pour une reprise économique de ces pays pauvres très endettés.

C'est dans ce sens, que le FMI et la Banque Mondiale encouragent les PPTE a améliorer leurs performances en intégrant les politiques commerciales

⁵ Cling J.P. , Razafindrakoto M, Roubaud. F, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : tout changer pour que tout reste pareil ? », DT, septembre 2002, P. 11.

⁶ Moisseron Jean- yves et Raffinot Marc, « Dette et pauvreté : solvabilité et allègement de la dette des pays à faible revenu », Edition Economica, 1999, P. 48.

dans le cadre des programmes de réforme douanière, la gouvernance, et la libéralisation des échanges.

Toutes ces actions doivent être compatibles avec les stratégies de lutte contre la pauvreté, pour éviter toute incidence néfaste sur les couches pauvres.

Section 2 : Le document stratégique de réduction de la pauvreté DSRP (Poverty reduction strategy papers)

Les pays à bas revenu qui souhaitent bénéficier d'une aide financière à taux concessionnels émanant des institutions financières internationales, ou d'un allègement de leurs dettes dans le cadre de l'initiative PPTE « renforcée », doivent ainsi préparer un programme conçu pour la lutte contre la pauvreté à moyen et long terme, appelé communément **DSRP** (document stratégique de réduction de la pauvreté), développé par la Banque mondiale en septembre 1999.

Entant que nouveau cadre conceptuel de développement, visant à accorder une importance accrue à la réduction de la pauvreté, les DSRP sont des documents de référence pour les opérations d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE.

En fait, ils contiennent quatre éléments fondamentaux⁷ :

- 1- Une description du processus de préparation, fondé sur la participation ;
- 2- Un diagnostic de la pauvreté, avec l'identification des obstacles ou recul de la pauvreté et à la croissance.

⁷ Ames Brian, Gita Bhatt et mark Plant, « Bilan de la dette contre la pauvreté » F & D, Juin 2002, P. 09

- 3- Des objectifs, des indicateurs (par exemple taux annuels de croissance ou scolarisation primaire) et des systèmes de suivi, fondés sur le diagnostic de la pauvreté.
- 4- Des mesures prioritaires que les pays s'engagent à prendre - dans les limites imposées par leur budget- pour atteindre les objectifs établis.

Ainsi, le succès des stratégies de réduction de la pauvreté dépend des mesures prises par les pays eux mêmes et de l'aide concertée de tous leurs partenaires.

Pour permettre a ces pays de concrétiser leurs volontés, le DSRP produit quatre résultats essentiels à savoir :

- Une internalisation progressive des stratégies pour la réduction de la pauvreté par presque tous les gouvernements.
- Une place plus importante accordée à la réduction de la pauvreté dans les débats sur les politiques gouvernementales.
- Un dialogue plus ouvert q'aparavant au sein des gouvernements et entre les autorités gouvernementales et certaines organisations de la société civile.
- Une acceptation des principes qui sous-tendent le dispositif DSRP au sein de la communauté des donateurs.⁸

Ce dispositif, successeur de l'ajustement structurel, est appelé aussi à devenir un nouvel instrument contractuel de **partenariat** essentiel pour les relations des autorités nationales des pays concernés avec les donateurs et la société civile.

Par ailleurs, la consultation de la « société civile » lors de l'élaboration par les gouvernements d'un DSRP, est une condition primordiale pour obtenir des crédits que ce soit de la Banque mondiale ou du FMI.

⁸ Massod Ahmed et Gobind Nankani, « Réexamen du dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) , principaux constats » , Fond monétaire international et association internationale de développement, document préparé par les services du FMI et de la Banque mondiale, 15 mars 2002.

En fait, la Banque mondiale considère que trois critères sont essentiels pour assurer une participation effective de la société civile dans un cadre national :

- 1- La légitimité (reconnu par l'ensemble du public).
- 2- La représentativité (représente et défend les intérêts et les besoins d'un groupe de population.
- 3- La capacité (ayant les capacités organisationnelles pour déterminer les objectifs, et pour participer au dialogue ouvert au niveau national).

A vrai dire, les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté, d'un point de vue théorique, sont appelés à servir les pauvres sur la base de cinq éléments qui doivent être intégrés dans leur composition :

- En optant pour une stratégie axée sur les résultats, les pays doivent fixer la nature de la pauvreté et déterminer efficacement les interventions qui ont le plus d'impact sur elle.
- La pauvreté étant dimensionnelle, les stratégies optées doivent être globales.
- Les stratégies énoncées doivent être adaptés à la situation de chaque pays.
- Les gouvernements doivent faire preuve d'un engagement à long terme afin de rendre les résultats plus tangibles.
- Les stratégies doivent être orientées vers la recherche de partenariats avec les différents acteurs de l'aide au développement.

Dans un contexte comparatif, les nouveaux éléments introduits par les DSRP vis-à-vis des politiques d'ajustement structurel peuvent être décrits à travers la figure suivante :

Figure (III.1) : Les innovations apportées par les DSRP

Objectif principal	Ajustement structurel	Lutte contre la pauvreté
Intitulé des instruments	<ul style="list-style-type: none"> - Document Cadre de politique économique (DCPE) - Crédit d'ajustement structurel (Banque mondiale) - Facilité d'ajustement structurel renforcée (FMI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) - Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (Banque mondiale) - Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
Traitement de la dette	Indirect (Club de Paris)	Allègement de la dette (PTE)
Elaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Politique imposée de l'extérieur - Décidée d' « en haut » - Secret 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique élaborée par le pays - Approche « par le bas » - Transparence
Prise en compte des spécificités du pays	Faible	Forte
Financement	Priorité aide-projet	Priorité aide-budgétaire
Indicateurs de suivi / conditionnalité	Indicateurs de moyens	Indicateurs de résultats

Source : Cling J.P. & al, op.cité, P 07.

Dans la majeure partie des pays, l'élaboration des DSRP leur a contribué à se doter d'un arsenal de données statistiques et un diagnostic du phénomène de la pauvreté, qui leur a servi au mieux de fixer les objectifs tracés accompagnés de suivi et évaluation.

Il est montré dans le tableau (III.3) l'adoption des DSRP intérimaires et finaux pour une catégorie de pays pauvres.

Tableau (III.3) : Date d'adoption du DSRP pour une catégorie de pays

	Présentation de DSRP interiminaire	Présentation du DSRP complet
Bénin	Juillet 2000	
Bolivie	Janvier 2000	
Burkina Faso	-	Juin 2000
Cameroun	Octobre 2000	
Gambie	Décembre 2000	
Guinée	Décembre 2000	
Guinée Bessau	Décembre 2000	
Guyana	Novembre 2000	
Honduras	Juillet 2000	
Madagascar	Décembre 2000	
Malawi	Décembre 2000	
Mali	Septembre 2000	
Mauritanie	-	Février 2001
Mozambique	Avril 2000	
Nicaragua	Décembre 2000	
Niger	Décembre 2000	
Rwanda	Décembre 2000	
Sao tomé	Avril 2000	
Sénégal	Juin 2000	
Tanzanie	-	Novembre 2000
Tchad	Juillet 2000	
Ouganda	-	Mai 2000
Zambie	Juillet 2000	

Source : Bougouin & Raffinot, 2001, op cité.

* **De l'aide projet à l'aide budgétaire** : (Nouvelle architecture financière)
L'évolution de l'aide au développement en faveur de l'aide budgétaire (c'est à dire affectée globalement sans répartition sectorielle). Au détriment de l'aide projet traditionnelle (voir **annexe 2**), est un nouveau pas qui marque aussi la spécificité des DSRP.

Ainsi, l'aide devait permettre une amélioration plus sensible des dotations budgétaires dans les domaines de la santé de base et l'éducation primaire.

Pratiquement dans tous les pays concernés par les DSRP, c'est le ministère de finances qui prend en charge l'élaboration du dispositif, bien qu'auparavant la prise en charge des politiques de lutte était assuré par les ministères sectorielles, qui n'avaient que de peu d'autorité et de moyens à mettre en œuvre leur politiques.

Une grille de lecture (Figure III.2) nous permettra de mieux saisir le processus participatif⁹ des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un nouveau dispositif de partenariat des relations entre les acteurs qui implique les bailleurs de fonds, société civile et l'état.

C'est dans ce sens, que les aides internationales sont conditionnées par l'existence d'un fort niveau de décentralisation¹⁰, et de collaboration avec les sociétés civile, dans leurs mise en œuvre, pour une meilleure adaptation et harmonisation de l'aide en fonction des DSRP.

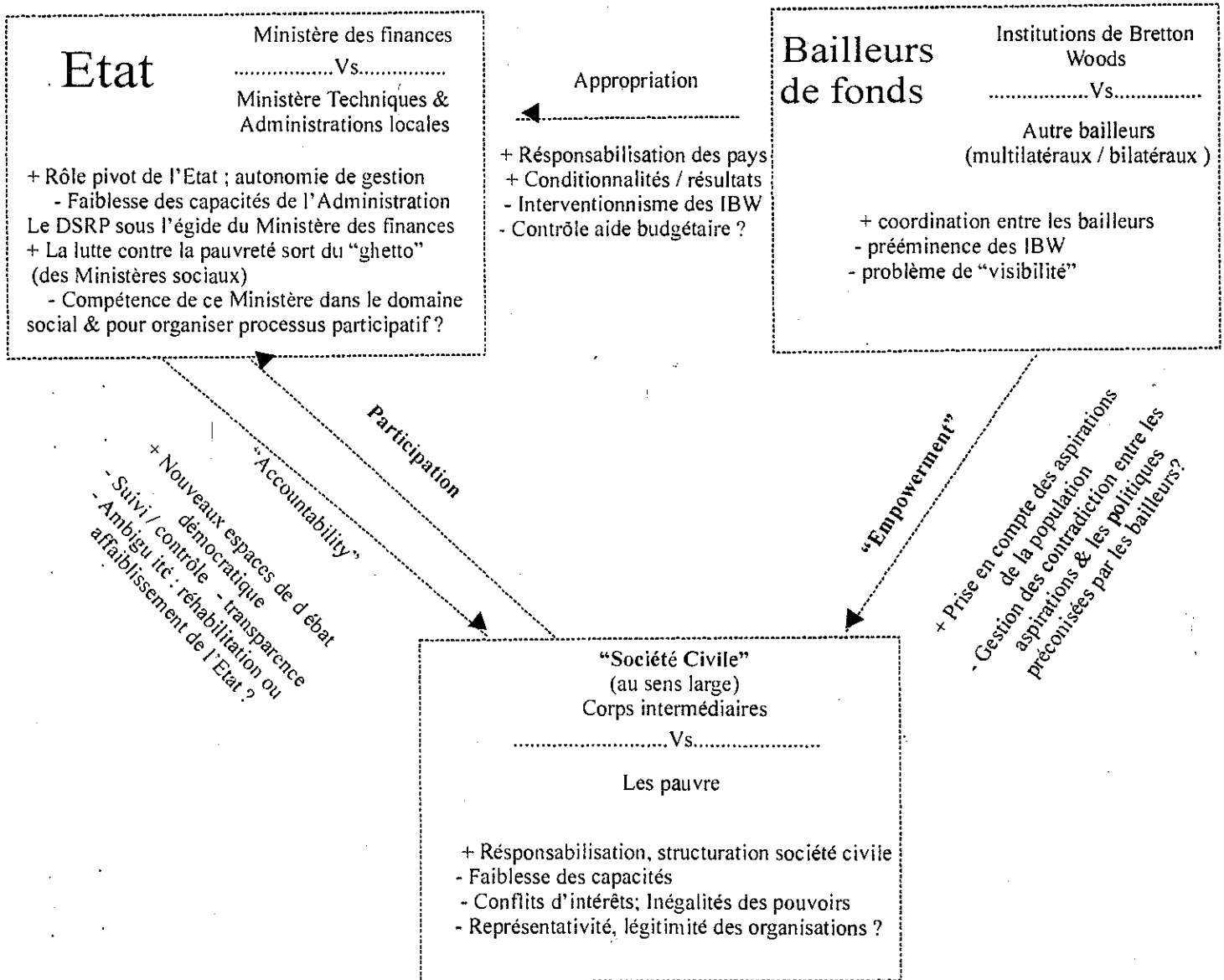
Au yeux des bailleurs de fonds, les DSRP deviendront des instruments efficaces permettant aux pays pauvres de mieux contrôler l'aide extérieure.

⁹ L'économie politique, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », 4^{ème} trimestre 2002.

¹⁰ Lautier Bruno, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique » , CREITD et Centre de Recherche de IEDES-Paris I, 2001.

Figure (III.2) :

Une grille de lecture des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté



Source : Razafindrakoto & al, 2002.

Le (+) représente les différents facteurs qui oeuvrent dans un objectif de coordination approprié des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le (-) représente les différents facteurs qui oeuvrent à contre courant dans un cadre de coordination équilibrée des politiques de lutte contre la pauvreté.

A travers notre analyse, on remarque que les cadres stratégiques représente une amélioration par rapport aux politiques d'ajustement structurel :

- La lutte contre la pauvreté y est réellement mise en avant.
- Des dispositifs de protection sociale sont prévu (notamment développement des filets de sécurité).
- Développement des services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau...).
- Instauration d'un cadre macro économique adéquat pour favoriser la croissance.
- Accroître les opportunités d'emploi et de revenus des pauvres (développement rural, promotion des micro et petites entreprises, renforcement des systèmes des micro crédits...).
- Introduction du processus de participation citoyenne.

A l'évidence, les DSRP ont été créés en réponse directe aux tendance concernant le centrage autour du citoyen pauvre et l'efficacité de l'aide.

Nonobstant ce constat, l'amélioration de la question de la pauvreté et la manière de la traiter dans cette nouvelle architecture financière, l'absence d'une véritable réflexion sur la façon de rendre la croissance plus favorable aux pauvres peut engendrer un processus d'inégalité.

La régulation des inégalités est aussi un élément parmi d'autres du combat pour le réduction de la pauvreté.

Reste que la position des PED dans l'environnement international est une étape primordiale dans un contexte marqué par l'absence de stratégies réalistes d'insertion mondiale.

Section 3 : Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : (Poverty reduction growth Facility)

En 1999, le remplacement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), a fait naître une nouvelle vision de la part du FMI dans le domaine de la pauvreté.

La nouveauté de la nouvelle démarche (FRPC) par rapport à l'ancienne démarche (FASR) consiste en l'apparition de la notion de « lutte contre la pauvreté » dans une stratégie économique globale, durablement axée sur la croissance ».¹¹

Les objectifs et les conditions des programmes appuyés par la FRPC sont tirés directement du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) du pays concerné par cette nouvelle modalité de financement.

3.1- Principales caractéristiques de la FRPC :

Plusieurs caractéristiques sont mises en évidence :

- Premièrement, la FRPC repose sur le principe fondamental d'une large participation citoyenne et d'une plus grande internalisation du programme par le pays bénéficiaire de cette mesure.
- Deuxièmement, les priorités nationales de chaque pays en matière de réduction de la pauvreté et de croissance sont mieux reflétés à partir des programmes appuyés par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Ces priorités sont déterminés par les grands programmes sociaux et sectoriels ainsi que les réformes structurelles ayant pour objectifs la croissance économique et la réduction de la pauvreté et ceci dans le cadre de l'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP).

¹¹ Fonds monétaire international, « Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance : Questions opérationnel », document préparé en consultation avec les services de la Banque mondiale, 13 décembre 1999.

- Troisièmement, les programmes appuyés par la FRPC mettent l'accent sur l'amélioration de la gestion publique entant que pierre angulaire de la stabilité macro économique, d'une croissance durable et de la lutte contre la pauvreté.

Le renforcement de la gestion publique sert en évidence à aider les pays à bien cibler leurs dépenses au prorata de leurs priorités dans ce domaine.

3.2- FRPC versus FASR :

Le tableau (III.4) nous propose la disponibilité de la documentation requise à l'appui d'un programme dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance vis-à-vis de la documentation requise à l'appui d'un programme dans le cadre de l'ancienne facilité d'ajustement structurel renforcée.

Tableau (III.4) : Documentation requise pour la FASR et FRPC
(Tableau comparatif)

Document	Fréquence	Origine	Destinataires(s)
A. Document requis pour les accords FASR			
Document cadre de politique économique	Annuelle	Préparé conjointement par le FMI et la Banque ; document du pays	Conseils du FMI et de la Banque ; la plupart des pays consentent à le publier
Lettre d'intention (peut inclure un mémorandum sur la politique économique)	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparée par le pays conjointement avec le FMI ; document du pays	Conseils d'administration du FMI ; la plupart des pays consentent à le publier
Rapport des services du FMI	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparé par les services du FMI	Conseil d'administration du FMI
B. documentation proposée pour les accords FRPC			
Document stratégique de réduction de la pauvreté(DSRP)	(DSRP)Tous les trois ans, rapports d'étape annuels dans l'intervalle	Préparé par le pays qui en est maître, en concentration avec la société civile et les donateurs et avec le concours du FMI et de la Banque	Document public, doit être avalisé par le FMI et la Banque pour sous-tendre leurs opérations ; les donateurs peuvent l'utiliser pour organiser leur appui
Evaluation du DSRP par les services du FMI et de la Banque	Accompagne tout DSRP, rapport d'étape ou DSRP intérimaire	Préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque	Conseils du FMI et de la Banque, document devant être publié
Lettre d'intention (peut être accompagné d'un mémorandum sur la politique économique)	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparée par le pays conjointement avec le FMI ; document du pays	Conseil d'administration du FMI ; la plupart des pays consentent à le publier
Rapport des services du FMI	Accompagne toute demande d'accord ou revue	Préparé par les services du FMI	Conseil d'administration du FMI.

Source : FMI, 1999, op cité.

3.3- Modalités de financement de la FRPC :

Les autorités nationales des pays concernés par cette nouvelle démarche élaborent des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DRSP), en accord avec les institutions multilatérales.

En cas d'éligibilité, le pays peut prétendre à un emprunt dans le cadre de l'accord de 03 ans, d'un montant variable, et qui peut être fixé vis-à-vis de ses difficultés issues de la balance de transactions courantes.

Globalement, l'emprunt peut être accordé dans la limite de 140% de la quote part du pays au FMI, et peut toutefois être relevé à un maximum de 185% dans des instances exceptionnelles.

Le taux annuel appliqué est de 0.5% sur une durée de 10 ans, avec une période de grâce de 05 ans et demi.

En 2001, le FMI, a engagé un volume de 2.7 milliards¹² de dollars de prêts au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance FRPC (contre un milliards de dollars en l'an 2000).

Retenons qu'à la date de septembre 2003 (voir tableau III.5), 77 pays à faible revenu au total sont admissibles à bénéficier d'une aide au titre de la FRPC.

Cette admissibilité est basée essentiellement sur l'évaluation par le fonds monétaire international (FMI) du revenu par habitant du pays concerné (actuellement, un revenu national brut par habitant de 875 dollars en 2001)¹³.

¹² FMI, Bulletin « supplément », Septembre 2002.

¹³ Fonds monétaire international, « La pauvreté pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) », fiche technique, septembre 2003.

Tableau (III.5) : Pays admissibles a bénéficier de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a la date de septembre 2003.

1	Afghanistan	40	Malawi
2	Albanie	41	Maldives
3	Angola	42	Mali
4	Arménie	43	Mauritanie
5	Azerbaïdjan	44	Moldova
6	Bangladesh	45	Mongolie
7	Bénin	46	Mozambique
8	Bhoutan	47	Myanmar
9	Bolivie	48	Népal
10	Burkina Faso	49	Nicaragua
11	Burundi	50	Niger
12	Cambodge	51	Nigeria
13	Cameroun	52	Ouganda
14	Cap vert	53	Ouzbékistan
15	Comores	54	Pakistan
16	République démocratique du Congo	55	Papouasie nouvelle guinée
17	République du Congo	56	République centrafricaine
18	Côte d'ivoire	57	République kirghize
19	Djibouti	58	Rwanda
20	Dominique	59	Samoa
21	Erythrée	60	Sao tomé et principe
22	Ethiopie	61	Sénégal
23	Gambie	62	Sierra Leone
24	Géorgie	63	Somalie
25	Ghana	64	Sri Lanka
26	Grenade	65	Saint Vincent et les Grenadines
27	Guinée	66	Sainte Lucie
28	Guinée Bissau	67	Soudan
29	Guyana	68	Tadjakistan
30	Haïti	69	Tchad
31	Honduras	70	Tanzanie
32	Iles Salomon	71	Timor Leste
33	Inde	72	Togo
34	Kenya	73	Tonga
35	Kiribati	74	Vanuatu
36	Lao, R.D.P.	75	Vietnam
37	Lesotho	76	République du Yémen
38	Libéria	77	Zambie
39	Madagascar		

Source : FMI, 2003.

Section 4 : Financement du développement durable dans un cadre de partenariat international

4.1- Pauvreté et environnement dans une perspective de développement durable :

Le rapport étroit entre le phénomène de la pauvreté et la dégradation de l'environnement, qui a été reconnu officiellement par la communauté internationale depuis 1972, a marqué un tournant important, dans la prise de conscience à l'échelle planétaire, des divers stratégies consacrées à la lutte contre la pauvreté essentiellement dans les zones rurales.

Ainsi, dans ces zones rurales, ou vivent actuellement plus de 75% des pauvres des pays en développement, qui se trouvent menacés par le phénomène de la pauvreté, voient leurs moyens de subsistance et d'emploi liés directement aux ressources naturelles.

A ce moment, la pollution causées par les pays industrialisés, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles, des ressources forestières, des ressources en eau, des pâturages, se répercutent d'une façon négative sur le sort des pauvres.

Face à cet enchaînement qui résulte du rapport entre pauvreté et environnement, il est question à présent de :

- Concevoir une gestion rationnelle et durable de l'environnement.
- Œuvrer pour l'élimination ou réduction de la pauvreté.
- Faciliter la création d'emploi et de revenu.

Cette façon de rapprocher la question de la dimension sociale du développement durable à la lutte contre la pauvreté, résulte en effet de la persistance du phénomène de la pauvreté surtout en période de croissance, dans la plupart des pays en développement, et l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité.

4.2- Le développement durable : Concept et définition

La définition du concept de développement durable a été affirmée par 03 rencontres internationales, à savoir :

1972 : La conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, d'où la notion **d'éco-développement** a vu le jour.

1988 : Dans le cadre du rapport **Brudtland**, le concept de développement durable conçu à partir d'une approche environnementale qui découle de deux constats :

- La première : La fragilité de la biosphère.
- La deuxième : La fragilité du développement lui même.

1992 : « **Sommet planète-terre** », Rio de Janeiro, 2^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (**principe 1** de la déclaration de Rio).

« Tous les états et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveau de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde (**principe 5** de la déclaration de Rio).

Selon la commission mondiale pour l'environnement (RIO) : « Le développement durable veut répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité de répondre à ceux des générations à venir ».

Cette définition met en évidence deux exigences :

- La solidarité pour un développement équitable, aujourd'hui.
- La préservation de l'environnement demain.

Autrement dit, la définition actuelle du développement durable permet d'intégrer trois éléments constitutifs de la durabilité¹⁴ :

- L'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services.
- Le renforcement des capacités de toutes sortes.
- L'équité d'accès à l'ensemble des ressources disponibles et transmissibles.

Dans cette conférence, il a été affirmé une fois de plus que la responsabilité historique dans la dégradation de l'environnement et des ressources de la biosphère, incombe aux pays industrialisés de financer les moyens d'assurer un développement durable, puisque les couches pauvres sont les premières victimes de la dégradation de l'environnement sous ses différentes formes, notamment l'épuisement des ressources naturelles et la détérioration des écosystèmes.

C'est pourquoi, la nécessité de rechercher des moyens financiers adéquats pour financer le processus du développement durable est devenue une condition principale parmi d'autres pour atteindre les objectifs de développement du millénaire d'ici 2015.

4.3- Moyens de financement du développement durable :

4.3.1- L'aide publique au développement (APD) :

L'aide publique au développement fut la principale source externe en matière de financement des pays du sud à faible revenu.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent (section 7) les montants alloués dans le cadre de l'APD en provenance des 22 pays riches de l'OCDE ont baissé depuis 1992.

Ainsi, l'engagement de ces mêmes pays de consacrer 0.7% de leur PNB à l'aide publique au développement devrait générer des financements supplémentaires entre 96 et 116 milliards de dollars par an.

¹⁴ Dubois Jean- luc et François Regie Mathieu, « La dimension sociale du développement durable : Réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ? » IRD, 2002.

Pour ce faire, et afin de répondre à la fois aux besoins à court terme de réduction de la pauvreté et assurer à long terme les besoins de gestion environnementale au niveau national qu'international, il est question actuellement de diversifier les sources de financement autres que celle de l'APD.

Par ailleurs, les taxes qui font l'objet d'étude sont ¹⁵ :

- L'éco-taxe.
- La taxe sur les transactions de change.

D'après des hypothèses avancées lors des travaux préparatoires à la conférence de **Monterrey** (2002), la première taxe pourra générer un montant de 120 milliards de dollars, et la deuxième (par exemple taxe tobin) un montant de 116 milliards de dollars par an.

La combinaison de ces trois sources de financement, si on compte une moyenne 100 milliards de dollars d'APD supplémentaire, peuvent générer un montant de 336 milliards de dollars qu'il faudra ajouter aux 56 milliards actuels.

Ces nouvelles sources de financement bien qu'elles soient additionnelles à l'APD peuvent contribuer à financer des projets économiques, sociaux et écologiques qui ne sont pas pris souvent en charge par l'APD.

4.3.2- L'allègement de la dette :

Le fardeau de la dette pèse lourdement sur les capacités des pays pauvres à poursuivre un développement durable.

Le service de la dette des pays en développement représente 07 fois plus que l'APD qu'ils reçoivent.

Ainsi, un pourcentage considérable des recettes des exportations des PED, est dirigé vers le remboursement du service de la dette. C'est dans ce sens, que le FMI et la Banque mondiale se sont engagés à aider les pays pauvres très endettés à ramener leur endettement à un niveau soutenable et à mieux gérer leur dettes, dans le cadre de l'initiative PPTE.

¹⁵ Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg 2002. Fiche n° 14 : Financement du développement durable.

Mais, ces allègements actuels ne portent que sur une proportion marginale de la dette des pays du sud et sur des créances qui n'auraient jamais pu être remboursés.

Nombres d'Ong internationales de développement souhaitent une annulation totale ou partielle des dettes des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.

Pour eux, les dettes ainsi annulées pourront être converties partiellement ou entièrement en fond de contre partie pour financer des programmes de développement ou d'environnement.

Cette mesure bien qu'elle soit loin d'être réalisable, est le seuls moyen de permettre à une majorité de pays pauvres de bénéficier de la remise de la dette et se pencher sur les programmes de lutte contre la pauvreté, condition pertinente du développement durable.

4.3.3- L'investissement direct étranger IDE :

L'investissement direct étranger est un élément principal de financement extérieur du développement pour les pays en développement.

Les IDE sont concentrés sur les pays a moindre risque et forts potentiels économiques, au détriment des pays les plus en difficultés.

Actuellement, 80% du montant total des IDE vers les PED sont affectés aux 10 pays uniquement.

La progression de ce type d'investissement est tributaire de l'évolution de la législation nationale de certains PED ,qui peut faciliter l'accès des sociétés étrangères dans différents domaines tel que : l'infrastructure routière, énergétique, publique.

La fiscalité générée de ces investissements, peut mobiliser des ressources nationales favorables au développement durable et la prise en charge des dépenses publiques.

4.3.4- Autres mécanismes nouveaux de financement international :

*** Le fond pour l'environnement mondial (FEM) :**

Le fond pour l'environnement mondial créé en 1990, est une organisation financière internationale qui compte 174 pays membres.

Il est l'un des principaux moteurs de l'amélioration de l'environnement au niveau planétaire.

Sa principale tâche est de financer les surcoût des pays en développement issus de l'application des accords multilatéraux pour l'environnement (AME) tel que ¹⁶ :

- La diversité biologique.
- Réduire les risques liés à l'évaluation du climat.
- Lutter contre la pollution des eaux et la dégradation des sols.
- Eliminer les polluants organiques persistants.

Cette organisation internationale (FEM) gérée par la Banque mondiale, a financé plus de 1200 projets répartis sur 140 pays en développement ou en transition.

Près de 4.5 milliards de dollars ont été mobilisés, et 13 milliards de dollars intégrés dans un cadre de cofinancement.

*** Le mécanisme pour un développement propre :**

Etabli dans le cadre du **protocole de Kyoto**, pourrait constituer une source de financement importante pour assurer un développement durable.

*** La « réorientation verte » de la Banque mondiale :**

Les domaines auxquels contribue la Banque mondiale pour financer les projets liés à l'environnement sont :

¹⁶ Fonds pour l'environnement mondial (FEM) , site www.thegef.org.

- L'élaboration nationale de politiques environnementales et de stratégies de développement durable.
- Le développement de la complémentarité entre lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement.
- La lutte contre les problèmes environnementaux internationaux (au travers du FEM)

D'une façon globale , le financement du développement durable, pour servir le processus d'éradication de la pauvreté, doit considérer de mettre en place un développement basé sur l'économie des ressources et la recherche de l'efficacité maximale.

Dans ce sens, la coopération internationale à un rôle éminent à jouer au niveau régional et mondial, ainsi promouvoir un partenariat public / privé, permettant de mobiliser des financements a long terme.

Section 5 : La bonne Gouvernance

5.1- Concept et définition :

Le discours sur la pauvreté de la Banque mondiale est de plus en plus lié a celui de la bonne gouvernance.

Le concept de « **bonne gouvernance** » a fait apparition à la fin des années 1990, après les multiples critiques adressées à l'égard de la Banque mondiale ou le sujet de la pauvreté et sa persistance dans nombreux pays en développement.

Ces critiques qui émanaient de certaines organisations internationales (ONG) , UNICEF , OIT ... ont eu pour origine les résultats insuffisants en matière de lutte contre la pauvreté et la détérioration des indicateurs sociaux de certains pays et là dégradation des niveaux de vie des ménages, après une décennie de stratégies de la libéralisation qui visaient la relance des économies des pays sous ajustement structurel, dont les performances mitigées ont provoquées de nouvelles réflexions d'interventions.

Devant cet état de fait, le concept de bonne gouvernance a été intégré dans les conditionnalités liées aux accords de financements entre les institutions financières internationales et bailleurs de fonds d'une part, et les pays en développement d'autres part.

A titre d'illustration, et selon le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, 2000/2001, « combattre la pauvreté » :

« L'aide devrait être ciblée vers le pays, ayant des niveaux élevés de pauvreté. Mais ceci ne devrait être qu'une partie des critères pour allouer l'aide. Aussi essentiel est d'avoir en place les bonnes politiques et le cadre institutionnel permettant le succès de la lutte contre la pauvreté ».¹⁷

Cette brève illustration explique que, les liens postulés entre réformes institutionnelles, bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté sont clairement établis.

A cet égard, le secrétaire général des Nations unies, Mr **Kofi Annan** (2002) ajoute que :

« Une bonne gouvernance constitue peut être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et favoriser le développement »¹⁸

Ainsi, le concept de gouvernance est défini comme : « La manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays ».¹⁹

Selon le **PNUD**, « La gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions, et assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement ».

¹⁷ World Bank, world development Report 2000/2001, « Attacking Poverty », published for the world bank by oxford university press, 2001, P. 40-41 in Campel Bonnie, « Stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique : Enjeux de développement et de sécurité », centre canadien pour le développement de la politique étrangère, université du Québec à Montréal, 8 février 2002.

¹⁸ PNUD, 2002, op.cité, P. 51.

¹⁹ Campbell Bonnie, « Gouvernance, un concept Apolitique », communication pour table ronde, « quel modèle politique et sous-jacent au concept apolitique de gouvernance ? », Dourdan, France, Août 2000.

Au point de vue du développement humain, le mot bonne gouvernance veut dire gouvernance démocratique, en signifiant que :

- Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés, ce qui permet à chacun de vivre dans la dignité.
- Les décisions économiques et sociales visent à éradiquer la pauvreté et à élargir les choix accessibles à tous.
- L'action publique d'aujourd'hui tient compte des besoins des générations futures.
- Les individus échappent à toute discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la classe sociale, le sexe ou toute autre caractéristique.
- Les politiques économiques et sociales s'attachent à répondre aux besoins et aux aspirations des individus.
- Les individus ont leur mot à dire sur les décisions qui affectent leur vie.
- Les populations sont à même de demander des comptes aux décideurs.
- La vie en société est gouvernée par des pratiques, des institutions et des règles capitales et applicables à tous.
- Les femmes sont les égales des hommes dans les sphères publiques et privées de la vie en général et de la prise de décision en particulier.

5.2- La nouvelle gouvernance mondiale et développement humain :

Les tendances de la gouvernance mondiale à visage humain imposent de partager des valeurs, de normes et des attitudes et de se rendre compte des responsabilités et obligations humaines.

Ainsi, durant cette dernière décennie, on a toujours œuvré pour déterminer ces valeurs qui représentent des composantes intrinsèques de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Plus précisément encore, ces valeurs se tiennent au respect de la vie, de la liberté, de la justice et de l'égalité, aussi que la tolérance et la solidarité.

D'une manière générale, les nouvelles préoccupations de la gouvernance mondiale se résument dans les grandes priorités suivantes :

- Placer les préoccupations humaines et les droits de l'homme au centre de la politique et de l'action internationale.
- Protéger la sécurité humaine et atténuer la vulnérabilité à l'échelle mondiale.
- Renforcer l'équité dans les négociations et les instances de la gouvernance internationale.
- Construire une nouvelle architecture mondiale pour le XXI^e siècle.

La gouvernance mondiale; telle qu'elle est conçue, doit comprendre les efforts de toutes les organisations internationales, Banque mondiale, FMI, OMC, PNUD, UNICEF..., pour que les pays en développement s'initient et s'adaptent aux mécanismes de la gouvernance locale, avec des résultats satisfaisants en matière de lutte contre la pauvreté et d'allocation efficace des ressources.

5.3- Les objectifs de la gouvernance locale, la décentralisation dans une perspective de participation citoyenne :

Le consensus de Monterrey engage les donateurs à aider les pays au développement uniquement si ces derniers déploient des efforts concertés pour améliorer leur gouvernance économique et démocratique, en mettant de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le développement humain durable un axe central de leur politiques de développement économique et social.

A titre d'exemple, une étude de la Banque mondiale a montré qu'une aide de 1% du revenu national contribuait à la croissance à la hauteur de 0.5% dans les pays ayant une politique adéquate, de 0% (politique médiocre) et -0.3% (mauvaise politique).

D'ailleurs, les aides internationales sont devenues plus conditionnées par l'existence d'un fort niveau de centralisation et de collaboration avec la société civile dans leur mise en œuvre.

Selon le PNUD (2003), « La décentralisation est un processus par lequel l'état central transfère une partie de son autorité politique, et, ce qui est décisif, une partie de ses ressources et de ses responsabilités administratives, aux échelon locaux ». ²⁰

En effet, il est admis que la décentralisation accroît la participation de la population à la prise de décision.

Cette action prévoit que le pays concerné soit en situation de stabilité politique et que cette nouvelle culture, bien qu'elle soit appliquée dans quelques PED, doit être admise dans un cadre de renforcement du processus de prise de décision sans marginaliser les parties concernés, à savoir les pauvres de la société.

Cette nouvelle orientation, celle de gouvernance décentralisée, s'inscrit dans une optique de gouvernance locale.

Parler de gouvernance locale, c'est donner aux populations l'opportunités de décider de leurs affaires, prendre en main leur destin, construire leur vie et avoir le droit d'initier.

La gouvernance locale considère que les politiques sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et que les voix des plus démunis et plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement.

C'est ainsi, qu'il faut donner la chance aux pauvres de s'exprimer de décrire leur état, et comment ils comptent s'en sortir tout en mettant entre leurs mains une multitudes d'outils nécessaires à leurs démarches.

Le pauvre ne doit pas être celui qui est toujours assisté, aidé sans qu'il ai d'initiative de sa part, et comme il est dit dans le sens d'un proverbe chinois , « il ne faut pas donner aux pauvres les poissons, mais leur apprendre à pêcher ».

²⁰ PNUD [Programme des nations Unies pour le développement] 2003, Rapport mondial sur le développement humain 2003, « les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine, P. 134.

Section 6 : La coopération internationale et nationale au service de la lutte contre la pauvreté

On est de plus en plus convaincu que lutter contre la pauvreté dans tous ces formes est le plus grand défi auquel soit confronté la communauté internationale.

A cet effet, le renforcement de la coopération n'est pas seulement un devoir moral, mais une réponse clairvoyante à l'une des questions les plus préoccupantes que pose l'évolution pressante d'un monde où l'écart se creuse sans cesse entre nations pauvres et riches.

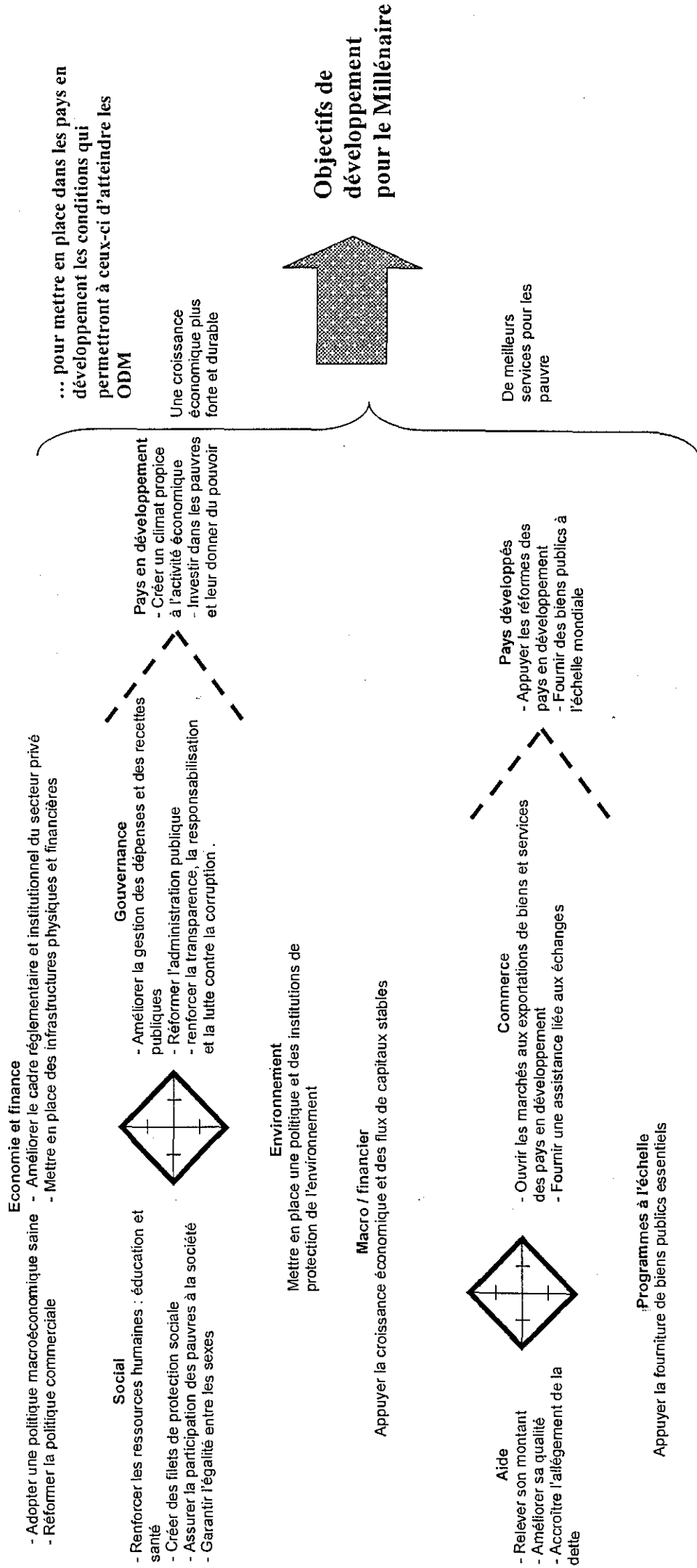
Ainsi, la mise en œuvre des nouvelles stratégies internationales s'avère importante vis-à-vis de la lutte contre la pauvreté, dans un cadre de coopération internationale orientée spécifiquement aux individus qui vivent dans la pauvreté rurale et urbaine.

Cette tendance à une coopération internationale renforcée est tributaire à une coopération nationale regroupant tous les partenaires sociaux, Ong, états, et groupes pauvres concernés dans tous les domaines pour un partenariat efficace et durable (figure III.3).

Les politiques de lutte contre la pauvreté appliquées par les pays pauvres et institutions internationales doivent s'inscrire dans une perspective de coopération dans les domaines qui peuvent avoir d'incidence favorable à long terme pour les pauvres, notamment le développement rural.

Figure (III.3) : Différentes forces motrices des ODM

Ce que doivent faire les pays en développement et les pays développés...



Source : F&D septembre 2003 , P46.

6.1- Pauvreté rurale dans les PED et stratégie de développement rural dans un cadre de partenariat :

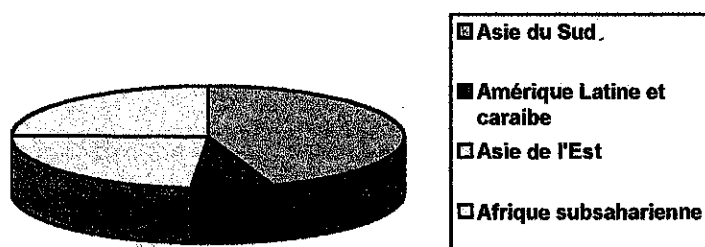
Dans la plupart des pays en développement, la pauvreté urbaine est aggravée par l'exode rural, induit par des facteurs d'attraction et de pression.

Evidemment, les ménages ruraux des pays en développement sont les plus exposés à la pauvreté rurale, du fait de l'insuffisance des services sociaux de base, d'infrastructures et de mesures d'accompagnement.

Or, 900 millions de personnes, soit 75% des 1.2 milliards des extrêmement pauvres du monde, vivent en milieu rural (figure III.4).

D'après les projections énoncées dans la déclaration des objectifs de développement du millénaire (ODM), ce pourcentage devant rester largement supérieur à 50% jusqu'à 2020.²

Figure (III.4) : Répartition de la pauvreté rurale dans le monde



Source : Fida, 2001

C'est donc à la pauvreté rurale qu'il faut accorder la priorité si l'on veut réaliser ces objectifs.

Par conséquent, les programmes de lutte contre la pauvreté ne peuvent réussir que s'ils sont orientés en faveur des populations rurales et de l'agriculture.

² Fond International de développement agricole (FIDA), rapport sur la pauvreté rurale, 2001, Oxford University Press, Janvier 2001, P. 03, in www.ifad.org.

A cet effet, pour comprendre le défi que constitue l'élimination de la pauvreté rurale, les stratégies de lutte contre la pauvreté sous forme de partenariat national et international doivent prendre en considération cinq aspects, qui sont d'une importance capitale :

Premièrement : La production paysanne et la production d'aliments de base jouent un rôle essentiel dans la subsistance des ruraux pauvres.

L'élargissement de l'accès aux marchés ainsi que la libéralisation du commerce donnent de plus en plus d'avantage aux ménages des campagnes de réduire leurs vulnérabilité et pauvreté en procédant aux échanges d'aliments de base et leurs production.

Deuxièmement : La répartition de l'eau est un facteur déterminant pour réduire la pauvreté rurale, et l'accroissement de la production des denrées essentielles.

Troisièmement : pour atteindre l'objectif de recul de la pauvreté, il faut redistribuer efficacement et équitablement les ressources en faveur des pauvres.

Quatrièmement : Il faut en particulier donner aux femmes les moyens d'influer directement sur l'emploi des ressources et les politiques.

Cinquièmement : Les méthodes participatives et décentralisées sont particulièrement efficaces.

Nous pouvons remarquer qu'il est de plus en plus question de s'intéresser au pauvre lui même et de le mettre au centre de toute stratégie de lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre des politiques internationales de coopération.

Selon **Mahmood Hassan K'han**²², les principaux moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté rurale dans le cadre des stratégies nationales de partenariat regroupant les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, se résument comme suit :

- Collecte de l'information : il convient de faire des efforts pour rassembler les informations relatives aux problèmes spécifiques des pauvres ruraux.

²² Mahmood Hassan Khan, « Rural Poverty in Developing Countries : Issues and policies », n° 0078, Dossiers économiques, Fonds Monétaire International, Washington, Mars 2001, P12.

- Priorité au développement des ressources : les gouvernements doivent déterminer les actifs dont les pauvres ont le plus besoin pour les aider à accroître leur revenus.
- Un droit d'accès adéquat à la terre et à l'eau : les programmes de réforme agraire peuvent accroître l'efficacité des petits propriétaires exploitants et améliorer leur niveau de vie.
- Soins de santé de base et alphabétisation : le développement du capital humain des pauvres ruraux s'avère utile pour leur permettre de sortir de la pauvreté.
- Participation des intéressés : c'est permettre aux groupes ciblés de participer aux actions d'entretien d'infrastructure et services de santé et d'éducation.
- Mise en place d'infrastructure : la qualité et la quantité des infrastructures physiques et services de soutien, contribuent à un meilleur usage des ressources des pauvres.
- Crédit ciblé : Sont des programmes publics ciblés de crédit rural à des conditions acceptables.
- Programmes décentralisés d'aide alimentaire : sont destinés aux pauvres ruraux qui vivent dans un état de malnutrition presque constant.
- Travaux publics : les programmes de travaux publics peuvent aider une proportion croissante des pauvres ruraux qui n'ont pas de terre, à faire face aux fluctuations de leurs ressources.

Pratiquement, les activités à forte intensité de main d'œuvre sont particulièrement utiles pour faire reculer la pauvreté rurale.

6.1.1- Cadre stratégique du FIDA 2002-2006 :

Depuis sa création en 1978, le FIDA (Fonds international pour le développement agricole) s'est engagé dans des actions diverses afin de réduire la pauvreté rurale, éliminer la faim et la malnutrition, accroître la productivité et les revenus et améliorer la qualité de leur vie.

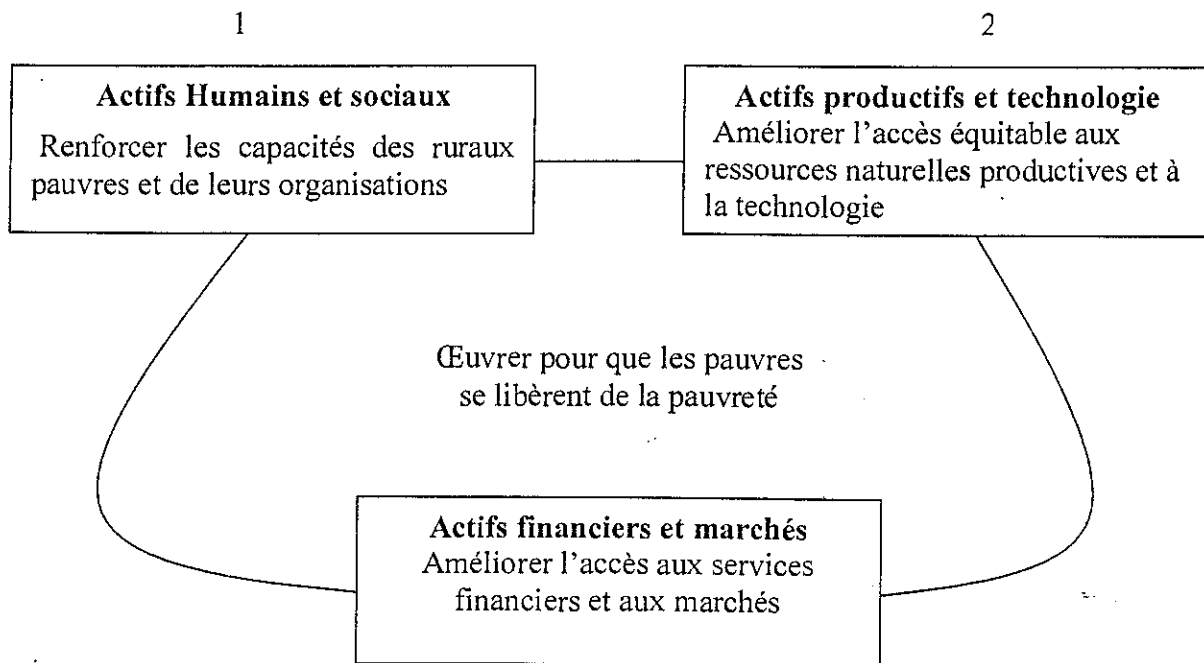
De ce fait, dans une perspective de renforcer l'implication des communautés locales dans ses programmes, le FIDA a mis en œuvre différentes formes de partenariat avec les gouvernements des pays emprunteurs et les populations rurales pauvres des pays en développement, afin de s'adapter aux spécificités du développement rural de chaque pays pauvre.

Les différents choix stratégiques adoptés par le FIDA dans le cadre de ses stratégies de coopération régionale et nationale sont conçus :

- A développer et à renforcer les organisations représentatives des pauvres pour les aider à s'attaquer aux problèmes qu'ils considèrent comme essentiels.
- A élargir l'accès aux savoirs afin que les pauvres puissent exploiter les possibilités nouvelles et surmonter les obstacles.
- A accroître l'influence que les pauvres exercent sur les politiques et institutions publiques.
- Et à renforcer le pouvoir de négociation des pauvres sur le marché.

A la lumière de ces choix stratégiques, le FIDA concentre ses investissements pour la réalisation de trois objectifs stratégiques (voir figure III.5).

Figure (III.5) : Objectifs stratégiques du FIDA



Source : FIDA, 2001

L'analyse de ces trois objectifs se manifeste par les explications suivantes :

1^{er} objectif : Il faut donner aux pauvres la possibilité de mettre à profit leurs capacités individuelles et collectives pour accéder aux opportunités économiques ainsi qu'aux services sociaux de base et à l'infrastructure.

2^{ème} objectifs : Parmi les facteurs les plus importants dans le processus de lutte contre le phénomène de la pauvreté, l'accès aux ressources naturelles tel que la terre, l'eau et les forêts.

3^{ème} objectifs : Afin de diversifier leurs revenus ou relever la productivité de leur exploitation, les pauvres ont souvent besoin de capitaux à investir.

6.1.2- La Banque mondiale : Stratégie de développement rural

Le combat contre la pauvreté que mène la Banque mondiale depuis plus de trois décennies, et accéléré à partir de son rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 ou elle a reconnu l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et sa relation avec les inégalités, ne lui a pas permis de pallier aux insuffisances et carences actuelles dans les services d'éducation, de santé et les services sociaux ruraux dans nombreux pays en développement, surtout en Afrique subsaharienne.

Partant de ce constat, la nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour le développement rural, met au premier plan les pauvres ruraux et les actions pour améliorer leurs bien être en renforçant leurs ressources productives, sociales et environnementales.

En fait, cet intérêt porté par la Banque mondiale suppose augmenter la productivité et la croissance à la fois des activités agricoles et des activités économiques rurales non agricoles.

Ainsi ,la nouvelle stratégie de partenariat « atteindre les ruraux pauvres » repose sur trois axes²³ :

- Mettre l'accent sur les pauvres : La Banque se tourne vers un développement rural holistique et multisectoriel, ciblés vers les pauvres.

²³ Banque mondiale, « Reaching the rural poor : world bank rural development strategy », 2002, département du développement rural de la Banque mondiale, in www.worldbank.org/ruralstrategy.

- Toucher l'espace rural dans son ensemble : La Banque adopte des approches transversales pour le long terme, comprenant l'éducation rurale, la santé, les infrastructures, les technologies d'information et de communication(TIC), la gouvernance, et le volet environnemental et social.
- Instaurer des alliances entre tous les acteurs : de plus en plus la Banque mondiale s'attache à ce que les pauvres participent d'une façon effective au processus de mise en œuvre des projets et programmes.

Dans une vision de développement rural, cette stratégie tend à procurer aux ménages pauvres les éléments nécessaires pour s'adapter aux changements opérés dans les domaines économiques, social et culturel, environnemental et technologique.

Dans le cadre de l'amélioration des liens rural-urbain, la Banque donne une importance considérable aux activités économiques non agricoles qui influencent la croissance économique à large base.

A cet égard, les efforts de la Banque mondiale convergent à :

- Promouvoir la productivité agricole et le développement technologique.
- Faciliter la croissance des secteurs ruraux non agricoles.
- Soutenir d'avantage les réformes politiques et institutionnelles.
- Appuyer le développement des services ruraux d'infrastructure matérielles et financières.

◆ **Le développement rural et le secteur privé :**

La contribution du secteur privé dans le processus du développement rural peut être négligée du point de vue de la Banque mondiale.

Celle-ci concentre ses efforts à :

- S'occuper des besoins du secteur privé en zone rurale ; c'est à dire créer un climat d'investissement propice aux privés.

- Chapoter des opérations pilotes dans les zones rurales, qui ont pour tâche de développer des débouchés de commercialisation pour la fourniture des services agricoles, sociaux et d'infrastructures.
- Promouvoir un meilleur accès aux marchés pour les pauvres.
- Renforcer le développement des services financiers privés dans les zones rurales les plus touchés par le phénomène de la pauvreté.

Pour ce dernier point, la micro finance est sans aucun doute un levier efficace pour lutter contre la pauvreté.

Afin d'appuyer sa stratégie de développement rural dans presque tous les pays en développement, la Banque mondiale a élaboré six (06) plans d'actions régionaux (tableau III.6) a partir de résultats de consultations intensives .en partenariat avec les gouvernements nationaux, Ong, entreprises privés et organismes donateurs.

Tableau (III.6) : Plans d'actions régionaux pour la mise en œuvre de la stratégie de développement rural de la Banque mondiale

- **L'Afrique** : Met particulièrement l'accent sur le renforcement institutionnel de la réduction de la pauvreté rurale et prône le soutien aux efforts consentis par les états pour déléguer leurs pouvoirs et renforcer la participation des communautés rurales.
- **L'Asie de l'Est et le Pacifique** : Préconise des programmes de financement luttant directement contre la pauvreté au moyen d'investissements ciblés de renforcement de la productivité dans les régions très pauvres.
- **L'Europe et l'Asie centrale** : Ont pour objectifs une croissance durable de la productivité rurale et l'achèvement du processus de transition de l'économie planifiée à l'économie de marché en zone rurale.
- **L'Amérique latine et la région des caraïbes** : Mettent l'accent sur les dynamiques rurales et urbaines et adoptent une approche d'espace rural pour le développement, fondée sur une participation accrue des acteurs locaux.
- **Le moyen orient et l'Afrique du Nord** : Placent au premier plan de leurs priorités la rationalisation de la politique et de la gestion de l'eau.
- **L'Asie du Sud** : Insiste sur le développement accru du capital humain et social dans les zones rurales, ainsi que sur la décentralisation des prises de décision aux communautés locales.

Source : Banque mondiale, 2002.

De toute évidence, ces plans régionaux ont des thèmes communs, mais garde des spécificités a chaque région appartenant au monde de développement.

Pour ce qui est de l'Algérie, appartenant à l'Afrique du nord, le problème de la gestion des eaux s'est toujours posé au niveau des consommations des ménages et l'irrigation de l'agriculture , puisque l'Algérie enregistre un manque considérable en ressources hydriques, qui affecte la vie quotidienne des citoyens surtout dans les zones éparses et rurales, notamment les risques liés aux maladies a transmission hydriques.

Pour nous, le monde rural constitue à la fois une zone de concentration de la pauvreté et une source essentielle d'approvisionnement des villes (en aliments et matières premières, comme en force de travail).

Ainsi, la relance de l'agriculture n'est qu'une partie de la solution au problème de la pauvreté rurale.

Certes, les progrès émanant de l'agriculture peuvent contribuer à faire reculer la pauvreté, mais a condition d'être associés a d'autres transformations visant à donner aux pauvres d'avantage d'influence sur les facteurs sociaux.

A vrai dire, le véritable enjeu n'est pas seulement d'ouvrir plus les marchés, un sujet peu présent dans les négociations sur l'accord agricole qui ont lieu à l'OMC, mais de parvenir à une organisation internationale équilibrée, qui préserve les capacités des espaces régionaux et des pays a assurer leur sécurité alimentaire et le développement durable de leurs espace ruraux, tout en favorisant dans le cadre des échanges internationaux de produits agricoles, les pays en développement les plus fragiles.

Il faudra aussi promouvoir une véritable coopération, une meilleure gestion des affaires publiques et un cadre institutionnel ouvert à la participation des ruraux pauvres des PED.

6.2- La contribution de la coopération internationale pour le développement dans le processus de lutte contre la pauvreté :

Le nouveau contexte mondial vers un partenariat pour le développement est centré sur l'être humain.

Ainsi, les caractéristiques primordiales de cette stratégie de partenariat pour le développement s'article autour des axes suivants :

- Des investissements dans le développement social notamment l'éducation, les soins de santé primaire et les activités novatrices.
- Le renforcement de la participation de tous les citoyens à la vie économique et politique et la réduction des inégalités sociales.
- La sauvegarde de l'environnement.
- Favoriser la stabilité et la croissance économique tout en encourageant le secteur privé.

La mise en œuvre de ces quatre axes, partie intégrante de la stratégie de partenariat, passe essentiellement par un renforcement d'actions que ce soit du côté des PED ou du côté des partenaires extérieurs (Tableau III.7).

Il est évident que toutes ces actions contribuent au recul de la pauvreté en améliorant le niveau de vie des ménages et en assurant un meilleur accès aux services sociaux de base.

Tableau (III.7) : Un contrat mieux défini pour un partenariat plus efficace

Responsabilités Conjointes	Responsabilités des partenaires extérieurs
<ul style="list-style-type: none"> * Créer des conditions propres à susciter l'attribution des ressources adéquates au développement. * Mener des politiques de nature à minimiser les risques de conflits violents. * Renforcer les dispositions de lutte contre la corruption et les politiques illégales à l'échelon national et international. * Permettre à l'ensemble de la société civile de contribuer efficacement au développement. * Rallier le soutien des pays qui connaissent un développement rapide et des mécanismes régionaux de développement 	<ul style="list-style-type: none"> * Apporter une assistance fiable et appropriée afin de répondre aux besoins prioritaires et de faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires pour favoriser la réalisation des objectifs de performance convenus. * Veiller à ce que les pays en développement puissent exploiter pleinement les possibilités offertes par les systèmes d'éclairage et d'investissement. * Adhérer aux directives internationales approuvées pour une aide efficace et aux dispositifs de suivi destinés à les améliorer. * Appuyer le renforcement de la participation dans les pays en développement afin d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'aide. * Favoriser l'accès à l'information, à la technologie et au savoir faire. * Œuvrer au renforcement de la coordination de l'aide internationale des partenaires extérieurs afin que celle-ci vienne étayer les stratégies propres des PED.
<ul style="list-style-type: none"> * Adopter des politiques macroéconomique appropriés * Adhérer aux objectifs fondamentaux de développement social et de renforcement de la participation y compris l'égalité entre les sexes. * Favoriser l'instauration comptable de ses actes et le respect de l'état de droit. * Œuvrer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles. * Créer un climat favorable à l'entreprise et à la mobilisation de l'épargne locale pour l'investissement * Assurer une saine gestion financière en veillant notamment à l'efficacité du système fiscal et à ce que les dépenses publiques soient productives. * Entretienir des relations stables de coopération avec les pays voisins. 	

Source : Stratégie de L'OCDE, Op cité, 2001.

6.2.1- La facilité de financement internationale (FFI) :

Devant la forte probabilité que les objectifs du millénaire ne soient pas atteints en 2015, due particulièrement à l'insuffisance des ressources d'aide allouée aux PED, il a été proposé la création d'une facilité de financement internationale (**international finance facility, IFF**).

Ce nouveau mécanisme a un double objectif :

- Mobiliser immédiatement les fonds additionnels nécessaires à l'achèvement des ODM en 2015.
- Sécuriser les engagements d'aide publique au développement pris à Monterrey.

Selon les dernières prévisions de l'année 2004, les ODM ne seront pas atteints d'une façon globale d'ici 2015, et ceci malgré les résultats acceptables enregistrés en Inde et en Chine.

A cet effet, et afin de contourner cet obstacle, la FFI est avant tout un mécanisme provisoire conçu pour renforcer l'aide au développement pendant 15 ans vers les pays pauvres, ce qui leur permettra de mettre en place des stratégies de réduction de la pauvreté à long terme et dont les coûts auront été calculés par avance.

L'augmentation de l'aide, estimée antérieurement à 56 milliards de dollars, entre 40 et 60 milliards de dollars est liée à des conditions exigées par les donateurs tel que la mise en place de capacités supplémentaires, et avoir des institutions qui permettent aux pays bénéficiaires de l'absorber : administration, des structures locales, des fonctionnaires compétents.

En attendant le fonctionnement définitif de ce dispositif d'aide supplémentaire, les risques liés à la propagation de la pauvreté et la détérioration du développement humain dans les pays pauvres sont inévitables.

6.3- La coopération décentralisée :

6.3.1- Origine : Le concept de coopération décentralisée a été utilisé pour la première fois dans le cadre de la politique de coopération au développement de l'union européenne en 1989, dans la 4^{ème} convention de Lomé entre les pays ACP (Afrique – Caraïbes Pacifiques) et l'Union Européenne.

6.3.2- Définition : Par coopération décentralisée, l'union européenne entend « tout programme conçu et mis en œuvre dans le pays du sud ou de l'est par différents acteurs : société civile, ONG, pouvoirs publics locaux... »

La coopération décentralisée est définie donc comme une autre façon de faire la coopération, une approche novatrice qui met les acteurs au centre du processus de développement.

6.3.3- Objectifs : La coopération décentralisée a pour objectif :

- La lutte contre la pauvreté par la mobilisation des ressources des différents acteurs.
- D'améliorer la prise en charge par les acteurs de leur propre processus de développement en mettant l'accent sur la cohérence et la viabilité des acteurs.
- De permettre l'appropriation par les populations locales des programmes de développement en favorisant leur participation à leur définition et à leur mise en œuvre.
- La recherche d'un meilleur développement économique et social durable à travers le développement endogène.

6.3.4- Actions et autres domaines prioritaire :

La contribution de l'union européenne à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement par la coopération décentralisée se focalise sur le renforcement des capacités de dialogue des sociétés civiles des PED, en visant à promouvoir :

- Un développement plus participatif, répondant aux besoins et aux initiatives des populations des pays en développement.
- Une contribution à la diversification de la société civile et le processus de démocratisation dans ces pays.

Dans cette perspective, cinq facteurs déterminants sont pris en compte dans l'évaluation des projets et programmes proposés :

- Les besoins spécifiques des pays dans lesquels la coopération officielle n'est pas en mesure de contribuer efficacement aux objectifs de réduction de la pauvreté et développement durable.
- Le développement institutionnel nécessaire à la réalisation des objectifs de l'action.
- Les aspects culturels et sociaux, les aspects relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'environnement.
- Les expériences acquises dans le cadre des actions du même genre.
- La pertinence, l'efficacité et la viabilité des actions.

D'autres actions peuvent être mises en œuvre et portent sur les domaines suivants :

- Développement des ressources humaines et techniques, développement local, rural ou urbain dans les secteurs social et économique dans le PED.
- Renforcement des réseaux d'organisation et de mouvement sociaux luttant pour le développement durable, les droits sociaux et la démocratisation.

6.3.5- les outils financiers du programme de coopération décentralisée :

6.3.5.1- Fonds européen de développement (FED) : L'accord de Cotonou, signé en juin 2000 pour une durée de 20 ans, est un accord de partenariat global en matière d'aide et de commerce entre les 15 pays de l'UE et les 71 pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique).

Objectifs : La réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.

D'autres projets peuvent être financés par le FED, il s'agit : de la mise en œuvre des actions dans le cadre des programmes indicatifs nationaux (PIN) et régionaux (PIR)

6.3.5.2- La coopération avec les pays d'Asie et d'Amérique latine :

URB-AL : est un programme de coopération décentralisée adopté par la commission européenne en décembre 1995, qui concerne les villes, agglomérations et régions d'Amérique latine.

ASIA-URBS : est un programme de coopération décentralisée initié aussi par la commission européenne ayant pour objectif la promotion du développement urbain entre les collectivités et autorités locales asiatiques et européenne.

6.3.5.3- LA coopération avec les pays de la méditerranée (MEDA) :

MEDA : est un programme de coopération entre l'union européenne et ses 12 pays partenaires méditerranéens, établi par la déclaration de Barcelone du 27 novembre 1995.

Ce programme de coopération décentralisée constitue le principale instrument financier de l'union européenne.

6.3.5.4- Les programme CARDS ET Tacis :

L'objectif principal de ces deux programmes est de soutenir les pays en transition vers une économie de marché et d'assurer le développement de la société civile pour la pérennisation du processus de réforme.

Considérant la coopération décentralisée comme un nouveau mode plaçant le dialogue entre les acteurs au centre du processus de développement et en visant des résultats tel que la réduction de la pauvreté, doit être complété par d'autres formes de coopération pour servir le partenariat dans son ensemble, et arriver a relever le défi que constitue le phénomène de la pauvreté.

6-4- La coopération technique pour le développement et le commerce dans une vision de lutte contre la pauvreté :

6.4.1- projet de stratégie de la coopération technique de la CNUCED :

L'objectif des activités de coopération technique de la CNUCED est d'aider les pays en développement à exploiter les opportunités qu'offre leur intégration dans l'économie mondiale.

Ainsi, ces activités en question mettent l'accent sur le renforcement des capacités des PED et des pays en transition, dans les domaines des ressources humaines, des institutions, de la production et des exportations afin :

- D'appuyer leurs politiques de lutte contre la pauvreté.
- Réaliser les objectifs de développement énoncés dans la déclaration du millénaire.

En fait, les activités de coopération technique pour le développement et le commerce de la CNUCED qui privilégient le développement des capacités, supposent de renforcer la capacité des pays de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer leurs politiques qui visent ainsi à :

- Développer et diversifier leur secteur productif.
- Concevoir et appliquer les politiques relatives au commerce et à l'investissement et des stratégies de négociation.
- Etoffer leurs services d'appui au commerce, dans le cadre de leurs objectifs de développement et en tenant compte de l'évolution de la conjoncture internationale.

Il est primordial pour les PED, à travers le processus de leurs intégration dans l'OMC et le développement des échanges, d'améliorer leurs pouvoirs de négociation et que le commerce soit bénéfique aux populations défavorisées en leurs assurant les biens et services adéquats à leur vie quotidienne.

6.4.2- De la coopération technique au développement des capacités :

Les interactions entre la politique commerciale adoptée par les PED et les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent s'inscrire dans le contexte de la réalisation des objectifs du millénaire 1 et 8.

A partir de la dernière décennie, la question relative au renforcement des capacités a été le sujet central des politiques de développement.

Pour le PNUD, le concept de développement des capacités dans le cadre de la coopération technique et axé sur les capacités locales et les besoins locaux existants.

Définition : Le développement des capacités est « une démarche endogène qui s'appuie sur les capacités et les atouts existants », et « la capacité des individus, des institutions et des sociétés de remplir des fonctions, de résoudre des problèmes et de se fixer et d'atteindre des objectifs ».

Par ailleurs, le développement des capacités est un processus impliquant une mise en valeur des ressources humaines de trois catégories interdépendantes de capacités :

- Capacités individuelles.
- Capacités institutionnelles.
- Et capacités sociétales.

Ces trois combinaisons forment sans doute un partenariat national efficace dans le domaine de la coopération technique, qui a son tour prétend appuyer les programmes de réduction de la pauvreté en répondant à des besoins réels en matière de commerce et à la promotion des ressources humaines.

6-5- La coopération scientifique et technologique au service du développement humain :

Le phénomène marquant de ces 20 dernières années et sans doute l'avènement des TIC et des biotechnologies, deux innovations majeures qui provoquent déjà de profonds bouleversements dans tous les domaines, les sociétés, les cultures...

Ainsi, les pays en développement sont confrontés à des obstacles différents pour l'accès et la maîtrise des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), qui sont ²⁴ :

- a- obstacles technologiques.
- b- obstacles financiers.
- c- obstacles juridiques et éthiques.
- d- obstacles politiques et institutionnels.
- e- obstacles liés aux ressources humaines.

De plus, le développement des NTIC dans les PED rencontre autres obstacles tel que : absence de marché solvable, analphabétisme et faiblesse des infrastructures des télécoms.

Le PNUD, comme d'ailleurs la Banque mondiale, l'UNESCO, multiplient les initiatives, les rapports et les recommandations pour mettre les NTIC au service du développement humain et la lutte contre la pauvreté.

Les évolutions technologiques peuvent offrir ainsi de multiples avantages pour les PED par une plus grande participation des populations pauvres grâce à l'information et a la communication, un accès plus rapide et peu coûteux aux savoirs et connaissances, de nouvelles perspectives de production, d'emploi et d'exportation avec le commerce électronique.

Il reste aux PED, a libérer la créativité des individus, dans un environnement économique souple et concurrentiel.

Cela suppose aussi, pour ces pays de s'appuyer sur des réformes favorisant l'ouverture aux idées nouvelles, aux produits nouveaux et aux investissements, afin d'améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et la lutte contre les maladies de tous genre.

En fait, le développement et la technologie doivent forger une nouvelle alliance de partenariat national et international, en profitant des expériences d'autres pays en matière de développement humain.

²⁴ Benhabib. A & Maliki. S.B, « Impact des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication NTIC sur le développement humain », in Revue « Economie et Management », Université Abou-Bekr Belkaid, faculté des sciences économiques et de gestion, 2004 , p.105-106.

En parallèle, les pays les plus riches ne peuvent se désintéresser d'une coopération scientifique avec les pays pauvres parce que contribuer au développement durable des populations les plus pauvres constitue le défi le plus grave auquel l'humanité dans son ensemble est actuellement confrontée.

Dans le domaine de l'agriculture, les biotechnologies et TIC peuvent apporter un soutien considérable pour les populations rurales en général, qui tendent vers un système plus efficace de recherche agricole, dans lequel les centres de recherches agricoles internationaux coopèrent réellement avec les systèmes nationaux et le secteur privé des PED.

Rénover la coopération scientifique Nord-Sud, c'est de formuler en commun des stratégies de recherche pour le développement.

CONCLUSION

L'histoire a montré que les conditions imposées par les pays du nord dans leurs programmes d'aide et de planification à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ont été rarement efficaces.

Cependant, et selon la nouvelle orientation de l'architecture financière de coopération internationale, la priorité est donc donnée à la problématique de la pauvreté et les moyens de financement pour sa lutte.

Pour que ceci soit concrétisé, les gouvernements des pays pauvres doivent forger des partenariats nationaux de lutte contre la pauvreté, avec les organisations de la société civile, sur lesquelles les institutions de Bretton woods (Banque mondiale, FMI, ...) pourront s'appuyer.

Cette nouvelle vision stratégique du partenariat **nord/sud** de lutte contre la pauvreté, tend à rapprocher le pauvre comme principal acteur dans ce processus, aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté consolidés par les actions internationales en sa faveur.

Ceci dit permettre aux pauvres eux-même d'assumer la responsabilité de leur propre développement est un meilleur outil qu'il faut utiliser par les PED.

Chapitre IV :

Perspectives de la coopération internationale et nationale face au phénomène de la pauvreté en Algérie

Introduction :

Devant l'ampleur du phénomène de la pauvreté en Algérie qui s'est remarquablement accentué par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, Les autorités algériennes ont mis en œuvre différentes mesures pour contrecarrer l'évolution de ce phénomène par le biais de programmes ciblés touchant les catégories pauvres et démunies.

Nonobstant cela, ces actions auparavant avaient une vision d'améliorer la situation sociale de ces catégories de la population et de leurs prêter assistance.

La prise de conscience des pouvoirs publics algériens du fardeau que représentait la pauvreté, les a conduit à mieux se pencher sur ce phénomène et ceci depuis la 1^{ère} conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en octobre 2000.

Ainsi, le processus de lutte contre la pauvreté dans notre pays marque beaucoup de lacunes en ce qui concerne l'efficacité des résultats et la manière optimale à adopter pour traiter ce phénomène.

La pauvreté et la lutte contre sa prorogation, nécessitent que leurs soit porté un intérêt commun et une attention très particulière pour qu'on puisse dire que c'est un problème national et international à part entière.

A cette fin, toutes les parties concernées que se soit l'état, les institutions internationales, les canaux de distribution des aides, la société civile, les collectivités locales et les pauvres eux mêmes ; doivent coopérer et contribuer

conjointement a assurer des revenus acceptables pour les derniers et améliorer leur sorts.

Section 1 : Aperçu général sur l'évolution de l'économie Algérienne et principaux indicateurs macro économiques

1.1- Evolution de l'économie algérienne :

Depuis l'indépendance, les méthodes de développement qui ont été choisies par l'Algérie se caractérisaient par :

- L'investissement massifs dans une industrie nationalisée.
- La priorité aux secteurs industriels lourds, dits structurants.
- La socialisation de l'agriculture.

Or, ces politique qui étaient soutenus par l'envolée des cours du pétrole ainsi qu'a l'effet de l'endettement extérieur n'ont pu arriver a atteindre les objectifs de production et de rentabilité.

Depuis 1986, la crise qui a marqué l'économie algérienne, fortement dépendante des hydrocarbures, a été la résultante d'un fardeau de la dette très important conjuguée à une chute spectaculaire des prix de pétrole.

Devant cette situation, le recours au rééchelonnement de la dette extérieur et l'application en urgence des réformes structurelles que le FMI et la Banque mondiale imposaient à l'Algérie, dans le cadre de la transition d'une économie dirigée à une économie de marché, se sont traduit par l'adoption de ce qu'on appelait le plan d'ajustement structurel (PAS) a partir de 1994.

La signature d'un tel accord (PAS) avec le FMI a permis à l'Algérie de reporter le paiement de plus de 13 milliards de créances, faisant passer le service de la dette de plus de 80% du total des recettes extérieurs en 1993 à 30% en 1997.

En 2001, la dette extérieur s'élevait à 22.571 milliards de dollars contre 31.222 milliards de dollars en 1997 (Tableau IV.1)

Tableau (IV.1) : Encours et structure de la dette extérieure

Au 31 décembre – (en milliards de dollars E.U.)

	1997	1998	1999	2000	2001
Crédits multilatéraux	5.819	6.009	6.431	6.041	5.420
Emissions obligatoires	-	-	-	-	-
Crédits bilatéraux	9.719	8.097	6.714	5.491	4.752
Crédits gouver. Directs	3.350	2.747	2.269	1.434	1.220
Crédi. Ach.& fourn. Assurés .	6.369	5.350	4.445	4.057	3.532
Crédits financiers	1.086	0.735	0.341	0.063	0
Crédits fin & crédit bail	0.489	0.366	0.223	0.019	0
Opération de reprofilage	0.558	0.340	0.114	0.044	0
Financement d'acomptes	0.039	0.029	0.004	0	0
Crédits comm. Non assurés	0.222	0.194	0.199	0.168	0.130
Crédits fournisseurs	0.222	0.194	0.199	0.168	0.130
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	14.204	15.226	14.455	13.325	12.139
Créanciers officiels	11.440	12.305	11.455	10.669	9.968
Autres créanciers	2.764	2.921	3.000	2.656	2.171
Total dette M & L. terme	31.060	30.261	28.140	25.088	22.311
Total dette à court terme	0.162	0.212	0.175	0.173	0.260
Total dette extérieur	31.222	30.473	28.315	25.261	22.571

Source : Banque d'Algérie, 2002

Malgré ce constat positif, il est difficile pour un pays solvable comme l'Algérie d'accumuler de la richesse et se développer puisque chaque année il doit consacrer un montant aussi important au remboursement de sa dette.

Les résultats des efforts portés par les gouvernements algériens dans la gestion de la dette extérieur passés de 70.2% du PIB entre 1990-1995 à 40.7 du PIB en 2002.

En même temps, le service de la dette est passé de 64.8% des exportations entre 1990-1995 à 20.1 en 2002 (**annexe 4**).

En 2003* ; la dette extérieure et son service se sont aussi considérablement réduits, passant respectivement à 33% et 18%.

Dans le cadre de la coopération internationale, le désir de l'Algérie de reconverter une partie de sa dette en investissement direct reste un désir de premier degré, notamment lors de la visite du ministre de l'extérieur français en 2003.

Parmi les principaux créanciers de l'Algérie, l'Union Européenne avec 66% du total de la dette¹ et 17% pour l'Amérique du nord.

L'application du programme de stabilisation et d'ajustement s'est traduit par un double phénomène :

- D'une part, une forte hausse des prix.
- D'autre part, une augmentation plus lente des revenus salariaux.

Tableau (IV.2) : Evaluation des indices de prix (indice général des prix à la consommation et indice des prix des produits alimentaires) 1993-1997

Années	1993	1994	1995	1996	1997
Prix à la consommation	235.5	303.9	394.4	468.1	494.9
Prix des produits alimentaires	230.4	325.6	426.9	510.8	539.7

Source : ONS , collections statistiques

On remarque que la progression des deux indices s'est faite fortement, particulièrement à partir de l'application des accords de rééchelonnement (1994 et 1995).

* Source : Banque d'Algérie 2004.

¹ Cité dans le quotidien en arabe « El-Khabar », n° : 4064 du 18/04/2004.

Ainsi, l'annulation de toutes les subventions et soutiens de prix même les biens à large consommation ont conduits à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages algériens (45.3 en 1994 et 42.8% en 1995) et les réduisant à la **pauvreté absolue**.

Le tableau suivant confirme la baisse du pouvoir d'achat des salariés durant toute la période couverte par le programme d'ajustement.

Tableau (IV.3) : Evolution des indices du pouvoir d'achat des salariés(1993-1996)

Années	1993	1994	1995	1996
Cadres	87.4	85.3	71.5	68.7
Agents de maîtrise	90.1	82.7	73.7	69.6
Personnels d'exécution	117.4	94.0	85.1	82.5

Source : CNES, PRNDH 1998, P63.

Une lecture des chiffres nous montre en 1996, que chacune des catégories de salariés, cadres et agents de maîtrise, a perdu en moyenne près du tiers du pouvoir d'achat qu'elle détenait antérieurement.

Il s'avère aussi que la pauvreté engendre à la fois les travailleurs ayant perdu leurs emplois et les classes moyennes.

L'**annexe 5** donne quelques indications sur l'évolution des indices des prix à la consommation de la période allant de 1997 à 2001.

On peut remarquer aussi qu'il y a progression des indices de prix à la consommation avec une cadence moins rapide de 1997-2001 que celle de la période de 1993-1996.

En fait, la libéralisation de l'économie algérienne entreprise depuis 1994 a été suivie par des réformes engagées par notre pays dans le but de renforcer le développement économique.

Parmi ces réformes, nous pouvons citer :

- L'intégration dans l'économie mondiale, considérée comme un moyen de sortir de la dépendance des hydrocarbures et d'améliorer le niveau de vie des populations. L'accord d'association avec l'union européenne signé en décembre 2001 et les présentes négociations pour l'accession à l'OMC le confirment.
- La promotion de l'investissement et l'amélioration de l'environnement des entreprises, notamment les PME considérées comme pourvoyeurs de croissance et d'emploi.
- La réforme des secteurs publics, bancaires et financiers.
- La libéralisation de l'économie, permet aux entreprises privées d'accéder au secteur de l'énergie et des mines.*
- La réforme de l'agriculture, a pour but de pallier aux insuffisances de la production et de réduire la forte dépendance de l'Algérie vis-à-vis des importations.

Sur la question de la mise en œuvre de réformes économiques face aux défis de la mondialisation, le CNES (2002)² estime que les réformes économiques à l'instar de la privatisation n'avancent pas vite en Algérie, les blocages semblent tenir à la fois :

- Un programme de privatisation incohérent sur le plan de la démarche et la mise en œuvre opérationnelle.
- Un consensus social mou.
- Un manque de conviction de la nécessité de faire avancer les réformes économiques en inscrivant un décalage persistant entre le discours et la mise en œuvre.
- Des intérêts fortement ancrés sur des surfaces de pouvoir et qui jouent comme facteur de blocage.

* Loi minière adoptée le 3 juillet 2001 et la loi sur l'électricité adoptée en février 2002.

² CNES, « Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2002 », P05.

Dans un cadre de transition vers une économie de marché, selon la Banque mondiale (2003)³, les principaux défis au développement de l'Algérie sont les suivants :

- Mettre en place un environnement politique, sociale et économique propice à la croissance, à l'emploi, à la cohésion sociale, à la stabilité et à la réduction de la pauvreté.
- Minimiser la forte dépendance de l'économie vis-à-vis des exportations pétrolières et sa forte vulnérabilité à la volatilité des prix pétroliers.
- Améliorer l'efficacité de la fourniture des services de base (respect de la primauté du droit, éducation, santé, protection sociale, logement, alimentation et eau et assainissement) afin d'accroître l'efficacité économique, améliorer les perspectives de croissance et les niveaux de vie.
- Mettre en place un climat des affaires propre au développement des activités productives et notamment l'investissement privé (étranger et national).

Considérant le secteur privé comme générateur d'emploi, les principales contraintes liées à son développement sont :

- Un secteur public qui contrôle encore une partie importante de l'activité économique.
- Un accès difficile au foncier industriel.
- Des difficultés de financement.
- Des barrières administratives fortes.
- Un accès limité à l'information.
- Une insuffisance de la réglementation du travail et manque de travailleurs qualifiés.
- Une infrastructure inadéquate.
- Un système juridique peu efficace.

³ Banque mondiale, « stratégie de coopération avec l'Algérie », Rapport n° : 25828-AL, 30 juin 2003, in [www. World bank.org](http://www.Worldbank.org)

Ainsi toutes les performances enregistrées par l'économie nationale pour l'année 2003, les résultats de facteurs loin de prouver l'existence d'une véritable dynamique de réformes et leurs caractérisation.

Nonobstant cela, l'évolution à la hausse des prix et du volume des hydrocarbures depuis l'année 2000 s'est répercutée positivement sur la situation monétaire, des finances publiques et celle des réserves de change de l'ordre de 32.9 milliards⁴ de dollars pour l'année 2003.

Dans ce sens, à travers des projections allant jusqu'à l'année 2008 sur la base d'un scénario d'un prix de baril de pétrole de 23.5 dollars, le FMI⁵ prévoit des réserves de change de 49.3 milliards de dollars (soit 27 mois d'importations en 2008).

1.2- Quelques chiffres du contexte macroéconomique de 2003 :

Les surplus de la balance des paiements s'est réduit de 12.4% en 2001 à 8.6% en 2002 suite à la baisse des exportations de 19.1 milliards de dollars à 18.8 milliards de dollars, contre l'accroissement des importations de 9.8 milliards de dollars à 11.7 milliards de dollars (annexe 4)

- En 2003, l'excédent commercial étant de 11.5 milliards de dollars.
- « **L'annexe 6** » nous montre la composition des importations et des exportations entre l'année 1997 à 2001.

Il est tout à fait évident que les hydrocarbures sont les principales composantes des exportations avec un taux de 97%.

- On remarque en (**annexe 7**) que la balance commerciale s'est vue améliorée avec des soldes extérieurs courant de 8.93 milliards de dollars en 2000 et 7.06 milliards en 2001.
- Concernant les investissements directs (IDE), malgré leur évolution atteignant 1.18 milliards de dollars, le rapport « **World Economic Forum** » de 2003⁶ sur l'examen de la politique de l'investissement en

⁴ cité dans le soir d'Algérie n° 4102 du 10/06/2004.

⁵ cité dans le quotidien l'Echo d'Oran, n° 1092 du 17/02/2004.

⁶ Cité dans le quotidien El watan, n° 3958 le 04/12/2003.

Algérie de la CNUCED, estime que la politique algérienne de promotion des IDE présente encore des limites structurelles.

- C'est dans ce sens que l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques s'avère favorable pour attirer et maintenir des niveaux substantiels d'investissements directs.
- Le PIB en moyenne a augmenté de 3% par an de 1999 à 2002
- Selon Mr **TEMMAR**, ministre conseiller auprès de la présidence, lors de sa visite à l'université de Tlemcen en 2004⁷, le pouvoir d'achat a grimpé à 9.7% alors qu'il était de 2.4% en 1994.
- Un taux de croissance de 6.8% pour l'année 2003 consolidé par des indices de production agricoles de (17%)⁸ et énergétique de (8.1%).

En se référant à un document de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) publié le 7 juillet 2004, la croissance devait redescendre à 4.1% en 2004 et 4.2% en 2005.

- Une croissance démographique maîtrisée de 1.6% en 2003⁹ contre 3.2% antérieurement.
- Le revenu annuel par habitant a pu se hisser de 1520 dollars en 1998 à 1820 dollars en 2003, mais reste en deçà de son niveau de...1985.

En fait, malgré son amélioration, la croissance économique qui est indispensable au développement ne suffit pas à elle seule à offrir toute les garanties et stabilités sociales, notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dès lors que les mécanismes de répartition ne sont pas correctement régulés. C'est le cas de la plupart des pays en développement qui souffrent du phénomène de la pauvreté.

Selon le CNES, il est recommandé un taux de croissance de 7% par an pendant une décennie pour prétendre sortir le pays de l'ornière.

⁷ Cité dans le quotidien d'Oran du 14 janvier 2004.

⁸ Cité dans le quotidien d'Oran n° 2871 du 10 juin 2004.

⁹ Cité dans le quotidien d'Oran du 19 décembre 2003.

Dans une perspective à court terme, les indicateurs macroéconomiques et financiers prévu par le FMI tablent sur des réserves de changes de 36.1 milliards de dollars ce fin 2001, des exportations de 14.9 milliards de dollars soit un solde commercial positif de 9.7 milliards de dollars attendu aussi a la fin de l'année 2004.

Si la performance économique de l'année 2002 s'avère favorable pour l'économie algérienne, elle n'est pas autant pour la bonne partie de la population qui reste profondément pauvre.

Nous espérons que cette dynamique engagée par l'état doit servir a toute les politiques de lutte contre la pauvreté, le développement humain et l'amélioration des indicateurs sociaux dans ce pays.

Section 2 : Caractéristique de la pauvreté en Algérie :

Un phénomène lié aux milieux ruraux.

Les premiers signes révélateurs du phénomène de la pauvreté sont apparus à la fin des années 80, notamment à partir de la crise pétrolière de 1986.

Les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie réalisés par l'ONS en 1995, indiquent en particulier que :

- Environ un algérien sur cinq est pauvre (22.6 de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 12.2 en 1998).
- Approximativement un algérien sur 20 (5.7% de la population se situe en dessous du seuil de malnutrition, soit à moins de 2100 calories par jour.
- La pauvreté touche deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines (Tableau IV.4).
- Les ménages les plus touchés sont ceux dont le chef de famille est soit chômeur, soit petit exploitant ou travailleur agricole, soit carrément inactif.

- La baisse en termes réels du pouvoir d'achat des revenus salariaux aurait été de plus de 45% entre 1986 et 1994.
- Le taux d'analphabétisme est le plus élevé pour les femmes rurales (46%), Les femmes urbaines (29%) , Les hommes ruraux (22%) , Les hommes urbains (13%).

Zone de résidence	Seuil de pauvreté alimentaire	Seuil de pauvreté global inférieur	Seuil de pauvreté global supérieur
Zones urbaines	3.6	8.9	14.7
Zones rurale	7.8	19.3	30.3
Ensemble	5.7	14.1	22.6

Source : ONS (Enquête sur les niveaux de vie), 1995.

A travers cette étude de 1995, l'approche utilisée est de type monétaire.

Ainsi, trois seuils de pauvreté ont été définis au niveau national comme le montre le tableau (IV.5).

Tableau (IV.5) : Estimation nationale de la pauvreté pour 1988 et 1995.

Indicateurs	1988			1995		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Seuils de pauvreté (DA/personne/AN)						
- Seuil de pauvreté alimentaire	2181	2165	2172	10991	10895	10943
- Seuil de pauvreté inférieur	2771	2809	2791	14706	14946	14827
- Seuil de pauvreté supérieur	3158	3265	3215	17666	18709	18191
Nombre de pauvres (en 1000)						
- Pauvreté extrême	210.5	639.5	849.9	504.3	1107.10	1611.40
- Très pauvres	531.7	1352.7	1884.60	1246.80	2739.30	3986.20
- Pauvres	806.6	2041.40	2850.10	2059.40	4300.60	630.00
Nombre de pauvres en %						
- Pauvreté extrême	1.9	5.2	3.6	3.6	7.8	5.7
- Très pauvres	4.8	11	8.1	8.9	19.3	14.1
- Pauvres	7.3	16.6	12.2	14.7	30.3	22.6

Source : Banque mondiale, novembre 1998.

1- Le seuil de pauvreté alimentaire : Il est estimé à l'ordre de 10.943 DA par personne et par an (1.07 dollars/jour).

Le seuil de pauvreté global : intègre outre les besoins alimentaire incompressibles , les besoins non alimentaires fondamentaux, il comprend :

2- Le seuil de pauvreté inférieur : Est estimé à 14.827 DA soit (1.45 dollars/jour).

3- Le seuil de pauvreté supérieur : Est estimé aussi à 18.191 DA (1.67 dollars/jour).

En outre, les mêmes résultats permettant d'estimer le nombre de pauvres¹⁰ :

- à 1.6 millions de personnes souffrant de pauvreté alimentaire (dont plus de 1 million dans les campagnes).
- à près de quatre millions de personnes dont le revenu n'atteint pas le seuil de pauvreté global inférieur (dont 2.7 millions de ruraux).
- à plus de 6.3 millions d'habitant vivant en deçà du seuil de pauvreté global inférieur dont (4.2 millions de ruraux).

En fait, l'extension et l'irruption de la pauvreté aux couches moyennes de la société a été une caractéristique forte des années 90.

La dépréciation du pouvoir d'achat des salariés par la hausse des prix de produits de première nécessité, antérieurement subventionnés par l'état (conditions imposées par le FMI dans le cadre du PAS) , a été le résultat des licenciements d'environ 330.000 travailleurs et la fermeture de 1040 entreprises publiques.

En matière de structure de dépenses alimentaires, nous présenterons ici une récapitulation des coefficients du budget alimentaire des ménages a travers différentes enquêtes de consommation (voir tableau IV.6).

¹⁰ CNES, « Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel, 1999.

Années	Coefficients du budget alimentaire (%)	Sources
1966	58.2	Enquête de consommation AARDES
1980	55.7	Enquête de consommation DCSN – DP
1988	52.5	Enquête de consommation ONS
1995	58.5	Enquête « Niveau de vie » (ONS Banque mondiale)
2000	44.6	Enquête de consommation ONS(résultats provisoire)

Ainsi, la baisse du coefficient budgétaire alimentaire de 58.5% en 1995 à 44.6% en 2000, montre à l'évidence une transformation significative du modèle de consommation algérien par un accès de plus en plus large aux autres biens et services non alimentaires.

Par ailleurs, l'enquête sur les dépenses des ménages de l'année 2000 qui a touché un échantillon de 12.150 ménages représentatifs de l'ensemble des ménages algériens, signale que sur les 1531 milliards de DA de dépenses totales, les ménages algériens ont consacré près de 683 milliards de DA aux dépenses en biens alimentaires soit un taux de 44.6% (tableau IV.7).

Tableau(IV.7) : Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales en 1988 et 2000 par strate géographique

	1988	2000
Ensemble	52.5%	44.6%
Urbain	53.2%	45.1%
Rural	51.7%	43.7%

Source : ONS (les dépenses des ménages en 2000) a travers les résultats provisoires de l'enquête de consommation, 2002

Selon la Banque mondiale (2003) , pour atteindre la cible des objectifs de développement pour le millénaire en matière de pauvreté, la consommation par habitant en Algérie devrait augmenter de 2.5% par an au cours des cinq prochaines années.

Pour donner une image plus représentatif du phénomène de la pauvreté, la localisation des poches de la pauvreté a été réalisée par une étude de l'**Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)**¹¹ en collaboration avec le PNUD , dont il convient d'analyser les données y afférentes :

- La pauvreté se concentre particulièrement dans 177 communes pour une population de 1.6 millions d'habitants.

Ces communes nonobstant la faiblesse de leur taille (moins de 30.000 hab), accusent un retard considérable en matière de mesure d'accompagnement, d'infrastructure de base, et des taux de fécondités élevés.

Dans ce sens, on peut espérer que le programme de soutien à la relance économique (**PSRE**) initié en 2001 par le gouvernement algérien, contribuera efficacement à réduire la vulnérabilité des pauvres, surtout ruraux et réduira progressivement le besoins en infrastructures et services sociaux de base.

- L'effet le plus important est la taille moyenne des ménages en 1995, elle se situait à plus de 8 personnes, contre une taille moyenne des ménages de 6.6 personnes.
- Parmi les 60% des ménages pauvres, le chef était dépourvu de niveau d'instruction.

Le dernier rapport périodique des Nations unies pour le développement¹² indique que plus de 2% des algériens vivent avec moins de 1 \$ par jour (moins de 80 Da/jour) et plus de 15.1 % vivent avec moins de 2 \$ par jour.

La prédominance de la pauvreté rurale reste importante si on se réfère aux deux enquêtes de 1988 et 1995.

Cependant, le poids des ruraux dans la population pauvres représente une légère baisse passant de 72% à 68%.

¹¹ ANAT, Carte de la pauvreté en Algérie – Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale / PNUD , Mai 2001.

¹² Cité dans le quotidien en arabe « EL Kahabar » n° 4036 du 17/03/2004.

D'après les statistiques de l'année 2000, la pauvreté touche près de 12 millions¹³ d'algériens, à la quelle le CNES 2003 estime qu'elle ne cesse de progresser et recommande un plan à moyen terme pour consolider la croissance et remettre à l'ordre du jour les grands chantiers de travaux publics et des réformes économiques.

Selon le Ministre des finances « le problème de la pauvreté en Algérie réside dans les inégalités territoriales, notamment le milieu rural ».¹⁴

Cette affirmation que la pauvreté est un fait rural, nous ramène à conclure qu'elle est le produit de trois phénomènes nouveaux qui ont fait apparition depuis plus de 15 ans, à savoir :

- La crise de l'agriculture, engendrant 6 millions d'agriculteurs pauvres.
- Le manque d'activité et donc d'emploi et de revenus.
- Les dépenses de l'état ne sont pas suffisamment ciblées.

D'autres facteurs déterminant peuvent être ajoutés au processus de paupérisation des populations rurales tel que :

- Les imprévus de la pluviométrie.
- La faiblesse de la superficie des terres cultivées (3% de la superficie du pays).
- Le chômage et l'exode vers les zones urbaines.
- L'érosion, la désertification et la déforestation.

A vrai dire, le manque de revenu ne constitue qu'une dimension de la pauvreté et de la fragilisation sociale.

Le manque d'opportunités et d'accès aux services sociaux de base, contribue à aggraver la pauvreté et la vulnérabilité sociale.

¹³ بلعربي عبد القادر " أثر البطالة على الفقر - حالة ولاية تلمسان
مذكرة ماجستير في العلوم الاقتصادية ، كلية العلوم الاقتصادية و التسيير و العلوم التجارية 2002/ 2003 ص. 82

¹⁴ Cité dans le quotidien d'Oran du 21/10/2003.

Dans ce contexte, les pauvres ruraux font toujours face à des problèmes d'accès aux services sociaux.

Les principaux points évoqués à travers une étude sur le développement rural en Algérie menée par le **CENEAP** (centre national d'études et d'analyses pour la planification) en 1991 sont :

- 1- Les multiples actions entreprises par les pouvoirs publics algériens, vers les milieu ruraux, étaient conçues suivant une base unique, plus urbaine que rurale.
- 2- Une absence quasi totale de l'implication des différents acteurs locaux concernés (agriculteurs, artisans...) dans les programmes de développement rural a caractère central.
- 3- La répartition des programmes de développement rural était rarement conçu dans une vision territoriale cohérente.

Section 3 : Evolution du volet social en Algérie et politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

3.1- Evolution de la situation sociale et pauvreté :

Sous un effet conjuguée de la crise politique, d'une fluctuation des prix des hydrocarbures et des conséquences du programme d'ajustement structurel (1994-1997) exigé par le FMI, la situation sociale de la majorité de la population algérienne s'est vue dégradée, en impliquant de nouveaux ménages dans le phénomène de pauvreté.

Ainsi, la baisse de l'emploi dans le secteur public durant la décennie 1990, a fortement accentué le phénomène du chômage estimé selon l'ONS a 27.8 % en 1997.

L'évolution positive que l'économie a enregistré au cours de l'année 2002, a permis la baisse du taux de chômage à 25.9% en raison de¹⁵ :

- La baisse des compressions des effectifs.
- La mise en œuvre du plan de soutien à la relance économique (PSRE) et du plan national de développement agricole (PNDA).
- La reprise de la croissance dans le secteur BTP.
- La persistance de l'emploi informel.

En ce sens, la mise en œuvre des dispositifs d'emploi par l'état tel que la caisse nationale d'allocation chômage (CNAC), l'agence nationale de main d'œuvre (ANEM), l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et l'agence de développement sociale (ADS), doivent œuvrer pour la lutte contre la pauvreté par une forte coordination pour servir les populations pauvres et jeunes diplômés chômeurs.

En dépit d'un léger recul du niveau de chômage en 2003 estimé à 23.7% (voir tableau III.8), ce dernier constitue un motif d'inquiétude en raison de la persistance de la structure démographique et sa répartition territoriale.

Tableau (III.8) : Tableau synoptique de la population Active en septembre 2003

	Urbain	Rural	Ensemble
Population occupée du moment	3.886.288	2.797.768	6.684.046
Employeurs & Indépendants	1.021.955	833.406	1.855.361
Salariés permanents	1.932.588	896.609	2.829.197
Salariés non perm + apprentis + autres	772.067	743.375	1.515.442
Aides familiaux	159.678	324.378	484.057
Population en chômage	1.223.119	855.151	2.078.270
Population active du moment	5.109.407	3.652.919	8.762.326
Taux de chômage	23.9	23.4	23.7

Source : ONS

¹⁵ CNES, « Projet de Rapport national sur le développement humain », 2002, P.106.

- le PSRE et PNDA sont abordés dans les sections 4 et 5 du même chapitre.

La précarité de l'emploi ne peut qu'aggraver le phénomène de la pauvreté qui touche les populations urbaines de 23.9% et rurales de 23.4% en 2003.

L'enquête de l'ONS sur la consommation des ménages en 2000, a fait ressortir que la pauvreté est plus importante dans les ménages ayant plusieurs personnes sans emploi, d'où la variante du revenu fait son poids.

En ce qui concerne l'emploi informel, le CNES dans son rapport de conjoncture du second semestre 2003¹⁶, affirme qu'il est passé de 15% en 1999 à 17% au 2003 par rapport à l'emploi total.

L'élargissement et le développement de ce secteur informel résulte fondamentalement du rétrécissement des opportunités d'emploi stables et régulièrement rémunérés dues à la détérioration importante du marché de travail comme conséquence de la crise économique¹⁷.

Tous ces critères servent de facteurs qui alimentent le mécontentement et poussent les demandeurs d'emploi à s'intégrer dans le secteur informel.

Selon les données du secteur du commerce, le secteur informel occupe 30% du PIB, ce qui équivaut à près d'un million et demi d'emploi.

a/- Les revenus :

Les revenus constituent la principale ressource pour les ménages afin de satisfaire leur consommation.

Le tableau (IV.9), nous montre l'évolution des revenus des ménages de 1997 en 2001 en milliards de dinars, tous secteurs confondus.

¹⁶ Cité dans le quotidien liberté, n° 3554 du 10/06/2004.

¹⁷ Bounoua . C, « Libération de l'économie, FMI et informel en Algérie », in colloque :Bilan du PAS et perspectives pour l'économie Algérienne, Alger 14-15 Juillet 1998, PP- 142.

**Tableau (IV.9) : Evolution de la masse salariale
et les revenus des indépendants**

	1997	1998	1999	2000	2001
Masse salariale					
Secteur économique	352.9	378.0	393.2	416.5	450.3
Agriculture	33.3	37.4	39.3	39.2	42.4
Administration	334.5	365.8	388.2	410.4	464.3
TOTAL	720.7	781.1	820.7	866.1	956.9
REVENUS DES INDEPENDANTS					
Secteur économique	399.9	434.0	475.2	515.7	563.4
Agriculture	221.6	272.0	296.9	284.8	344.9
Affaires immobilières	14.4	17.3	20.7	24.9	29.9
TOTAL	635.9	723.3	792.7	825.4	938.2

Source : Service du délégué à la planification

On remarque que les salaires ont connu des accroissements différenciés selon les secteurs : forte croissance dans l'administration et les revenus des exploitants agricoles malgré le relèvement du Salaire National Minimum Garanti - **SNMG** – à 8000 Da à partir de Janvier 2001, les salaires en Algérie demeurent insuffisants pour couvrir les besoins de consommation alimentaire et non alimentaire concernant la répartition de la masse salariale de 2002, la proportion des salaires se répartie comme suit :

- 4.2% pour les occupés de l'agriculture.
- 47.2% pour les salariés agricoles.
- 48.6% pour les salaires en provenance de l'administration.

Les revenus des indépendants ont atteint 1006.3 milliards de DA en 2002 se répartissant ainsi :

- 36.95 % pour les indépendants agricoles.
- 59.48% pour les indépendants non agricoles.
- 3.5% pour les indépendants des affaires immobilières.

L'insatisfaction des travailleurs et salariés algériens de toute augmentation de leurs salaires est synonyme d'incapacité à couvrir toutes leurs charges et dépenses et subvenir à leurs besoins alimentaires.

3.2- Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté :

3.2.1- Niveau de satisfaction des besoins sociaux de base dans le cadre des politiques sociales :

Etant donné que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, et les revenus des ménages sont insuffisants pour le cerner, d'autres aspects peuvent compléter sa dimension comme l'analphabétisme, l'accès aux services de santé, à l'éducation, au réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

- En matière d'adduction et d'alimentation en eau potable et assainissement :

La problématique de l'eau s'est toujours posée en Algérie. Actuellement, la disponibilité eau qui est de 530m³ /hab/an se situe en deçà du seuil critique fixé par la Banque mondiale de 1000m³ par habitant/an.

L'Algérie est classé parmi les 20 pays africains qui n'auront que 100m³ d'eau par habitant d'ici l'an 2010.¹⁸

Par ailleurs, le taux d'accès à l'eau potable est d'environ 90% et le taux de raccordement au réseau d'assainissement est d'environ 80% contre 66% en 1998.

Pour ce dernier, il faut noter que la qualité du service reste faible par rapport aux besoins des populations ainsi que les 49 stations d'épuration des eaux usées sont à l'arrêt.

Ainsi, la rénovation des anciennes canalisations, s'avère nécessaire dans les programmes du gouvernement et l'inscription des projets relatifs aux stations de dessalement pour contrer la pénurie d'eau potable.

- En matière d'éducation :

Depuis l'indépendance, l'Algérie a assuré la gratuité de l'école jusqu'à l'âge de 16 ans grâce à des efforts budgétaires conséquents.

Le taux de scolarisation des enfants entre 6 et 15 ans a atteint près de 90%, puisque l'état offre l'accès à l'école à environ 98% des enfants ayant atteints l'âge scolaire.

¹⁸ CNES, PRNDH, op. cité, 2002, P. 118.

La politique de priorité accordé a ce secteur a ramené le taux d'analphabétisme (en pourcentage de la population de 15 ans et plus) de 95% en 1966 à 31.9% en 1998 et à 31.1% en 2002.

Toutefois, l'incapacité des ménages pauvres de permettre à leurs enfants de poursuivre les études est due essentiellement au manque de revenus et sources financières, d'où l'intervention des pouvoirs publics dans ce cadre à travers les activités de la solidarité nationale et société civile.

- Dans le domaine de la santé :

Malgré que les indicateurs de santé se sont améliorés, notamment l'espérance de vie de 64 ans en 1985 a 70 ans en 2000 et 73.4 ans en 2002, des réformes s'imposent pour améliorer l'efficacité, la qualité de la prestation des services de santé.

Le rapport annuel de l'organisation mondiale de la santé (OMS)¹⁹ de l'année 2004 estime que la moyenne des dépenses de santé pour chaque Algérien est de 73 dollars par an et que la couverture vaccinale ne dépasse pas les 87%.

Ainsi, le pays doit relever le défi de remédier à la prévalence accrue des maladies chroniques et renforcer la prise en charge des ménages ruraux en matière de soin et santé.

- Dans le domaine de l'habitat :

En Algérie, la crise de logement a été et sera toujours le souci majeur de l'état qui consacre de manière directe à l'habitat plus de 3% de son PIB, face à une demande additionnelle d'environ 100.000 logements annuellement.

D'une façon générale, une légère amélioration s'est produite dans ce secteur au regard du taux d'occupation du logement (TOL) qui est passé de 7.54 en 1987 à 6.82 en 2001:

Ainsi, le soutien de l'état au logement s'est traduit par la mobilisation des crédits budgétaires assez importants comme le montre le tableau suivant :

¹⁹ Cité dans le quotidien en arabe « EL KHABAR », n° 4091 du 20/05/2004.

Tableau(IV.10) : Evolution des transferts de l'état : aides aux logements de 1964 à 2002 (moyenne par décennie) en million de DA

Rubrique	Moyenne années 60	Moyenne années 70	Moyenne années 80	Moyenne années 90	Moyenne années 2000-2002
Habitat rural	0.03	0.00	0.00	9331.25	17633.33
Habitat urbain	13.25	430.50	1289.40	13500.00	55451.67

Source : Ministère des finances, Mars 2001.

On remarque que la politique de l'état d'aide au logement vers le milieu rural n'a débuté que durant la décennie 1990 en raison de l'accroissement de l'exode rural.

La population rurale est passée ainsi de 68.6% en 1966 à 50.33% en 1987 et 38.3 % en 2002 , et il était urgent de réfléchir à mobiliser les populations en encourageant l'habitat rural.

Pour mieux saisir l'effort engagé par l'état en faveur du secteur de l'habitat, le tableau (IV.11) nous montre que de 1992 à 2000, le montant total alloué au Fond National du logement (FONAL) a été multiplié par 3.5 passant de 500 millions de DA à 19400 millions de DA en 2001.

Tableau (IV.11) : Evolution des transferts sociaux et de l'intervention économique de l'état : Aides aux logements de 1992 à 2001 (en million de DA)

Rubrique	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Loi de finance 2000	Loi de finance 2001
Habitat rural	500	700	1500	5450	14500	1600	20000	16000	18500	19400
Habitat urbain	398	3721	5060	3242	6643	7217	37800	43919	52068	50412

Source : Ministère des finances, 2001.

Il est a rappeler aussi que le nombre de logement livrés par l'état au cours de l'année 2002 s'élève à 104275 logements contre 101962 logements en 2001.

3.2.2- Différents dispositifs de filet social et d'emploi :

Pour atténuer les effets du chômage et du PAS sur les catégories défavorisées, l'action de l'état de lutte contre l'élargissement de la facture sociale et le développement de la précarité, dans le cadre des activités de solidarité nationale, concernent les domaines de l'emploi et les revenus.

3.2.2.1- Filet social :

Les dispositifs de protection sociale a travers le filet social, mis en place par les pouvoirs publics en 1992 se composent :

- D'une indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG).
- D'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS).

A/- AFS : Les catégories éligibles à cette forme d'aide, instaurée en 1994 à destination des inactifs sans revenu étaient :

- Les chefs de famille ou les personnes vivant seules, sans revenu et âgées de plus de 60 ans.
- Les chefs de famille ou les personnes vivant seules, sans revenu, handicapés physique ou mentaux inaptes au travail.
- La femme de chef de famille, sans revenu, âgée de moins de 60 ans.

La volonté de l'état de réhabiliter ces politiques envers les couches sociales démunis et exclus, a partir de février 2001 se caractérise par l'élargissement de l'aide aux catégories défavorisées suivantes²⁰:

- Les personnes atteintes de cécité ayant un revenu \leq SNMG.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans non placées dans un établissement spécialisé et ne bénéficiant d'aucune ressource, prises en charge dans une famille à faible revenu.

²⁰ CNES, Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du 1^{er} semestre 2002, p.73.

- Les infirmes et incurables de plus de 18 ans, atteints d'une maladie chronique invalidante ou titulaire d'une carte de handicapé, ne disposant d'aucune ressource.
- Les familles à faible revenu ayant à charge une ou plusieurs personnes handicapées âgées de moins de 18 ans qui ne disposent d'aucune ressource et en possession d'une carte d'handicapé.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire destinée à l'AFS pour l'exercice 2002 s'élève à 7.4 milliards de DA pour la prise en charge de 600.000 bénéficiaires contre 406.285 bénéficiaires en 2000 pour un montant de l'allocation de 1000 DA/mois.

B/- IAIG : L'enveloppe budgétaire consacrée à l'année 2002 s'élève à 7,098 milliards de DA pour 167000 bénéficiaires contre 130300 bénéficiaires en 2000, indemnisé chacun de 3000,00 DA par mois.

Malgré cette évaluation, ce programme ne répond que d'une façon partielle à l'ensemble des demandes recensés au niveau des directions de wilaya de l'action sociale et communes.

Le caractère déclaratif que revêt ce dispositif est à notre avis loin de refléter le ciblage réel des populations de favorisées et pauvres.

Le traitement des dossiers au niveau des communes doit être , tel qu'il est dicté par la loi, chapoté par une commission regroupant la société civile et comité de quartiers qui étudient la situation sociale de chaque personne reflétant ainsi son insertion à l'IAIG.

C/- TUP/HIMO : Cette nouvelle forme de lutte contre la pauvreté et chômage lancée à partir de 1997 est gérée par l'agence de développement social (ADS) se caractérise par des emplois temporaires relatifs aux travaux d'entretien, d'hydraulique et de travaux publics au niveau des communes, qui ont un impact économique et social surtout dans les zones souffrant d'un grand retard de développement.

Ainsi, le nombre d'emploi créés dans le cadre du TUP/HIMO est de 129662 au cours du 1^{er} semestre 2002.

3.2.2.2- ESIL : (Emploi salariés d'initiative locale)

Ce dispositif a pour fonction de permettre aux jeunes chômeurs d'acquérir une expérience professionnelle dans l'administration ou dans une unité de production durant 03 à 12 mois, sous l'égide des collectivités locales, pour une rémunération à 2500 Da/mois depuis 1993.

En 2002, le nombre d'ESIL s'élevait à 81000, soit un accroissement de 3.4% par rapport au 1^{er} semestre 2001.

3.2.2.3- CPE : (Contrat pré-emploi) :

Lancé en 1998, ce programme est destiné aux jeunes chômeurs diplômés, universitaires ou techniciens supérieur.

La durée du contrat est d'une année dont le financement est assuré par l'ADS pour une première période.

Lors de la deuxième période, dans un but de renouvellement de contrat, l'employeur participe à hauteur de 20% du total de la rémunération.

Il est à signaler que le taux de permanisation des CPE a atteint près de 12% à la fin juin 2002 et le taux de satisfaction de la demande exprimé est de 35%.

3.2.2.4- Le programme d'aide à la création de micro entreprise :

Ce dispositif mis en œuvre depuis le second semestre 1997, s'adresse à la population de jeunes désireux de créer leur propre entreprise.

Le nombre de projets financés par l'ANSEJ et les banques s'est vu diminué de 7279 en 2001 à 7087 en 2002 comme le montre le tableau (IV.12)

Tableau (IV.12) : Projets éligibles au financement et projets retenus

Variable		2001	2002	Total
Projets jugés éligibles (ANSEJ)	Nbre	17539	21830	156959
	Popul. concernée	47852	56169	434021
Projets financés Banque + ANSEJ	Nbre	7279	7087	46729
	Empl. poten	14838	19631	131899

Source : ANSEJ

Malgré cette nette diminution en nombre de projets financés, les actions publiques de promotion de l'emploi soumises à de forte pression sociale demeurent la ressource financière optimale de lutte contre le chômage et le recul de la pauvreté.

3.2.2.5- Le micro crédit : (Un outil privilégié de traitement de la pauvreté)

Le micro crédit occupe actuellement une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté.

Le micro crédit est ouvert a toutes les formes d'activités et à toutes les catégories de populations pauvres, dans la limite des seuils de financement fixés :

- Le seuil minimal est de 50.000 DA (640 dollars US).
- Le seuil maximal est de 350.000 DA (4400 dollars US).

Ainsi, le micro crédit est orienté vers :

- Les populations défavorisées.
- Le secteur informel qui souhaite être structuré.
- Le travail a domicile, pour les femmes notamment, et le travail indépendant.
- Les petits métiers, l'artisanat des biens et les services.
- Les activités productives et commerciales.

Le bénéficiaire du micro crédit doit constituer un apport personnel de 10%, un droit d'adhésion de 1% et une prime de risque au fonds de garantie.

Une évaluation du micro crédit a été faite par l'ADS et mise à la disposition des participants à un séminaire national en décembre 2002 ayant pour intitulé : « Micro crédit : l'expérience algérienne et perspectives », dont les principaux résultats sont :

- 1- Les bénéficiaires du micro crédit sont d'abord des sans emplois (36%), des salariés (21%), des petits entrepreneurs « à leur compte » (17%) et une catégorie « autres » (26%).
- 2- Les bénéficiaires résident en milieu rural (51%) et en milieu urbain (49%).
- 3- Les activités créées concernant le secteur agropastoral (56%), les petits métiers (26%) et enfin les biens et services (18%).
- 4- La création d'emploi par le biais du micro crédit varie entre 1 et 2 emplois (85%) et entre 3 et 5 emplois (15%).
- 5- L'apport personnel (à l'ordre de 10% du total) est jugé largement inaccessible (77%) et est rarement estimé comme accessible (23%).

3.2.2.6- Dispositif CNAC :

Pour en conclure, le nouveau dispositif permettent la création d'activités par les chômeurs âgés de 35 ans et plus, dont la gestion a été confiée à la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) à partir de l'année 2004.

Le montant maximum des investissements prévus par ce dispositif est de 5 millions de dinars soit la moitié de celui consenti par l'ANSEJ.

Les instruments de lutte contre la pauvreté initiés depuis 1992 à destination des catégories sociales vulnérables et jeunes chômeurs, se sont convertis en 2001 en une intervention plus large de l'état sur le plan spatial et sectoriel (PSRE, PNDA, PPDR et PNDAR).

Section 4 : Politique de dynamique et d'assistance à la relance économique

4.1-Le programme de soutien à la relance économique (PSRE) :

Afin de relancer durablement l'économie algérienne, le gouvernement a lancé en avril 2001, le programme de soutien à la relance économique PSRE initié par le président de la république pour la période 2001-2004, d'un montant de 525 milliards de dinars soit US\$ 7 milliards (environ 13% du PIB en 2000) qui vient s'ajouter aux programmes de dépenses publiques annuelles.

S'appuyant sur le surplus pétrolier, le PSRE s'articule autour d'actions destinées à :

- La redynamisation des activités productives agricoles.
- Au développement des petites et moyennes entreprises.
- Au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures.
- L'amélioration du cadre de vie.
- Développement local.
- Développement des ressources humaines.

En fait, au plan social, les objectifs recherchés par le plan de soutien à la relance économique semblent à la fois s'inscrire dans une logique²¹ :

- De renforcement des capacités de pouvoir d'achat.
- De développement humain.
- De développement local et régional a travers la lutte contre la pauvreté.
- De création d'emploi.
- De l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace social algérien.

²¹ Cité dans le quotidien «Liberté » du 11.06.2002.

Ainsi, à juin 2003, sur les 14247 projets inscrits au titre du PSRE pour la période 2001-2004, 7600 sont achevés, 3859 en cours d'achèvement et 2788 en phase de lancement.

Par ailleurs, les actions engagées sur le terrain dans le cadre du PSRE traduisant d'importantes réalisations qu'il est utile de les exposer comme suit²² :

+ En matière de protection de bassins versants : Il a été réalisé :

- Le reboisement de près de 17000 hectares.
- L'amélioration foncière de près de 2500 hectares.
- L'ouverture de près de 15000 kilomètres de piste.
- La réalisation de 170 points d'eau.

+ En matière d'aménagement et de protection des milieux steppiques :

Il a été réalisé :

- La mise en defens de plus de 2.5 millions d'hectares.
- La plantation de plus de 55000 hectares en milieu pastoral.
- La réalisation de plus de 1000 puits et points d'eau.

+ En matière de protection du littoral : Il a été réalisé près de 30 opérations de protection du littoral :

+ Dans le domaine agricole, le PSRE a permis :

- La réalisation de près de 100000 hectares de plantations fruitières et viticoles.
- L'irrigation en goutte à goutte de près de 40.000 hectares.
- La réalisation de plus de 7000 hectares de plasticules.
- Le développement de l'aviculture (avec une production additionnelle de plus de 3 millions d'unités par an).
- Le développement de l'apiculture (près de 250000 ruches).

²² Extrait du communiqué de conseil du gouvernement, 9 juillet 2003.

- La promotion de la production laitière (100 laiteries) de capacités de froid (500000 m³)
- Le traitement de l'olive (500.000 tonnes).
- + Dans le secteur des transports et des infrastructures, le PSRE a permis :
 - La réalisation de 03 ports de pêche.
 - Le renforcement des pistes de 3 aéroports.
 - La réhabilitation de près de 4500 kilomètres de routes.
 - La réalisation de près de 30 structures de sécurité publique.
 - La réalisation de près de 50 décharges contrôlées.
 - Le raccordement de 68 localités au réseau public de gaz.
 - La réalisation de près de 2500 kilomètres d'électrification rurale.
 - La réalisation de nombreuses infrastructures de télécommunications dont plus de 800 centraux téléphoniques (320000 lignes), La numérisation de 9 stations terriennes au sud, et la construction de près de 50 bureaux de poste.
- + Dans le domaine de l'éducation, le PSRE a permis :
 - La réhabilitation de près de 35000 établissements.
 - La réalisation de 75 nouvelles infrastructures.
 - La réalisation de 270 cantines et de 69 internats.
- + Dans le domaine de l'enseignement supérieur : le PSRE a déjà permis la réalisation et l'équipement de près de 25000 nouvelles places pédagogiques et de 13500 lits.
- + Dans le domaine sportif et culturel ; le PSRE a pris en charge la réalisation de près de 500 infrastructures et la réalisation de 2000 autres , le programme est déjà achevé à 80%.
- + Au niveau de l'habitat : le PSRE a permis la réalisation de près de 50000 logements.

On note également, que le PSRE a impliqué près de 22000 entreprises nationales et généré la création de près de 500000 emplois.

En terme d'un deuxième bilan à fin décembre 2003, l'impact du PSRE a été mesuré en terme de création d'emploi (évalué à 728666) pour les différents secteurs comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau (IV.13) : L'emploi crée sur la période
Avril 2001 – décembre 2003**

1	Agriculture	259.423
2	Habitat / Urbanisme	83.805
3	Hydraulique	48.166
4	Education	46.644
5	Travaux publics	36.033
6	ADS	30.222
7	Inf. administratives	19.381
8	Jeunesse	15.138
9	Pêche	14.553
10	Enseignement supérieur et recherche	13.605
11	Energie	11.250
12	Santé	11.028
13	Télécom	10.253
14	Environnement	5.182
15	Formation professionnelle	4.412
16	Protection sociale	3.975
17	Culture	2.193
18	Industrie	2.119
19	Transport	1.744
20	Etudes	408

S'il est question actuellement d'un second plan de soutien à la relance économique (PSRE complémentaire) lors de la loi de finance 2005, d'un montant allant de 7 à 10 milliard de dollars²³, les priorités que doivent inscrire les pouvoirs publics sont celles des infrastructures de base, auxquelles l'Algérie accuse un retard considérable d'une part, et l'amélioration des conditions de vie des ménages et recul de la pauvreté d'autre part.

²³ cité dans le quotidien d'oran , le 03 mai 2004.

Ce programme de consolidation de la croissance (PSRE) en plus de ces effets positifs, marque quelques lacunes dans l'appréciation de certains projets considérés comme essentiels.

La procédure habituelle adoptée pour l'inscription de ce type de projet, bien qu'elle émane de la base, doit impérativement impliquer, dans un cadre de partenariat national, tous les acteurs locaux, société civile, comités de quartiers, Commune, Daïra, Associations, pour consolider tous les besoins réels et favorables à la population locale, surtout les zones défavorisées urbaines et rurales, à fortes concentrations de personnes pauvres.

Comme l'a souligné le ministre des finances²⁴, il faut avoir une appréciation sociale plus raisonnable des projets autour d'une projection « qualitative et quantitative ».

En fait, si le PSRE est destiné à relancer la croissance à un rythme annuel de 5 à 6% et à créer près de 850000 emplois, les experts du FMI²⁵ estiment que malgré la bonne performance des indicateurs macro économiques pour l'année 2003, le PSRE engagé par l'Algérie ne ramènera pas à la croissance durable s'il n'est pas accompagné par des réformes.

C'est pour ça que les efforts de l'état notamment en matière de lutte contre la pauvreté et amélioration du niveau de vie des ménages doivent s'inscrire dans un cadre de partenariat national et international pour une meilleure coordination et résultats macro économiques durables.

De toute évidence, le PSRE est un instrument d'accompagnement aux réformes structurelles engagées par notre pays en vue de la création d'un environnement favorable à son insertion à l'économie mondiale mais ses réformes prennent une cadence lente par rapport à l'évolution de la sphère économique mondiale.

²⁴ cité dans le quotidien d'oran, n° 2677 du Mardi 21/10/2003.

²⁵ cité dans le quotidien d'oran n°2853 du 20/05/2004.

4.2- Le plan de consolidation de la croissance dans un cadre de partenariat international C.A.S :

Le plan de consolidation de la croissance est un programme quinquennal que comptait lancer les pouvoirs publics.

En fait, ce programme est complémentaire au programme de soutien à la relance économique « PSRE » , et a pour objectif central, l'infrastructure de base.

Ainsi, à la demande du gouvernement algérien, une nouvelle stratégie de coopération et même représentant désormais le nouveau cadre des rapports bilatéraux entre l'Algérie et la Banque mondiale appelé le **Country Assistance stratégie (CAS)** initié en février 2003²⁶, pour un montant de 685 millions de dollars.

Un premier bilan du CAS sera établi à la fin de décembre de l'année 2004, ou au plus tard, début janvier 2005.

Partenariat Algérie – Banque mondiale :

La stratégie de coopération entre l'Algérie et la Banque mondiale dans le cadre du Country assistance strategy (CAS) , propose d'apporter à l'Algérie et d'appuyer ces réformes fondamentales par le biais d'un vaste programme comprenant :

- Des travaux analytiques.
- Des services de conseils.
- Des actions de renforcement des capacités institutionnelles en Algérie.
- Des opérations de prêt (selon la demande du gouvernement).
- De financement par la société de finance internationale (SFI)

En dépit de ces orientations, les discussions avec le gouvernement et les consultations avec la société civile ont fait ressortir trois défi stratégiques de développement auxquels l'état algérien doit prendre en compte :

²⁶ cité dans le quotidien d'oran, 23 juin 2004.

- Comment utiliser ses ressources de pétrole et de gaz au profit de la population a long terme.
- Comment créer la croissance et l'emploi dans les secteurs hors hydrocarbures pour, à la fois :
 - Bénéficier de l'accroissement de la population active durant les dix prochaines années.
 - Eviter les tensions sociales issues de la progression probable du chômage.
- Comment garantir une meilleure prise en charge des services de base de telle façon que tous les Algériens puissent contribuer aux règles d'une économie de marché au 21^{ème} siècle et d'en profiter.

Le représentant de la Banque mondiale en Algérie, Mr Théodore Ahlers affirme que ce programme d'assistance aux réformes²⁷, accompagne donc, un plan d'action que le gouvernement Algérien a élaboré en vue de :

- Lutter contre la pauvreté.
- Favoriser la croissance.
- Créer des emplois.

On peut constater que ces trois éléments qui constituent le CAS sont intégrés dans le contenu du programme de soutien à la relance économique , comme une priorité majeur pour la période 2001-2004.

Rappelons que la Banque mondiale n'est pas à son premier CAS pour l'Algérie.

Elle a déjà initié un pour l'exercice budgétaire 1996, et qui n'a pas atteint son objectif attendu, en raison de l'absence sociale sur l'orientation et la profondeur des réformes structurelles.

Objectif du CAS 1996 : Aider l'Algérie a maintenir le difficile parcours de la stabilisation macroéconomique , tout en veillant à atténuer de l'impact social de la crise économique et sociale provoquée par la chute des prix pétroliers.

²⁷ cité dans le quotidien d'oran, du 15 juin 2003.

Nous pouvons dire, qu'en l'absence d'une véritable action de l'état dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement axée sur la croissance durable et l'amélioration des conditions de vie de la population, comme il a été constaté pour le CAS 1996, on ne peut atteindre les objectifs assignés de la stratégie de coopération internationale sur laquelle l'Algérie est en mesure d'appuyer ses efforts pour le bien être de sa population d'une façon durable.

Section 5 : Les nouveaux mécanismes de relance de l'agriculture et développement rural

5.1- Le plan national de développement agricole PNDA :

On a vu que l'agriculture deuxième secteur dans la croissance économique, a pu atteindre un taux de croissance de 17% pour l'année 2003 , dépassant ainsi le taux de 10% par an prévu à la fin du plan.

En fait, la politique de l'état pour le secteur agricole s'est traduite par la mise en œuvre du plan national de développement agricole (PNDA), une stratégie étalée sur la période 2000-2005 , pour assurer la sécurité alimentaire du pays et élever le niveau de vie des populations rurales.

Le PNDA , visait les objectifs suivants :

- L'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays.
- L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs et lutte contre la pauvreté rurale.
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement.
- Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

- La promotion de productions a avantage comparatifs avérés en vue de leur exportation.

Pour ce faire, le PNDA a été mis en œuvre à travers la concrétisation d'un ensemble de programmes qui touche à l'ensemble des différents segments du secteur agricole.

- Un programme de reboisement privilégiant les boisements utiles et économiques tout en permettant de cautionner la diversification.
- Un programme de mis en valeur des terres à travers le régime de la concession pour étendre la superficie agricole utile (SAU).
- Un programme de protection de la steppe privilégiant la protection de l'écosystème pastoral et le développement des zones de parcours.
- Un programme de développement des élevages et des productions agricoles.

Selon le ministère de l'agriculture²⁸, ces actions ont permis progressivement la mise à niveau des exploitations agricoles dont le nombre a atteint près de 190.000 au premier semestre 2004, alors que le nombre total des exploitations ciblées par le PNDA s'est élevé a 276000 soit un taux de réalisation qui dépasse les 50%.

La mise en œuvre du PNDA a eu des résultats satisfaisants a l'actif de l'agriculture, puisque, malgré le retour des ménages a un modèle de consommation a dominante « céréales », la valeur des importations des céréales a baissé de manière significative pour la période 2002/2003 (-13% , voir le tableau suivant).

²⁸ cité dans le quotidien d'Oran du 17 août 2004.

Tableau (IV.14): Evolution des importations des produits agro- alimentaires en Algérie (2002-2003)

Catégories de produits agricoles et agroalimentaires	2002		2003		Croissance
	Valeur million s USD	%	Valeur million s USD	%	%
Céréales, semoules et farines	1295.73	47.29	1123.11	43.23	- 13.32
Laits et produits laitiers	492.35	17.97	513.66	19.77	4.39
Sucres	267.90	9.78	227.21	8.75	- 15.19
Légumes secs et autres	160.81	5.87	137.90	5.31	- 14.25
Café et thé	82.65	3.02	112.33	4.32	35.91
Viandes	35.35	1.29	87.57	3.37	147.72
TOTAL	2740	100	2598	100	- 5.18

Source²⁹ : Douanes algériennes, 2004

On remarque dans le tableau (IV.14) que les importations en céréales ont atteints plus de 1.12 milliards de dollars en 2003 (ce qui place l'Algérie en 5^{ème} position derrière respectivement le Brésil, l'Union Européenne, l'Egypte et le Japon, selon le **CIC** (conseils international des céréales).

A travers les programmes qui le composent, le PNDA contribue à :

- L'alimentation de la Balance commerciale agricole.
- La préparation de l'intégration de l'agriculture algérienne au contexte mondial (OMC, UE, UMA).

Ce programme celui du PNDA , tel qu'il est conçu, a permis tant aux exploitants agricoles et opérateurs économiques agricoles qu'aux populations locales d'exprimer vivement leurs besoins, de mobiliser leurs moyens dans un cadre de partenariat local avec les pouvoirs publics.

²⁹ Douanes algériennes, in <http://www.douanes-cnis.dz>

Or, malgré ces efforts consentis au secteur de l'agriculture, des études émanant du ministère de l'agriculture et du développement rural montre la faiblesse du niveau de soutien à l'agriculture (4.5% de la valeur de la production agricole)³⁰.

Alors que ce soutien dans les pays de l'OCDE se situe entre 30 et 70% (Japon 65% , UE 49%, USA 25%, Canada 20%).

En ce sens, l'Algérie devra améliorer les techniques de production de son agriculture et une meilleure gestion de ses exploitations tout en s'acheminant vers les cultures biologiques compatibles avec le développement durable, lui permettant ainsi d'être au rendez vous de la zone de libre échange en 2010-2015.

Dispositif de financement :

Pour permettre un encadrement efficace pour la mise en œuvre du PNDA, une instrumentation de financement spécifique a été mise en place par les pouvoirs publics, en s'appuyant sur :

- Le crédit agricole mutuel.
- Le fonds national de régulation et de développement agricole (**FNRDA**).
- Le fonds du développement rural et de la mise en valeur par les concessions des terres (**FDRMVTC**).

Ainsi, les mesures relatives au secteur de l'agriculture et du développement rural apparaissent dans la loi de finance 2004 (loi n° 03-22 du 29 décembre 2003) , où il est intégré un certain nombre de dispositions ayant un impact sur les deux secteurs concernés par les programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté surtout rurale.

Le tableau (IV.15) nous montre l'évolution de la répartition des crédits de fonctionnement pour les fonds publics destinés au financement du développement agricole et rural (54,720 milliards de DA pour l'année 2004).

³⁰ Berdani Slimane : « Développement et politiques agro- alimentaires dans la région méditerranéenne », Institut National Agronomique, INA Rapport annuel 2002, P. 12.

Tableau (IV.15) : Evolution des budgets retenus dans le cadre des lois de finance 2001-2004 (Millions DA)				
Budgets	2001	2002	2003	2004
Fonds de développement	26.570	27.110	50.710	54.720
FNDA	21.700	25.800	40.900	43.000
Primes à la collecte des céréales	8.000	6.500	8.000	9.000
Primes à la collecte du lait	0	800	1.000	1.000
Bonification des intérêts	700	700	1.000	1.000
Soutien des investissements	13.000	17.800	30.900	32.000
FDRMVTC	4.000	0	5.000	7.000
FLDDPS	-	500	4.000	3.660
FGCA	700	700	700	700
FPZPP	170	110	110	110
FNRA	-	-	-	250
Budget d'équipement	8.791	9.643	10.609	9.440
Mise en valeur	2.612	3.300	3.000	2.895
Agriculture	474	950	850	605
Formation	35	50	50	10
Infrastructures administratives	505	420	195	170
Forêts et conservation de la nature	4.350	4.500	5.700	5.420
Informatique	15	123	114	40
Petit et moyenne hydraulique	800	300	700	300
Total général	43.276	44.831	69.625	72.674
Abréviations				
.FLDDPS : Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme				
Source : JORADP, plusieurs références				

Depuis la mise en œuvre du PNDA , le secteur agricole a enregistré en 2002 la création de 334000 postes de travail en équivalent permanent, la mise en valeur de 151.000 hectares et la sauvegarde de 700.000 hectares (programme d'adaptation des systèmes de production aux conditions agro-climatiques).

A cet effet, le renforcement du PNDA, par l'action de développement rural (PNDAR) a amélioré l'encadrement des exploitations agricoles et en

introduisant de nouvelles approches de proximité visant le développement humain par l'amélioration des revenus.

5.2- Le projet de proximité de développement rural (PPDR) :

Dans le cadre de la stratégie de développement rural durable (SDRD), les nouvelles réflexions et orientations du gouvernement s'appuient désormais, selon le ministre délégué chargé du développement rural³¹, sur des changements dans l'environnement des populations rural.

Ainsi, le programme vise une répartition plus équitable des populations entre les milieux rural et urbain, pour les quelles on compte actuellement 12 millions de personnes vivant en milieu rural, selon le dernier recensement général de l'habitat et de la population (RGPH), dont :

- 7.8 millions se trouvent dans les zones téliennes.
- 3 millions dans les hauts plateaux
- et plus d'un million dans le sud du pays.

La nouvelle formule de la stratégie de développement rural, après le PNDA, est le projet de proximité de développement rural (PPDR), ayant pour but :

De relancer les espaces ruraux et diminuer l'impact de l'exode rural, en tenant compte des spécificités de chaque région et surtout des régions isolées :

Les principaux axes de la stratégie du PPDR portent sur :

- L'établissement d'un partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires.
- L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes.
- La valorisation équilibrée et la gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires.
- Une synergie économique et social.

³¹ cité dans le quotidien , « la tribune » du 27 juillet 2004.

En fait, la politique de développement rural intégré, qui repose sur le PPDR, concerne entre autres :

- L'amélioration du niveau de vie des ménages ruraux dans le cadre d'une approche participative, territorialisée et décentralisée.
- Celui des métiers ruraux et traditionnels de la micro entreprise en milieu rural et des atouts naturels et des patrimoines de ces régions.

La mise en œuvre des projets de proximité s'articule sur les régions montagneuses, les localités locales a très faible revenu, avec des taux de chômage élevé.

A cet effet, la contribution du **FAO** par le biais d'un programme spécial de sécurité alimentaire **PSSA**, s'est consolidé par un financement de près de 15 millions USD destinés à :

- La maîtrise de l'eau (28.2%)
- L'intensification de la production (5.6%)
- La diversification des activités (45.2)
- Et les infrastructures rurales.

Les sites d'implantation de ces projets se répartissent comme suit :

Zones littorales :Ain-Témouchent – Boumerdes – Tipaza – Chlef – ElTaref

Zones des hauts plateaux : Djelfa– Laghouat– Saida- Batna – Souk Ahras.

Zones du sud : El Oued – Biskra – Ourgla.

5.3- Cadre de coopération technique :

Parallèlement à la mise en œuvre du PNDA, et dans le souci d'avoir une connaissance réelle de la structure de son agriculture, l'Algérie a demandé l'assistance du FAO pour la réalisation du recensement général de l'agriculture **RGA** , qui constitue un facteur de base pour :

- 1- Orienter les décisions en matière de planification agricole.
- 2- La formulation de politique de sécurité alimentaire.
- 3- Mesurer l'impact des actions pour le développement du secteur rural à travers une banque de données fiables en matière de statistiques.

Le projet en question a démarré en mars 2001, pour une période de 22 mois.

Section 6 : Les objectifs de la stratégie nationale de partenariat et de lutte contre la pauvreté et projets de coopération internationale de développement rural

Un état de la situation de la pauvreté en Algérie a été établie sous l'égide du Ministère chargé de la solidarité nationale et de l'action sociale à travers la première conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion durant le mois d'octobre 2000.

Il a été proposé de mettre en œuvre cinq programmes nationaux et cinq projets pilotes, basés sur une relance de la croissance économique et d'un développement économique à long terme faisant intégrer :

- De la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la stratégie globale de développement national.
- Des forces de production des pauvres aux autres forces nationales productives.
- Des pauvres au processus de la libéralisation économique sur la base de l'équité et du pouvoir de négociation.
- Des pauvres au processus de la révolution technologique et de l'information.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, pour la période 2001-2005, repose sur les cinq programmes nationaux, qui englobent³² :

- L'habitat pour faciliter l'accès aux pauvres les plus démunis.
- La santé publique par la prévention et l'élimination des maladies transmissibles.
- Le micro crédit pour le lancement d'entreprises pour les pauvres.
- La création d'emploi.
- L'agriculture et le développement rural.

Ainsi, les principaux objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté peuvent être énumérés comme suit :

STRATEGIE n°1 :

Promouvoir la croissance pour une stabilité macroéconomique et financière en intégrant le potentiel des pauvres.

STRATEGIE n°2 :

Réformes du secteur financier et accès des populations pauvres aux crédits.

STRATEGIE n°3 :

Développement du secteur privé et participation des populations pauvres et des exclus.

STRATEGIE n°4 :

Développement de l'agriculture en vue de réduire la pauvreté et l'exclusion.

STRATEGIE n°5 :

Développement rural participatif.

³² Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, projet national ALG/98/63A, « Elaboration de la stratégie et plan d'action national des changements climatiques », Mars 2001.

STRATEGIE n°6 :

Développement humain : Développer et assurer la fourniture de tous les services sociaux de base aux populations pauvres.

STRATEGIE n°7 :

Contribuer à un équilibre approprié entre les deux sexes a tous les niveaux de la vie sociale, politique et économique.

STRATEGIE n°8 :

Développement du marché de l'emploi en encourageant les investissements dans les secteurs a forte intensité de main d'œuvre, les micro, petites et moyennes entreprises.

STRATEGIE n°9 :

Développement et diversification d'un habitat social au profit des populations pauvres.

STRATEGIE n°10 :

Durabilité des initiatives et des actions de développement.

STRATEGIE n°11 :

Programme d'aide sociale et de filets de protection au profit des populations vulnérables.

STRATEGIE n°12 :

Adopter l'environnement institutionnel et réglementaire en vue de favoriser l'intégration des populations pauvres et assurer la protection des intérêts des catégories exclus.

STRATEGIE n°13 :

Développement social participatif : Encourager et promouvoir un partenariat local en vue de renforcer la promotion du développement local.

STRATEGIE n° 14 :

Créer un système d'observation et de suivi efficace de la pauvreté, du niveau de vie et du développement humain.

Ainsi, suite à l'établissement de la carte de pauvreté et recommandations de la conférence, le MSNAS a déjà lancé depuis 2001 ; les cinq projets pilotes de développement communautaire relatifs aux communes de :

- **Planteurs** (wilaya d'Oran).
- **Ramka** (wilaya de Relizane).
- **El-djazia** (wilaya d'Oum el Bouagui).
- **Sidi Fredj** (wilaya de Souk- Ahras).
- **Baraki** (wilaya d'Alger).

Dans ce cadre, la sélection de ces 05 localités a été faite suivant des critères pertinents répondants à des besoins réels dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Ces critères peuvent être énumérés comme suit³³ :

- Un bas revenu.
- Privation et exclusion.
- Assurance faible de filet social et services publics.
- Une faible solidarité communautaire.
- Destruction des infrastructures.
- Espérance de développement (environnement favorable).

³³ Benhabib A. & Ziani T., « The re-targeting of social expenditure in Algeria : the social safety nets, the participatory community service schemes and pilot communitarian projects », international symposium « poverty and Governance in the Middle east and north Africa region », Sana'a, Yemen, August 2nd & 3rd 2001.

- Espérance des contributions par le secteur privé, des contributions des bénéficiaires.
- Compatibilité des projets avec les priorités du gouvernement et des donateurs potentiels.

En parallèle, le renforcement du processus participatif a été traduit par la mise en œuvre d'un projet de développement communautaire, celui du **PCSS**³⁴ (**The participatory community service scheme**).

La réalisation de ce projet a été faite par le biais d'une équipe multidisciplinaire et ayant pour avantage l'éventualité de réduire au minimum le coût d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté dans une zone bien localisée.

6.1- Projets de développement rural dans un cadre de coopération internationale :

La forte concentration des ménages pauvres dans les zones montagneuses et steppiques, a poussé, les pouvoirs publics algériens, dans une perspective de réduire la pauvreté, à mettre en œuvre des projets de développement rural en coopération avec le fonds international pour le développement agricole (FIDA), comme le montre le tableau suivant.

³⁴ Benhabib A. & Ziani T., « Poverty alleviation policies in Algeria through the implementation of participatory community schemes » in conférence internationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, octobre 2000.

Project Name	Total project cost USD million)	Loan Amount (SDR Million) 1/	Loan Number	Project type	Status	Approval date
Rural development Project for the Mountain zones in the North of the wilaya of Msila	29.83	12.15	1-628-DZ	Agricultural Development	Not signed	18-Dec-03
Pilot Project for the development of Mountain Agriculture in the Watershed province of Oued SafSaf	24.08	9.70	1-581-DZ	Agricultural Development	Ongoing	06-Dec-01
Artisanal Fisheries Pilot Development Project	17.00	5.69	1-276-AL	Fisheries	Closed	12-Dec-90
Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	31.40	5.76	1-226-AL	Rural Development	Closed	15-Sep-88
Cereal and Livestock Smallholder development project in the wilaya of Tiaret	17.72	4.41	1-197-AL	Rural Development	Closed	03-Dec-86
5 projects for a total of :	120.03	37.71				

1/SDR=Special Drawing Rights.

Source : Fida, 2001

6.1.1.- Description et objectifs des projets de développement rural :

a) Développement rural et résorption de la pauvreté dans les régions montagneuses du Nord de la wilaya de M'SILA :

Ce projet qui touche la population rurale de 265.000 habitants répartis sur 15 communes dont les bénéficiaires directs sont 10600 ménages pauvres, cherche à diversifier et augmenter d'une façon durable les revenus des populations rurales les plus vulnérables et une meilleure utilisation des ressources naturelles.

En fait, le projet vise également à :

- Renforcer les capacités locales de planification du développement rural par un meilleur ciblage des pauvres.
- Assurer la continuité du développement agricole et de la productivité.
- Soutenir les initiatives locales, dans le but de garantir les revenus par le biais d'un large accès aux crédits aux groupes cibles du projet en question, notamment les femmes et les jeunes.

Le démarrage effectif du projet a été prévu pour le mois de septembre 2004, avec un coût total de 29.83 millions USD.

b) La promotion de l'agriculture de montagne à travers le projet pilote du Bassin Versant de OUED SAF SAF, wilaya de SKIKDA :

Localisé dans le versant Nord de l'Atlas tellien sous influence maritime, le projet d'une durée de 07 ans, couvre ainsi une superficie à l'ordre de 34109 ha dont 17136 sont des terres cultivables.

conçu pour une population de 23571 habitant (20% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté), le projet s'étend sur quatre commune : (**Zardezas – Ouled Habeba – Zighout Youcef – Essebt**) , dans le but d'améliorer les revenus des populations locales et diversifier les activités agricoles notamment par le développement des productions fruitières pérennes, et en intégrant les activités d'élevage dans le cadre d'une approche participative.

Plus spécifiquement, les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer les capacités de participation et la collaboration des organisations populaires, en particulier des groupes cibles, à l'exécution des projets.
- Améliorer la productivité des systèmes de production végétale et animale, accroissant ainsi la valeur de leurs produits et facilitant leurs commercialisation.
- Améliorer l'accès des agriculteurs aux systèmes de finance rurale de proximité en appuyant la création de caisses d'épargne de crédit local autogérées.
- Augmenter et diversifier les sources de revenus agricoles et non agricoles grâce au développement d'activités rémunératrices.
- Faciliter l'accès des communautés rurales les plus pauvres aux infrastructures socio-économiques essentielles.
- Régénérer, protéger et gérer rationnellement les ressources naturelles.

c) *Projet de développement rural des monts des Traras et de Sebaa chiouch de la wilaya de Tlemcen :*

La pauvreté dans cette région montagneuse est liée à l'insuffisance des services socio-économiques , à la médiocrité de l'infrastructure, en plus d'un taux de chômage qui varie entre 41% et 62% et à l'accès aux terres agricoles limités.

Le projet, qui compte 23 communes et quelques 791 hameaux et plus de 21000 ménages pauvres, vise donc à atténuer la pauvreté rurale en diversifiant et en accroissant d'une façon durable les revenus des ménages ruraux et une gestion viable des ressources naturelles.

Plus concrètement le projet vise à :

- Renforcer les moyens de la population locale dans le domaine de la planification et de gestion du développement rural.
- Favoriser et garantir la viabilité du développement et de la productivité agricole.

- Favoriser l'accès durable aux services financiers des personnes privées en particulier les jeunes, afin de leur permettre de la mise en œuvre des projets leur garantissant des revenus stables.

Le coût du projet est estimé à 40.4 millions de USD, dont le montant estimatif du prêt du FIDA est de 12.6 millions de USD. La date de démarrage du projet sera fixée après son approbation par le conseil du FIDA en décembre 2004.

La contribution d'institution internationales spécialisés dans la lutte contre la pauvreté surtout dans les régions montagneuses ou l'incidence de la pauvreté est élevée, est un facteur déterminant de la coopération internationale en faveur de ces populations défavorisées.

Section 7 : Place de la lutte contre la pauvreté et son financement dans le système des Nations Unies (SNU) pour la coopération au développement en Algérie

7.1- Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) :

A travers le processus UNDAF (United Nations Development Assistance Framework) pour la période de 2002-2006, quatre thèmes centraux sont identifiés pour l'Algérie, soit :

- Objectif stratégique n° 1 : Renforcement des ressources nationales au service du bien être et du développement.
- Objectif stratégique n° 2 : Avancement des réformes économiques et de la gouvernance.
- Objectif stratégique n° 3 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles.
- Objectif stratégique n° 4 : Réduction de la pauvreté et amélioration des systèmes d'aide et de la protection sociale.

Le plan cadre est un instrument auquel le SNU , à travers ses fonds et programmes (FAO/FNUAP/PNUD/UNICEF/OMS/PAM), doit constituer ses objectifs stratégiques dans une optique d'amélioration du cadre de vie des populations et la relance du développement économique et social en Algérie.

7.2- Cadre de coopération du PNUD avec l'Algérie(2002-2006) :

Ce deuxième cadre de coopération (CCP), élaboré conjointement entre le PNUD et le gouvernement algérien, porte sur trois volets à savoir :

- 1)- L'allègement de la pauvreté et le développement de revenus stables et suffisants pour les personnes déshéritées.
- 2)- La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations.
- 3)- L'avancement des réformes économiques et de la gouvernance.

Il s'agit ici, dans le plan cadre de trois problèmes auxquels est confronté l'état algérien dans son processus de développement humain et durable.

En ce qui concerne :

A/- L'allègement de la pauvreté :

La contribution du PNUD dans les domaines tel que : la lutte contre la marginalisation, et l'exclusion des plus démunies, la préservation du niveau de vie des populations et leurs réinsertion à travers l'instauration d'activités génératrice de revenus, semble être reconnue dans les pays en développement.

En fait, la contribution du PNUD en Algérie, dans le cadre de l'allègement de la pauvreté est fondée sur trois orientations :

a/- Le renforcement des capacités d'analyse et d'étude du phénomène de la pauvreté : par ;

- L'audit et l'amélioration du système actuel d'aide sociale et l'assistance à la définition de mécanismes adéquats de redistribution sociale dans l'optique de l'amélioration de leur efficacité.

- L'amélioration des moyens de connaissance des phénomènes de pauvreté et de suivi de l'état des populations concernés en vue notamment de la production d'indicateurs pertinents du développement humain.

b/- Le développement de l'emploi et de l'auto emploi : A ce niveau cette orientation comporte:

- Une assistance renforcée aux services publics producteurs et diffuseurs d'information sur les opportunités d'emploi.
- Une contribution plus accentuée au développement de l'emploi tant par des mécanismes d'intégration de l'emploi informel et une prise en considération de la dimension du genre dans ce contexte.

c/- Le développement communautaire : L'élargissement de l'expérience pilote des projets communautaires et ruraux à d'autres régions montagneuses et rurales du pays est tributaire par une définition et localisation de ces zones par les autorités nationales.

En parallèle, les résultats de l'action du PNUD dans le domaine de l'allègement de la pauvreté concernent :

- La production, la diffusion et la mise en œuvre des conclusions et recommandations d'études, notamment celles relatives aux conditions d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'aide et de protection sociale.
- La production de données et d'indicateurs, permettent une connaissance meilleure des phénomènes de pauvreté et de leur évolution.
- La mise en activité d'un observatoire sur l'emploi.
- L'extension du dispositif du micro crédit à toutes les catégories de la population intéressées et la mise en place d'une institution spécifique de micro crédit dans le pays.
- L'organisation de cycle de formation pour la gestion des projets de développement communautaire initiés en Algérie dans le cadre de la lutte contre la pauvreté rurale.

B/- La préservation de l'environnement et l'amélioration

du cadre de vie :

Il est à rappeler que la question de l'environnement est intégrée dans les conventions Cadres des Nations Unies relatives aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité, d'une part et à la lutte contre la diversification, d'autre part.

Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre de programmes nationaux :

a/- En matière de changements climatiques et de biodiversité, on note :

- La définition de programmes de préservation de la biodiversité pour différentes zones du pays.
- La poursuite de la reconversion de certaines industries polluantes.
- La mise au point de programmes élaborés pour certaines régions ciblées de lutte contre la diversification.

b/- Les actions plus spécifiquement nationales portent sur des projets pour:

- La préservation et l'assainissement des eaux.
- L'amélioration de la prévention des risques liés aux calamités naturelles, par la résorption de l'habitat précaire.
- Des actions d'amélioration du cadre de vie, notamment en matière de développement communautaire.

C/- Les réformes économiques et la gouvernance :

L'appui aux réformes économiques et sociales a pour but de consolider les processus en cours de libéralisation économique, pour poursuivre l'amélioration des performances de l'appareil productif.

Dans ce cadre, différentes actions sont engagées à savoir :

- La privatisation et le développement du secteur privé.
- L'assistance à la modernisation de l'administration économique.

- La finalisation du dossier de négociation de l'Algérie avec l'OMC et l'aboutissement de la procédure d'adhésion.
- L'amélioration du service bancaire, notamment le lancement de programmes en direction des PME/PMI et des prêts au titre du micro crédit.
- L'établissement, en collaboration avec la Banque mondiale, d'une carte de la PME/PMI.
- Le renforcement des institutions de la société civile.
- La modernisation de l'administration publique et des collectivités locales notamment à la faveur de possibilités nouvelles offertes par les NTIC.

Ainsi, le contenu du présent CCP, intègre les résultats et analyses et conclusions communes arrêtés dans le cadre du processus « **Bilan Commun de Pays** » (BCP), ou l'**évaluation conjointe de pays** » (ECP) et de l'UNDAF.

Ce plan cadre de coopération, est inspiré aussi de documents cadres de politique générale émis par le gouvernement algérien tel que : le PSRE, programmes d'actions...

7.3- Assistance du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) dans la lutte contre la pauvreté :

le fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose d'appuyer le financement à hauteur de 6 millions de dollars, d'un programme dans le domaine de la population et de développement sur une période de 05 années (2002-2006).

Ainsi, l'objectif de ce programme est de prêter assistance au gouvernement algérien à améliorer le bien être du peuple algérien et à réduire la pauvreté de telle façon à :

- Faire baisser la mortalité maternelle.
- Améliorer l'accès à des services intégrés et de qualité pour la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale.

- Donner à la population algérienne d'avantage de possibilités de prendre de décisions sur la santé en matière de procréation, réduire les inégalités en ce qui concerne la parité entre les sexes.
- Intégrer les questions de parité entre les sexes et d'autonomisation des femmes dans les programmes de développement.
- Renforcer les capacités nationales afin de garantir une meilleure exécution des programmes et de promouvoir les échanges et la coopération Sud-Sud, notamment entre les pays du Maghreb.

En fait, il s'agit en vertu de ce programme de coopération, de renforcer les capacités nationales de gérer et d'évaluer les programmes et les politiques en matière de population, de mettre en place un environnement adéquat à la mobilisation de ressources au niveau national, régional et local, et de renforcer ainsi l'engagement pris par l'état lors de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

CONCLUSION

Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché a coûté à l'Algérie des sacrifices énormes sur les plans social et niveaux de vie de la population.

En fait, cette période de transition, d'où l'application du PAS, qui s'est vue marquée par un désengagement de l'état vis à vis de multiples soutiens qui touchaient de près ou de loin le citoyen algérien, a engendré également une paupérisation de la population qui est aussi aggravée par la rupture des liens de solidarité traditionnelle, une caractéristique spéciale de notre société, notamment familiale.

Ainsi, les dispositifs publics de soutien social ne sont pas encore substitués à ses liens de manière efficace.

La sous estimation des pouvoirs publiques de la gravité et de l'ampleur du phénomène de la pauvreté, a fait que les stratégies mises en place se sont avérées insuffisantes, dues essentiellement à la mauvaise compréhension du rôle de la question des affaires publiques.

Nonobstant cela, les actions de solidarité nationale lancées par l'état ont contribué d'une manière relative au soutien des populations défavorisées et sans revenus.

Les actions publiques et de relance économique initiées par le gouvernement à partir de l'année 2000, ont marqué une nouvelle ère dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et le développement humain, notamment la prise en charge des populations algériennes en matière d'infrastructures et services sociaux de base.

On a pu voir que ces actions sont consolidées par des actions autres que nationales dans le cadre de la coopération internationale, seule voie pour notre pays de surmonter le fardeau que représente le phénomène de la pauvreté.

C'est dans ce sens, que la problématique des financement des moyens en vue de réduire le nombre de pauvres passe par une étape nationale et volonté politique ancrée dans un espace à moyen et long terme, et une autre étape internationale, par d'autres organismes spécialisés dans le domaine de la lutte

contre la pauvreté, et qui soient en mesure de fournir des résultats tangibles de réduction de la vulnérabilité des pauvres et leur permettre d'assurer un niveau de vie décent dans un schéma d'action de proximité.

Ce chevauchement d'actions, doit impérativement à notre avis, intégrer la contribution des collectivités locales en les sensibilisant dans le domaine de ciblage des personnes pauvres, et promouvoir la société civile destinée à prêter assistance aux pauvres qui ne sont pas en mesure de se sentir concernés ou impliqués dans le processus de lutte contre la pauvreté.

En parallèle, l'accentuation de l'Algérie de son intégration à l'économie mondiale en :

- Signant un accord de libre échange avec l'UE.
- Encourageant le processus de son adhésion à l'OMC.
- Participant activement à l'élaboration du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique NEPAD.

Est un signe d'ouverture vers le commerce extérieur et la coopération internationale et régionale, pour une large participation de l'Algérie dans les flux d'échanges de bien et de service, permettant ainsi aux entreprises algériennes de mieux bénéficier des potentialités offertes par les marchés mondiaux, ce qui les mettraient en position de créer plus d'emplois et de résorber de cette façon le chômage qui touche principalement les jeunes, pour stopper ou du moins faire reculer la pauvreté.

En fait, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la pauvreté dans notre pays, qui doit inclure par le biais de ces capacités en ressources naturelles le volet de la pauvreté et son traitement dans différents programmes de partenariat et de coopération, afin de bénéficier des fonds alloués en parallèle avec d'autres secteurs qui auront un impact direct ou indirect sur le sort de la population.

CONCLUSION GENERALE

Le but central du développement est de promouvoir le bien être des ménages par l'amélioration de leurs conditions de vie, en ciblant en priorité les groupes les plus pauvres.

Ainsi, l'éradication de la pauvreté qui constitue un objectif de développement, c'est aussi un défi central pour les droits de l'homme du XXI^{ème} siècle, depuis la déclaration universelle de 1948.

Sen, dans une étude récente, montre que pour que les revenus et le bien être général des pauvres, femmes et hommes s'accroissent, les droits de l'homme et la liberté conditionnent leur possibilité de participer au processus de développement et de partenariat.

Dans les PED, les voies de la lutte contre la pauvreté doivent passer par le renforcement des communautés des ménages, et des individus, afin de leur permettre de rechercher leurs propres solutions et leur bien être en relançant les opportunités dans un cadre de développement participatif et une bonne gestion publique.

A travers l'examen des stratégies passées de coopération et de lutte contre la pauvreté pratiquées par les PED, particulièrement les plus pauvres d'entre eux, on a constaté qu'il n'y a pas eu assez de résultats favorables pour une réduction substantielle de la pauvreté dans ces pays, ce qui va dans le même sens de notre première hypothèse.

Cependant, l'engagement collectif que se sont donné la communauté mondiale et les gouvernements de la planète de réduire à moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015 et d'améliorer de ce fait l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et les autres conditions environnementales pour les populations les plus vulnérables et les plus pauvres, s'est caractérisé par un nouveau positionnement des IBW à savoir : les nouvelles stratégies internationales de financement et de coopération dans le but de réduire la pauvreté.

La grande nouveauté de ces nouvelles stratégies internationales destinées pour un nombre important de pays pauvres, et d'avoir reconnu le rôle central, comme on l'a déjà vu, et élargi des acteurs à impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en question.

Il s'agit, bien entendu, des bailleurs de fonds, société civile et les pauvres eux mêmes.

De ce qui précède, la lutte contre la pauvreté et son financement dans les PED, demeure la priorité centrale de la coopération internationale, d'où la confirmation de notre deuxième hypothèse, mais reste que les PED fassent beaucoup d'efforts par l'élaboration de leurs propres stratégies nationales de réduction de la pauvreté et un ciblage efficace des ménages pauvres pour rendre profitable toute aide financière à leur profit.

Notre troisième hypothèse est soutenue par le fait que les différents programmes des institutions de coopération internationales se sont penchés sur le développement rural et son financement comme moyen de lutte contre la pauvreté rurale qui touche 75% des 1.2 milliards des extrêmement pauvres du monde.

La contribution du FIDA, FAO, PNUD dans le cadre de partenariat avec les PED s'avère efficace pour assurer la sécurité alimentaire de ces pays et l'élargissement de ces programmes dans toute les régions surtout montagneuses a concentration de pauvres.

Enfin, les capacités de négociation des population du Sud doivent être renforcées et améliorées pour prétendre à une coopération de demain, qui devra plus encore, cibler son action sur l'édification d'un environnement international centré sur le développement durable et lutte contre la pauvreté et marginalisation, offrant ainsi a ses populations la stabilité et les moyens pour réaliser leur propre développement.

Bibliographie

- 1- **Alejandro N. Herrin** , « Desining poverty Minotoring systèmes for MIMAP » paper presented at the second Annual meeting of MIMAP, May 5-7 , IDRC , Ottawa ,1997.
- 2- **Ames, B, W. Brown et S . devarajan**, «Problèmes macroéconomiques» , 2000, in www.worldbank.org/poverty.
- 3- **Ames Brian, Bhatt Gita , Plant Mark**, « Bilan de la lutte contre la pauvreté » F & D juin 2002.
- 4- **ANAT**, - carte de la pauvreté en Algérie – Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale / PNUD, mai 2001.
- 5- **Anyck, D**, « Methodological report of the servey on perception of poverty in Burkina- Faso » in A. Dauphin , « Notes sur les évaluation participatives de la pauvreté » , centre canadien d'étude et de coopération internationale , octobre 2001.
- 6- **Backiny yetna prosper** , « Analyse de la pauvreté » Banque mondiale , 17 septembre 1999 , in www.worldbank.org .
- 7- **Banque mondiale**, « Perspectives de l'économie mondiale et pays en développement » communiqué de presse, n° :2003/151/S. in [http :// www.worldbank.org/world](http://www.worldbank.org/world).
- 8- **Banque mondiale**, « Reaching the rural poor : a worldbank rural development strategy », 2002, département du développement rural de la B.M, in www.worldbank.org/ruralstrategy
- 9- **Bartou Henri**, « Repenser le développement » en finir avec la pauvreté , Edition Economica , UNESCO , 1999.
- 10- **Baslé Maurice, Bernard chavance , Jean leobal, Alain Geledan, Alain lipietz Françoise Benhamou** , in « Histoire des pensées économiques » les fondateurs , Edition Dalloz , 1993.
- 11- **Benbitour Ahmed**, « L'impact de la mondialisation sur le développement socio-économique et les politiques de la lutte contre la pauvreté », 4^{ème} Forum mondial, Marrakech , Maroc , décembre 2002.
- 12- **Benhabib. A & Maliki S.B**, « Impact des nouvelles technologies et de la communication NTIC sur le développement humain »,in Revue n° :03 « Economie et management »,Université Abou-Bekr Belkaied,Faculté des sciences économiques et de gestion, 2004.
- 13- **Benhabib .A & Ziani. T & Maliki S.B**, « Poverty Analysis in Algeria : An Econometric Model Applied To a Multidimensional Field Survey in the Region of Tlemcen », in SIXTH INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE ECONOMICS AND FINANCE OF THE MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA, Byblos, Lebanon, May 27-29, 2004.
- 14- **Benhabib , A & Ziani, T.** « Poverty alleviation policies in Algeria throught the imptementation of participatory community schemes », in conférence internationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger , Octobre 2000.
- 15- **Benhabib .A & Ziani T.**, « The re-targeting of social expenditure in Algeria : the social safety nets, the participatory community sercice schemes and pilot communitarian projects », international symposium « poverty and Governance in the Middle east and North Africa Region », Sana'a , yemen , August 2nd & 3rd 2001.
- 16- **Ben-Hammouda Hakim**, « L'économie politique du post-ajustement, Edition KHARTHALA , 1999.

- 17- **Benoit de la Chapelle Bizot** , « la dette des pays en développement (1982-200) , vers une nouvelle gouvernance financière internationale ? » , chapitre 3 : « une interdépendance étroite entre débiteurs et créanciers » , la documentation Française , Paris , 2001.
- 18- **Bertin Alexandre**, « which prospect for the capability Approach ? » CED, France 2003.
- 19- **Bidani Benu , Gaurav Datt , Jean Olson Lanjow and peter Lanjow** « specifying poverty lines : How and why , in the asia and pacific forum on poverty : reforming policies and institutions for poverty réduction Manila , 5-9 February , 2001.
- 20- **Bougouin Anne sophie & Raffinot Marc**, « L'initiative PPTE et la lutte contre la pauvreté » ACDE Université Paris IX Dauphine (EURISCO) , novembre 2001.
- 21- **Bouguet D, Nogues H**, « Evaluation des résultats des politiques sociales : Expérience internationale des politiques contre l'exclusion sociale » , CCE Université de Pavia, 1993.
- 22- **Bounoua . c**, « Libération de l'économie, FMI et informel en Algérie » , in colloque : Bilan du PAS et perspectives pour l'économie Algérienne, Alger 14-15 Juillet 1998 .
- 23- **Bourguignon , F et Morrisson. C**, « The size distribution of income among world citizen : 1820-1990 » , D.T du DELTA , ENS, Novembre 2001.
- 24- **Bourguignon Francois, Chakravarty Satya. R**, « Multi-dimensional Poverty ordenings » , département et laboratoire d'économie théorique et appliquée, DELTA, world bank , working paper , n° 22 , 2002.
- 25- **Bourguignon, F. et ch, Morrisson** « Inequality among world citizens 1820-1992 » American Economic Review , septembre 2002 , in Morrisson , c, Ramses 2003.
- 26- **Bret Bernard**, « Le tiers monde, croissance , développement , inégalités » mesurer les inégalités pour comprendre le développement inégal, chapitre I, Edition Ellipses, 2002.
- 27- **Bulletin du FMI**, Numéro supplément, septembre 2002.
- 28- **Cameliau Christian**, « Globalisation et inégalités : une mise en perspectives » RUIG , DEFI social du développement , institut universitaire d'études de développement , 23 Juin 2003.
- 29- **CERDI**, « Compétitivité, réformes budgétaires & réduction de la pauvreté au Benin : croissance & pauvreté » , D.T Février 2002.
- 30- **Chambers , R., conway, G.,R**, « Sustainable rural livelihood : Partical concept for the 21st century » , IDS , discussion paper , institute of developement studies , Royaume- Uni, 1993.
- 31- **Chossudousky Michel**, « La mondialisation de la pauvreté, la conséquence des réformes du FMI , et de la Banque mondiale » Edition El-Hikma , Alger 2000.
- 32- **Cling , J . p , Razafindrakoto. M, Roubaud. F**, « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : tout changer pour que tout reste pareil ? » D.T septembre 2002.
- 33- **Communiqué du conseil du gouvernement Algérien** , 09 Juillet 2003.
- 34- **compte rendu du Séminaire international** « La Pauvreté a Madagascar : état des lieux , Facteurs explicatifs et politiques de réduction » dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP , Antananarivo , 5-7 février 2001.
- 35- **Concialdi Pierre**, « Les seuils de pauvreté monétaire : usage et mesures » , Revue de l'IREs, n° 38 Janvier 2002.
- 36- **Coudouel Aline , Jesko. S. hentschel et Quentin T.wodon**, « Mesure et analyse de la pauvreté » , April 25, 2002, in www.worldbank/povertydata
- 37- **Deaton Angus**, « La pauvreté recule-t-elle » , F & D , Juin 2002.

- 38- **Deméog Marielle**, « Les stratégies de réduction de la pauvreté au Sénégal », CRDI Université d'Auvergne , Clermont Ferrand 1 , Mai 1999.
- 39- **Dockès pierre**, « Ordre et désordre dans l'économie du monde », Edition P.U.F, Mai 2002.
- 40- **Douanes Algériennes** sur Internet : [http : // www.douanes-cnis.dz](http://www.douanes-cnis.dz)
- 41- **Droy Isabelle**, « Réduire les inégalités de genre » in le journal de l'IRD, « Pauvretés et inégalités en question », science du sud , numéro spécial, 2001.
- 42- **Dubois Jean- luc** , « l'évolution des système d'investigation et la mesure de la pauvreté » , IRD Séminaire transversal , 24 Janvier 2001.
- 43- **Dubois Jean-Luc, Marniesse Sarah**, « la pauvreté dans tous ces états », le courrier de la planète ,n°53 1999.
- 44- **Dubois Jean-luc et Francois Régie Mathieu**, « La Dimension sociale du développement durable : Réduction de la pauvreté on durabilité sociale » , IRD, 2002.
- 45- **Dubois Jean-luc**, « Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction », IRD, 1999.
- 46- **Favreau louis et fachtette lucie** , « Economie sociale, coopération Nord /Sud et développement » cahier du CRISES , n° 0002 , Janvier 2000.
- 47- **Fields, G.** « Poverty and income distribution : data for measuring poverty and inequality changes in the developing countries » Journal of development Economics 44 , 1994 .
- 48- **FMI** , « FRPC : questions d'ordre opérationnel » , document préparé en consultation avec les services de la BM , 13 décembre 1999.
- 49- **FMI**, « La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) , Fiche technique, septembre 2003.
- 50- **FMI** , « Perspectives de l'économie mondiale » , études économique et financières , octobre 2000.
- 51- **Fonds pour l'environnement mondial** sur Internet [http : // www.thegef.org](http://www.thegef.org)
- 52- **Fusco Alessio** , « On the Defining and measurement of poverty: the contribution of multidimensional analysis », 3rd conférence on the capability approach: from sustainable développement to sustainable freedom, Université of Pavia , centre d'études en Maroc économie et finance internationale , CEMAFI, 7-9 septembre 2003.
- 53- **Galbraith , J.K.**, « the Affluent society, Penguin books, Londres, 1963.
- 54- **Gillis Malcolm, Perkins Dwigth , Roemer Mickael, Snodra Donald. R.** « Economie de développement » Edition Balises , 2000 .
- 55- **Giraud Pierre Noël**, « Mondialisation et dynamique des inégalités », Communication au colloque annuel de l'association Française des sciences politiques ,Lille, France , septembre 2002.
- 56- **Gondard - declroix claire**, « Les analyses qualitatives de la pauvreté : continuité ou rupture ? », C.E.D, Université Montesquieu – Bordeaux IV 2002.
- 57- **Guillaumont . P.**, « Economie du développement » , Tome 1, collection Themis , Edition P.U.F, paris 1985.
- 58- **Herrera Javier et Roubau Francois**, « Dynamique de la pauvreté urbaine au pérou et à Madagascar 1997- 1999 : une analyse sur donnée du panels. DT/2003/03, Mai 2003.
- 59- in **Gury S. Fields**, « povrety, : concepts and dimensions » , présentation for the international symposium on « povrety : concepts and méthodologies » , Mexico , march 28-29, 2001.

- 60- **Kaboré Samuel Tambi et Buccanfuso Dorothée**, « Croissance , inégalité et pauvreté dans les années 1990 au Burkina Faso et au Sénégal », recherche réalisée dans le cadre du projet MIMAP – Burkina Faso financée par le CRDI décembre 2003.
- 61- **L'économie politique** , « La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs » 4^{ème} trimestre 2002.
- 62- La Chronique du **CEPED** (centre Français sur la population et le développement), « pauvreté et changements démographiques » Avril – Juin 1998.
- 63- **Labbens Jeans**, « Sociologie de la pauvreté », le tiers monde et la quart monde , Edition Gallimard ,1978.
- 64- **Lachaud Jean- pierre** , « la pauvreté en Mauritanie , une approche multidimensionnelle » , DT n° 22 , C.E.D , Université Montesquieu - Bordeaux IV, France , 1997.
- 65- **Lachaud Jean Pierre**, «Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne :Analyse comparative »C.E.D,Université Montesquieu – BordeauxIV, France , 1996.
- 66- **Lachaud Jean-Pierre** , « Salaire d'effcience , vulnérabilité et chômage urbain au Burkina Faso , DT n° : 16, CED , université Montesquieu Bordeaux IV , France 1997 .
- 67- **Lapeyre Frédéric**, « Regard critique sur la relation entre libéralisation , croissance et pauvreté », le défi social du développement , projet conjoint IUED, UNRISD et SES, dans le cadre du RUIG, Université Louvain, 2003.
- 68- **Lautier Bruno**, « La Banque mondiale et sa lutte contre la pauvreté : sous la morale, la politique » CREITD et centre de recherche de l'IEDES, Paris – I, 2001.
- 69- **Le monde**, « Réduire la pauvreté pour assurer la croissance » , dossiers et documents, n° 323 septembre 2003.
- 70- **Lipton M., Shakow. A**, « La Banque mondiale et la pauvreté », F& D, Juin 1982.
- 71- **Lipton , M** , « Defining and measuring poverty : conceptual issus », UNDP NewYork, 1996.
- 72- **Louat André**, « Le sous-développement, stratégies et résultats » Edition Ellipses, 1999.
- 73- **Marniesse Sarah** , « Notes sur les différentes approches de la pauvreté » Agence française de développement, octobre 1999.
- 74- **Massod Ahmed** , « Dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », F& D, Juin 2002.
- 75- **Massod Ahmed et Gobin Nankani**, « Réexamen du dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) : principaux constats » FMI et association internationale de développement , 15 Mars 2002 .
- 76- **Mc Kenzie J.C**, « poverty : food and nutrition indice », in Townsend P, the concept of poverty, Londres 1971.
- 77- **Mehrota Santosh** , « le développement à visage humain » La vie qui mène au développement social et la croissance économique , UNICEF , Edition Economica , 2001.
- 78- **Mickael Lipton & Martin Ravallion**, « poverty and policy » chapter 41 in Hand Book of development Economics, volume III , edited by J. behrman and T.N Srinivaran, Elsevier-science , 1995, in **Louis – marie Asselin & anyck Dauphin** , « poverty Measurement A conceptuel Frame work » canadien center for international studies and cooperation CECI, January 2001 .
- 79- **ministère de l'agriculture sur Internet** : [http :// www.minagri.org](http://www.minagri.org)
- 80- **Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement**, projet national ALG/98/63A, « Elaboration de la stratégie et plan d'action national des changements cliniques » , Mars 2001.

- 81- **Mohmood Hassan Khan**, « Rural poverty in developing countries :Issues and Policies » n° 0078, Dossiers économiques , FMI , washington , mars 2001.
- 82- **Moisseron Jean-yves et raffinot Marc**, « dette et pauvreté » : solvabilité et allégement de la dette des pays a faible revenu » Edition Economica , 1999.
- 83- **Montalieu Thierry**, « Economie de développement »,collection Amphie économie, Edition Breal , 2001.
- 84- **Montaud Jean- Marc**, « Ajustement structurel et inégalité des revenus en Afrique : Une analyse de décomposition an Burkina Faso », CED, Université Montesquieu, Bordeaux IV , D.T n°: 75, 2003.
- 85- **Montaud Jean- Marc**, « Capital Endowment and Household poverty in Burkina Faso : A computable Général Equilibrium model », Revue trimestrielle d'économie du développement , n°01, Mars 2003 .
- 86- **Notes techniques** , « mesure et analyse de la pauvreté » Banque mondiale , April 2002. sur Internet in www.worldbank.org/poverty/data
- 87- **Pattillo., C, Poirson. , H et Ricci L**, « Dette extérieur et croissance », F&D, Juin 2002.
- 88- **Penãfiel Ricardo** , « L'analyse du discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale » , centre d'étude sur le droit international et la mondialisation , Université du CEDIM , Quebec , Canada , 10 mars 2000.
- 89- **Petter S.Heller et Sanjeer Gupta**, « Les enjeux de l'expansion des flux d'aide, F& D, Juin 2002.
- 90- **Pierre concialdi** , « les indicateurs de mesure de la pauvreté » n° 286, 1999 les cahiers Français , n° 286 , 1999.
- 91- **Quentin woodon** , « Marketing contre pauvreté » , les Editions de l'Atelier, Paris , 1993.
- 92- **Quinti Gabrielle**, Exclusion sociale et pauvreté » : vers de nouveaux modèles de mesure et d'évaluation » , 1999.
- 93- **Raffinot Marc**, « Stratégies nationales de réduction de la pauvreté » étude de cas du Burkina Faso , Université paris IX- Dauphine, Dial, novembre 1997 .
- 94- **Ramón PEÑA – CASAS et Philippe Pochet** , « les indicateurs monétaires et non monétaires de pauvreté et d'exclusion sociale dans une perspective européenne » , observatoire social européen , Janvier 2001.
- 95- **Razafindrakoto Mireille , Francois Roubaud , J.P, cling , philippe de vreyer** « la croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté : le rôle des inégalités » D.T , 2003.
- 96- **Razafindrakoto .M, Roubaud , F**, « les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache » D.T n° 07, 2001.
- 97- **Revue « le courrier de la planète »**, texte intégral sur « L'aide et la pauvreté » ,n°:33 mars 1996 .
- 98- **Revue Alternative économique** , « les indicateurs de mesure » n° 159 , Mai 1998 .
- 99- **Revue d'économie et management**, « pauvreté et coopération » université Abou bekr Belkaid Tlemcen , Facultés des sciences économiques et de gestion , n° 02 Mars 2003.
- 100- **Revue Problèmes économiques** , « Echange , dette et développement : un bilan de l'initiative PPTE » n° 2829, 29 octobre 2003.
- 101- **Rougier Eric**, « Les conséquences économiques de la croissance démographique: 35 ans de débat entre orthodoxie et relativisme », C.E.D, université Montesquieu - Bordeaux IV , DT n° 33, 1999.

- 102- **Rowntree B.S (1901)**, « poverty and study of town life », Mc- Millan London , in A.B atkinson , « the Economics of inequality » Oxford University Press , 1983.
- 103- **S. Zaghal Ali**, « development of Jordan's strategy toward poverty : A critical analysis », paper prepared for the workshop on « Poverty and social deprivation in the mediterranean Area » Democritus University of thrace, Greece, June 2003.
- 104- **Saâd Z. Nagi** , « Poverty concepts and measurement Egypt in comparative contexte » ,paper prepared for the workshop on « poverty and social deprivation in the méditerranéen Area : the local , national , regional , and global dimension » organised by the comparative research on poverty (CROP) , UNESCO and Democritus University of thrace , Komotini , Greece , June 2003.
- 105- **Samuelson Alain**, « les grands courants de la pensée économique » concept de base et questions essentielles , OPU ,1985.
- 106- **Sarrasin Bruno**, « Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique : la Banque mondiale face à la critique » Edition l'Harmattan, 1999.
- 107- **Sawadogo Kimseyinga**, « La pauvreté au Burkina Faso : une analyse critique des politiques et des stratégies d'interventions locales » , texte intégral du D.T de l'ECDPM, n° 51 décembre 1997.
- 108- **Sen A** , « Ethique et Economie » Edition PUF , 1993.
- 109- **Sen A**, « commodities and capabilities » Amesterdam : North Holland , 1985 in Annuel worldbank , conférence on développement Economics , 1995.
- 110- **Sen A**, « Un nouveau modèle économique » , développement , justice, liberté , Edition Odile Jacob , 1999.
- 111- **Sen. A**, « Capability and well-being in the quality of life », eds. oxford : clarendon press, 1993.
- 112- **Sen. A**, « Economics and the family », Asian Economic Review, vol 1, n° 1, P-P, 14-26, in Stephane Meignel, « Ménages, crise et bien être dans les pays en développement : quelques enseignements de la littérature récente » C.E.D, université Montésquieu – Bordeaux IV –France 1997.
- 113- **Sen. A**, « Le monde » , dossiers et documents , article intitulé « inventer une autre manière de produire » , n° 323, septembre 2003.
- 114- **Sen. A**, « poor relatively speaking » oxford Economic papers , vol 35 , 1983 , P 160 in Maliki S.B.E « quantification de la pauvreté urbaine et rurale en Algérie » Mémoire de magister en sciences économiques , septembre 2002.
- 115- **Sen. A**, « Repenser l'inégalité » Editions du seuil, 2000 , P 159, Traduit de l'anglais par paul chemla, titre original « inequality reexamined », oxford university press ,1992.
- 116- **Sommet mondiale sur le développement durable**, joannesburg, 2002.
- 117- **Spicker Paul**, « Cross national comparaisons of poverty » conférence on social sécurité Helsinki, 25-27 septembre 2000.
- 118- **Stern Nicholas**, « Globalisation, croissance et pauvreté : le defi de l'inclusion » BM, Quelques réflexions sur le cas du Maroc, facultés des science juridiques, Economiques, et sociales de Casablanca , 28 Mars 2002.
- 119- **Sylvain larivière et Frederic Martin** , « cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages » série de discussion n° :197 , septembre 1997.
- 120- **Touhami Abdelkader , et Chaouki Abdelaziz** , « Croissance économique et pauvreté au Maroc : le contexte théorique », étude réalisée dans le cadre du projet MIMAP , Maroc, CRDI, Ottawa , Canada, Janvier 1999.

- 121- **Touscoz Jean**, « L'évaluation de la coopération NORD/SUD : l'exemple de la coopération entre pays Francophone » Economica, 1976.
- 122- **Towsend Peter**, « Pauvreté , inégalités et exclusion : la recherche de définition » , les cahiers français , 1999.
- 123- **Treillet Stéphanie** , « L'économie du développement » , collection CIRCA, Edition NATHAN, 2002.
- 124- **Valtriani, P**, « Un concept de pauvreté disjonctif », Economie Appliquée , Tome XL-VI , n° 04, presses universitaires de Grenoble , 1993.
- 125- **Verger, D** , « Les approches de la pauvreté en Europe de l'ouest » : quels enseignements pour madagascar , institut national de la statistique et études économiques , INSEE , Paris 1999.
- 126- **Winter Gérard**, « l'impatience des pauvres », science, histoire et société, Edition PUF, 2000.
- 127- **World bank**, « Safety Net Programs and Poverty Réduction », Lesson from Cross-Country Experience, the world bank, Washington D.C, 1997
- 128- **Yunus Muhammed**, « Vers un monde sans pauvreté » avec la collaboration d'Alain Jolis , Edition Jean Claude lattes, 1997.
- 129- **Zatman Alain**, « Le tiers monde, les stratégies de développement a l'épreuve des faits » , Edition Hatier, 1990 .
- 130- **Zerbo Adama**,« une approche non probabiliste de la dynamique multidimensionnelle du bien-être, pauvreté, vulnérabilité et exclusion », C.E.D, Université Montesquieu-Bordeaux IV, institut de recherche pour le développement, 2002.

Rapports

- 1- **Banque mondiale**, « Stratégie de coopération avec L'Algérie » , rapport n° 258/98/AL ,30 Juin 2003. in [http// : www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
- 2- **Bedrani Slimane**, « Développement et politiques agro alimentaires dans la région méditerranéenne », Institut National Agronomique INA , rapport Annuel , 2002.
- 3- **CNES**, « Projet de rapport de la conjoncture économique et sociale du premier semestre », 2002.
- 4- **CNES**, « Projet du 4^{ème} Rapport national sur le développement humain », 2002.
- 5- **CNES**, « Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel », 1999 .
- 6- **FIDA**, rapport sur la pauvreté rurale, 2001, « La gaguère de mettre fin a la pauvreté rurale », oxford University press, Janvier 2001, in www.ifad.org
- 7- **Morisson Christian**, « Rapport Annuel Mondial sur le système économique et les stratégies» Ramses « la pauvreté dans le monde » institut français des relations internationales 2003.
- 8- **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement) 2001 , Rapport Mondial sur le développement humain , 2001.
- 9- **PNUD** (programme des Nations Unies pour le développement) 1999, Rapport mondial sur le développement humain ,1999.
- 10- **PNUD** (programme des Nations Unies pour le développement) 2002, rapport mondial sur le développement humain ,2002.
- 11- **PNUD** (Programmes des Nations Unies pour le développement) 1997, Rapport mondial sur le développement humain 1997, « le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté » Economica, paris.
- 12- **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le développement) 2003, Rapport mondial sur le développement humain 2003, « Les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine.
- 13- **PNUD** : (Programme des Nations Unies pour le développement) 2000, Rapport mondial sur le développement humain 2000 : vaincre la pauvreté humaine.
- 14- **Rapport** du « conseil européen sur l'emploi le revenu et la cohésion sociale », CERC, « estimer l'évolution récente de la pauvreté », septembre 2000.
- 15- **Rapport** sur la reforme du dispositif français de coopération internationale, « Lutte contre la pauvreté et inégalités » février 2000.
- 16- **Rapport** sur le développement dans le monde, 2003.
- 17- **Thierry de montrial et Jacquet pierre**, « Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies » Ramses 2001, « Les grandes tendances du monde » Edition DUNOD, 2001.

- 18- UNPD, « Technical support document, poverty indicators » 1995 in [www.undp.org/poverty / publications](http://www.undp.org/poverty/publications)
- 19- World bank, world développement report 2000/2001, « Attacking Poverty », published for the worldbank by Oxford University Press, 2001, in campbell Bonnie « Stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique : Enjeux de développement et de sécurité » , centre canadien pour le développement de la politique étrangère , Université du Quebec à Montréal, 08 février 2002.
- 20- World development indicators 1999, in Morrison, c, Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies, «la pauvreté dans le monde »,Edition Dunod, 2003.

Mémoires

1-**Sebastien L, coté** , « Statistical inférence , poverty and inequality measurement : an application of the boot strap économetric technique and a litterature revieux » Mémoire M.A, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Janvier 2000.

2-**Maliki S. Baha-Eddine** , « Quantification de la pauvreté urbaine et rurale en Algérie : cas de la wilaya de Tlemcen », Mémoire de magistère en sciences économiques, Faculté des sciences économiques et de gésition, Université ABOUBEKR Belkaid-Tlemcen ,septembre 2002.

3- **بلعربي عبد القادر** : " أثر البطالة على الفقر في الجزائر : حالة ولاية تلمسان "، مذكرة ماجستير في العلوم الاقتصادية ، كلية العلوم الاقتصادية والتسيير و العلوم التجارية جامعة أبي بكر بلقايد تلمسان ، 2002-2003.

Journaux

- 1- Quotidien « **Liberté** » du 11-06-2002.
- 2- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 15-06-2003.
- 3- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » n° 2677 du 21-10-2003.
- 4- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 21-10-2003.
- 5- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 19-12-2003.
- 6- Quotidien « **El-Watan** » n° 3958 du 04-12-2003.
- 7- Quotidien « **El Khabar** » n° 4064 du 18-04-2004.
- 8- Quotidien « **Le soir d'Algérie** » n° 4102 du 10-06-2004.
- 9- Quotidien « **L'Echo d'oran** » n° 1092 du 17-02-2004.
- 10- Quotidien « **Le quotidien d'Oran** » du 14-01-2004.
- 11- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » n° 2871 du 10-06-2004.
- 12- Quotidien « **El Khabar** » n° 4036 du 17-03-2004.
- 13- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » n° 2853 du 20-05-2004.
- 14- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 23-06-2004.
- 15- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 03-05-2004.
- 16- Quotidien « **La tribune** » du 27-07-2004.
- 17- Quotidien « **Le quotidien d'oran** » du 17-08-2004.
- 18- Quotidien « **El Watan** » n° 3823 du 26-06-2003.
- 19- Quotidien « **Liberté** » n° 3559 du 10-06-2004.
- 20- Quotidien « **El Khabar** » n° 4091 du 20-05-2004.

ANNEXE 1

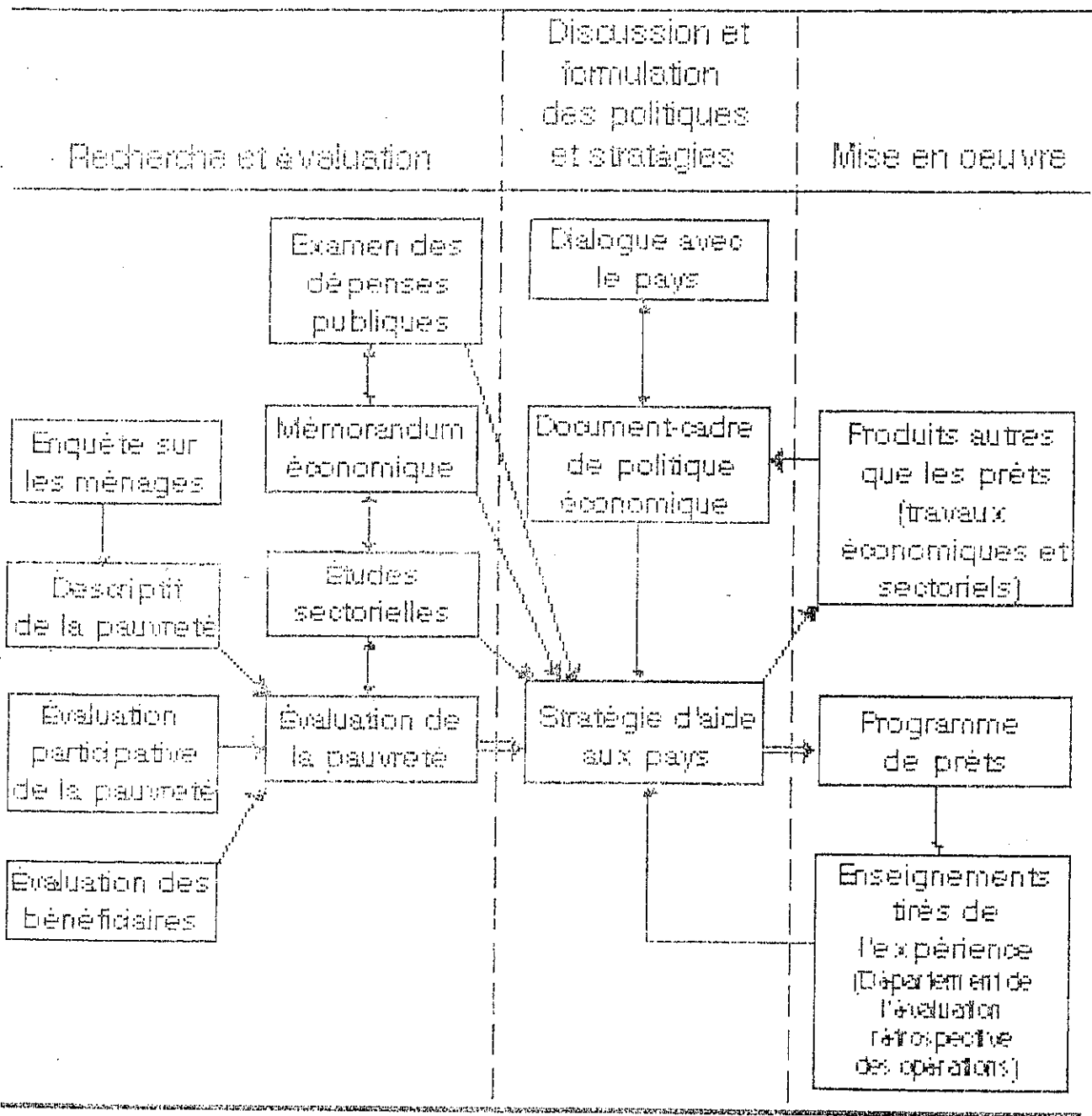
Objectifs de développement du millénaire

Les dirigeants réunis au sommet du millénaire en septembre 2000 ont fixé à la communauté internationale sept objectifs à atteindre d'ici 2015. Un huitième objectif a été ajouté l'année suivante.

Objectifs	Résultats attendus
Objectif n° 1. Eradiquer la pauvreté absolue et la faim	Résultat n°. 1. Diminuer de moitié, de 1990 à 2015, le pourcentage de ceux dont le revenu est inférieur à \$ 1/Jour.
	Résultat no.2. Diminuer de moitié, 1990 à 2015, le pourcentage de ceux qui souffrent de la faim.
Objectif n° 2. Accès universel à l'enseignement primaire.	Résultat n°. 3. faire en sorte qu'en 2015 les enfants de tous les pays - garçons et filles - puissent achever un cycle complet d'enseignement primaire.
Objectif n° 3. Promouvoir l'égalité des sexes et les droits de la femme.	Résultat n°.4. Eliminer toute discrimination entre les sexes. Idéalement dès 2005 pour l'enseignement primaire et secondaire et dès 2015 pour tous les cycles.
Objectif n° 4. Réduire la mortalité infantile.	Résultat n°. 5. Diminuer des deux tiers, de 1990 à 2015 , la mortalité des enfants de moins de cinq ans.
Objectif no.5. Améliorer la santé maternelle.	Résultat no.6. Diminuer des trois quarts, de 1990 à 2015, les taux de mortalité maternelle.
Objectif n° 6. Combattre le VIH/ SIDA , la malaria et les autres maladies.	Résultat no.7. Arrêter dès 2015 les progrès du VIH/SIDA et amorcer un renversement de la tendance.
	Résultat n°.8. Arrêter dès 2015 les progrès de la malaria et des autres maladies les plus graves et amorcer un renversement de la tendance
Objectif n° 7. Promouvoir un développement environnementalement durable.	Résultat n°.9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et renverser la tendance à la dégradation de l'environnement.
	Résultat n°10. Diminuer moitié, dès 2015, le pourcentage de ceux n'ayant pas accès à l'eau de façon permanente.
	Résultat n°.11. Améliorer de façon notable, dès 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
Objectif n° 8 promouvoir un partenariat global pour le développement	Résultat n° 12 .poursuivre les efforts entrepris pour promouvoir un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire
	Résultat n°.13. Prendre en compte les besoins spéciaux des pays les moins développés.
	Résultat n°.14. Prendre en compte les besoins spéciaux des pays enclavés et des petits Etats insulaires.
	Résultat n° 15. Un traitement globale du problème de le dette des pays en développement, au moyen de politiques nationales et de mesures internationales permettant d'assainir de façon durable l'endettement à long-terme de ces pays.
	Résultat n°.16. Définir et mettre en oeuvre, en coopération avec les pays en développement, des stratégies assurant aux jeunes des conditions de travail décentes et productives.
	Résultat n°. 17. En coopération avec les entreprises pharmaceutiques, permettre aux pays en développement d'avoir accès aux médicaments essentiels à des conditions acceptables.
	Résultat n°. 18. En coopération avec le secteur privé, faciliter l'accès aux bénéfices des nouvelles technologies, notamment l'information et la communication.

ANNEXE 2

LE PROCESSUS DE LABORATION D'UN PROGRAMME DE PRÊTS CENTRÉ SUR LA PAUVRETÉ À LA BANQUE MONDIALE



Source : Banque mondiale , 1997 .

ANNEXE 3

Performance comparée en matière de santé et d'éducation

Pays	PIB par tête 1994 (\$ de 1987)	Espérance de vie à la naissance 1994 (années)	Mortalité infantile pour 1000 naissances viv 1994	Population ayant accès aux services de santé 1990-94 (%)	Taux d'alphabètes adultes 1994 (%)	Taux de scolarisation tous niveaux confondus 1992-94 (%)	Classement selon indice du développement humains	Passé colonial F : francoph A : Anglopho L : Lusophone
Burkina	253	46.4	101	90	18.7	20	172	F
Pays Comparables en Afrique								
Niger	275	47.1	121	99	13.1	15	173	F
Mali	248	46.6	156	40	29.3	17	171	F
Tchad	173	47.0	121	30	47.0	25	164	F
Guinée Bissau	216	43.2	138	40	53.9	29	163.	L
Zambie	253	42.6	110	-	76.6	48	143	A
Tanzanie	153	50.3	85	42	66.8	34	149	A
Malawi	132	41.1	147	35	55.8	67	161	A
Pays Comparable en Asie								
Myanmar	268	58.4	86	60	82.7	48	131	A
Népal	203	55.3	92	-	27	55	154	A
Bangladesh	196	56.4	85	45	37.3	46	144	A
Pays Supérieur en Afrique								
Cote d'Ivoire	708	52.1	89	-	39.4	39	145	F
Cameroun	661	55.1	62	80	62.1	46	133	F
Sénégal	615	49.9	66	90	32.2	31	160	F
Ouganda	511	40.2	125	49	61.1	34	159	A
Ghana	412	56.6	79	60	63.4	44	132	A
Kenya	372	53.6	70	77	77	55	134	A
PMA	254	50.4	103	49	48.4	46	-	-

Source : PNUD , 1997

ANNEXE 4

Principaux indicateurs de la performance macro-économique

	1990-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de croissance annuel, PIB en volume (%)	0,3	4,1	1,1	5,1	3,2	2,4	2,1	4,1
PIB non-hydrocarbures en volume (%)	0,1	3,1	-1,3	5,7	1,7	1,2	4,5	4,3
Taux de croissance annuel, indice des prix (%)	27,3	18,7	5,7	4,9	2,7	0,3	4,2	1,4
Finances publiques								
			<i>(en pourcentage du PIB)</i>					
<i>Recettes</i>	29,7	32,2	33,5	27,8	30	39,2	35	35,6
Hydrocarbures	17,6	20,3	21,4	15,3	18,6	30,2	24	20,7
Non-hydrocarbures	12,1	11,9	12,1	12,5	11,4	9,1	11	14,9
<i>Dépenses</i>	31,4	29,2	31,2	31,7	30,5	29,3	31,6	36,9
Dépenses de personnel	9,2	8,3	8,5	9,3	8,8	7	7,5	7,4
Paiements d'intérêts	2,3	3,5	4	4	4	4	3,5	3,1
Dépenses d'équipement	7,5	6,8	7,3	7,6	5,9	8	8,5	10,2
Autres dépenses	12,3	10,7	11,4	10,8	11,9	10,3	12,2	16,2
<i>Solde budgétaire global</i>	-1,7	2,9	2,4	-3,9	-0,5	9,9	3,4	-1,3
Secteur extérieur								
			<i>(en MDS \$, sauf indication contraire)</i>					
<i>Exportations</i>	11,1	13,2	13,8	10,1	12,3	21,7	19,1	18,8
dont: hydrocarbures	10,6	12,7	13,2	9,7	11,9	21,1	18,5	18,1
<i>Importations</i>	8,8	9,1	8,1	8,6	9	9,3	9,8	11,7
<i>Paiements d'intérêts</i>	2,1	2,2	2,1	2	1,9	1,9	1,5	1,2
<i>Compte courant</i> (% du PIB)	0,3	2,2	7,2	-1,9	0	16,7	12,4	8,6
<i>Solde de la balance globale</i> (% du PIB)	-4	-4,5	2,4	-3,7	-5,1	14,2	11,3	7,2
<i>Réserves officielles</i>	1,6	4,2	8	6,8	4,5	12	18,1	23,1
en mois d'importations totales	1,8	4,5	9,4	7,6	4,7	12,3	17,8	20
<i>Dette extérieure</i>	28,9	33,6	30,9	30,7	28	25,3	22,5	22,6
en pourcentage du PIB (%)	70,2	73,7	65,3	66,6	61,2	47,3	41,5	40,7
<i>Service de la dette/exportations</i> (%)	64,8	30,1	29,7	47,2	39,8	19,8	21,9	20,1
Pour mémoire:								
Prix du pétrole brut algérien (\$ des EU/baril)	19,4	21,7	19,5	12,9	17,9	28,5	24,9	25,3
Taux de change (DA/US\$)	25,9	54,7	57,7	58,7	66,6	75,3	77,2	79,7
Taux de change (DA/€)	32,3	69,4	65,4	65,8	71	69,5	69,2	75,4

Source : LDB*, FMI, autorités algérienne, juin 2003.

* LDB : Live data base (base de données réels)

ANNEXE 5

Indices des prix à la consommation

	Pondération (%)	1997	1998	1999	2000	2001
(1989 = 100)						
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées	44.1	539,8	570,6	577,2	572,8	604,3
Habillement - chaussures	11,6	369,6	388,5	418,3	424,0	439,3
Logement - Charges	5,6	541,7	580,6	597,6	607,8	622,4
Meubles et articles d'ameublement	6,8	343,4	354,7	362,8	365,9	373,2
Santé, hygiène corporelle	3,4	527,6	556,7	581,8	603,0	644,0
Transports et communications	11,5	452,3	459,5	473,2	483,9	499,9
Education, culture, loisirs	6,5	500,1	496,8	482,8	461,7	464,5
Divers	10,5	551,0	590,9	631,8	648,2	668,3
Indice général	100,0	494,9	519,4	533,1	534,9	557,4
(Variation annuelle en pourcentage) 2/						
Indices des prix à la consommation 1/						
Alimentation, boissons non alcoolisées		5,7	5,7	1,2	-0,8	5,5
Habillement - chaussures		6,3	5,1	7,7	1,4	3,6
Logement - Charges		19,3	7,2	2,9	1,7	2,4
Meubles et articles d'ameublement		4,1	3,3	2,3	0,9	2,0
Santé, hygiène corporelle		10,0	5,5	4,5	3,6	6,8
Transports et communications		4,7	1,6	3,0	2,3	3,3
Education, culture, loisirs		-3,8	-0,7	-2,8	-4,4	0,6
Divers		5,5	7,2	6,9	2,6	3,1
Indice général		5,7	5,0	2,6	0,3	4,2

Source : Office National des Statistiques, 2002.

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

ANNEXE 6

COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	1997	1998	1999	2000	2001
(En millions de dollars E.U.)					
Importations					
Alimentations	2 381	2 325	2 438	2 356	2 346
Energie	124	116	119	106	97
Matières premières	467	496	492	495	445
Produits semi-finis	1 464	1 581	1 556	1 690	1 747
Equipements Agricoles	20	39	76	84	154
Equipements Industriels	2 652	2 864	2 949	2 773	3 293
Biens de consommations	1 024	1 211	1 329	1 841	1 400
Total :	8 132	8 632	8 959	9 345	9 482
Exportations					
Alimentation	47	33	22	30	30
Energie	13 181	9 774	11 902	21 061	18 531
Matières premières	51	46	44	42	39
Produits semi-finis	486	255	272	447	413
Equipement agricole	1	4	24	12	22
Equipement Industriel	29	14	34	44	42
Biens de consommations	29	18	18	15	14
Total :	13 824	10 144	12 316	21 651	19 091
dont : hors hydrocarbures	643	370	414	590	560
(En pourcentage)					
En proportion du total des importations					
Alimentation	29,3	26,9	27,2	25,2	24,7
Equipements industriels	32,6	33,2	32,9	29,7	34,7
Biens de consommation	12,6	14,0	14,8	19,7	14,8
En proportion du total des exportations					
Hors hydrocarbures	4,7	3,6	3,4	2,7	2,9

ANNEXE 7
BALANCE DES PAIEMENTS

	1997	1998	1999	2000	2001
	(En milliards de dollars E.U. : sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	3,45	-0,91	0,02	8,93	7,06
Balance commerciale	5,69	1,51	3,36	12,30	9,61
Exportations, (f.o.b.)	13,82	10,14	12,32	21,65	19,09
Hydrocarbures	13,18	9,77	11,91	21,06	18,53
Autres	0,64	0,37	0,41	0,59	0,56
Importations, (f.o.b.)	-8,13	-8,63	-8,96	-9,35	-9,48
Services, hors revenus des facteurs (net)	-1,08	-1,48	-1,84	-1,45	-1,53
Crédits	1,07	0,74	0,72	0,91	0,91
Débits	-2,15	-2,22	-2,56	-2,36	-2,44
Revenus des facteurs (net)	-2,22	-2,00	-2,29	-2,71	-1,69
Crédits	0,26	0,37	0,22	0,38	0,85
Débits	-2,48	-2,37	-2,51	-3,09	-2,54
Transferts (net)	1,06	1,06	0,79	0,79	0,67
Solde du compte de capital	-2,29	-0,83	-2,40	-1,36	-0,87
Investissements directs (net)	0,26	0,50	0,46	0,42	1,18
Capitaux officiels (net)	-2,51	-1,33	-1,97	-1,96	-1,99
Tirages	1,69	1,83	1,08	0,80	0,91
Amortissement	-4,20	-3,16	-3,04	-2,76	-2,90
Crédits à court terme et					
Erreurs et omissions (net)	-0,04	0,00	-0,89	0,18	0,06
Solde global	1,16	-1,74	-2,38	7,57	6,19
Financement	-1,16	1,74	2,38	-7,57	-6,19
Augmentation des réserves brutes (-)	-3,96	1,20	2,40	-7,51	-6,05
Rachats au FMI	-0,35	-0,45	-0,36	-0,10	-0,14
Augmentation d'autres engagements					
de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	-0,05	0,00	0,00
Financement exceptionnel	3,15	0,99	0,39	0,04	0,00
Réchelonnement	2,22	0,52	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,34	0,13	0,08	0,04	0,00
Achats au FMI	0,59	0,34	0,31	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	8,05	6,84	4,40	11,90	17,96
En mois d'importations (biens et services non facteurs)	9,39	7,56	4,58	12,19	18,07
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	9,49	12,94	17,91	28,50	24,85